

*La Puissance
du
Canada*



THE LIBRARY OF
YORK
UNIVERSITY



MAP OF
MANITOBA
 AND
 NORTH-WEST TERRITORY
 (DOMINION OF CANADA)

1:1,000,000

Prepared under authority of
 H. H. DUNDAS, C. M. G.,
 Minister of Agriculture, Ottawa.

Published by the
 GOVERNMENT OF CANADA,
 Ottawa, 1906.

BOUNDARY BETWEEN UNITED STATES AND CANADA

MAP OF
ONTARIO AND QUEBEC

(DOMINION OF CANADA)

1:1,000,000

Prepared under direction of
HON. STEVEN A. FISHER,
Minister of Agriculture, Ottawa.

Topography by copies on scales of
1:50,000, STEVEN A. FISHER,
Minister of Agriculture, Ottawa.

LEGEND

—	International Boundary
—	Provincial Boundary
—	County Boundary
—	City Boundary
—	Township Boundary
—	Unincorporated Area
—	Water
—	Ice
—	Swamp
—	Marsh
—	Grassland
—	Forest
—	Barren
—	High
—	Low
—	Sea Level
—	1000 Feet
—	2000 Feet
—	3000 Feet
—	4000 Feet
—	5000 Feet
—	6000 Feet
—	7000 Feet
—	8000 Feet
—	9000 Feet
—	10000 Feet
—	11000 Feet
—	12000 Feet
—	13000 Feet
—	14000 Feet
—	15000 Feet
—	16000 Feet
—	17000 Feet
—	18000 Feet
—	19000 Feet
—	20000 Feet
—	21000 Feet
—	22000 Feet
—	23000 Feet
—	24000 Feet
—	25000 Feet
—	26000 Feet
—	27000 Feet
—	28000 Feet
—	29000 Feet
—	30000 Feet



EXPOSITION INTERNATIONALE DE PARIS

1900

LE CANADA.

SON

HISTOIRE, SES PRODUITS

ET SES

RESSOURCES NATURELLES.

PAR

GEORGE JOHNSON, F.S.S. (HON.).

SOUS LA DIRECTION DE

L'HONORABLE SYDNEY ARTHUR FISHER,

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, CANADA.



DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE DU CANADA, OTTAWA.
1900.

Index.

L'ÉTENDUE DU CANADA	1-4
ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DU CANADA	4-28
CLIMAT DU CANADA	28-41
POPULATION DU CANADA—	
Aborigène	42-49
Autre	49-55
CONSTITUTION POLITIQUE—	
Fédérale	56-60
Provinciale	61-63
TERRES PUBLIQUES—	
Fédérales	63-70
Provinciales	71-74
DETTE PUBLIQUE—	
Fédérale	75-77
REVENUS ET DÉPENSES PUBLICS	77-78
Provinciale	78-81
EDUCATION	81-85
CRIMINALITÉ	85-89
INDUSTRIES DU CANADA—	
INDUSTRIES D'EXTRACTION	89-97
Pêcheries	97-101
Forêts	101-107
MINES	107-122
INDUSTRIES DE CONSTRUCTION	122-125
MOYENS DE TRANSPORT—	
Canaux	125-131
Chemins de Fer	131-137
Transbordement	137-140
AUXILIAIRES DE TRANSPORT—	
Banques	141-144
Télégraphes et Téléphones	144-145
Assurance	146-148
Service Naval	148-149
Trafic et Commerce	150-156
Cités	156-163
Journaux	164-166
Endroits de Pêche et de Chasse, etc.	166-176

A L'HONORABLE SYDNEY FISHER, M. P.,

Ministre de l'Agriculture et des Statistiques,

MONSIEUR,—En préparant, sur vos instructions, une seule brochure du Canada, pour l'Exposition Universelle de Paris, en 1900, je me suis efforcé de donner des renseignements, sur le Dominion, utiles à la fois à l'élève et au public en général, à ceux dont les goûts les poussent vers l'étude approfondie de l'histoire qui leur permet de briller, plus tard, dans des discussions savantes, à ceux encore qui se contentent de puiser des renseignements, pour leur avantage personnel.

L'histoire du Canada, comme l'histoire de tout autre pays, présentée sous forme de statistiques, s'apprend mieux quand l'écrivain est forcé de se limiter dans son œuvre.

Je me suis efforcé de grouper les faits les plus propres à démontrer les développements du pays, plus spécialement durant la période de l'Union, qui fit du Canada un seul pays, de l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEORGE JOHNSON,

Statisticien, F.S.S. (hon.)

Ottawa, février 1900.

INTRODUCTION.

Quand Jean et Sébastien Cabot, en 1497, et Jacques Cartier, en 1534, de retour de leurs explorations, sur la partie est du pays connue maintenant sous le nom du Canada, furent reçus en audience, devant leurs Souverains respectifs, ils eurent, tout naturellement à répondre aux diverses questions qui leur furent posées par leurs Monarques, sur la nature des peuplades, sur leurs pays, leurs produits, les possibilités de commerce, le climat, les rivières etc.

Cartier avait amené avec lui sur son vaisseau, Donnacona, le chef du Canada, en compagnie d'autres sauvages, afin de donner une idée de la physionomie de ces peuples. Cabot et Cartier avaient tous deux en leur possession des échantillons de minerais et autres produits indigènes, pour démontrer la richesse de leurs découvertes.

Quatre cents ans plus tard, le Canada d'aujourd'hui se présente de nouveau devant les juges de l'Exposition Universelle de Paris, 1900, afin de démontrer, par l'étendue de ses produits les immenses progrès qui se sont accomplis depuis.

Le but de cette brochure, est de répondre d'avance à toutes les questions qui pourraient surgir naturellement, dans l'esprit de ceux qui visiteront l'exposition, sur la nature des trophées de la forêts, des mines, de l'agriculture, des pêcheries et de l'industrie, exhibés par le Canada à l'exposition, avec l'ambition bien légitime d'établir son rang, parmi les autres nations du globe, en même temps qu'il offre ses bons souhaits à la France, pour le succès de son exposition.

Le Canada peut se vanter d'avoir envoyé à sa mère patrie, la France, la première collection de ses premiers produits et d'avoir été ainsi le premier promoteur des Expositions Internationales. Giles Hocquart, Intendant de la Nouvelle France, forma le projet d'avoir une exposition donnant un aperçu général des ressources de sa satrapie. Pour que cette exposition fut à la fois scientifique, industrielle et statistique, il chargea des hommes compétents pour classer et nommer les arbres

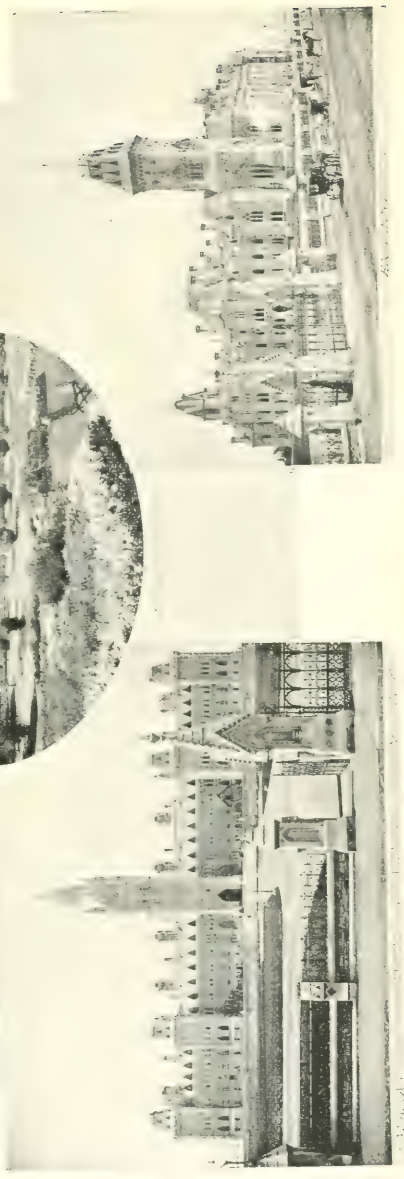
INTRODUCTION.

et les plantes. Produits des mines et des pêcheries, trophées des forêts, bois et fourrures, fruits se conservant le mieux et grains de toute espèce, figuraient à l'exposition. Après avoir tenu cette exposition ouverte pour un temps au Canada, Hocquart se décida d'envoyer toute sa collection en France, où elle figura à l'exposition de 1737.

En 1747, M. de la Galissonnière fit une large collection de la fleur et de la faune du Canada, ainsi que de ses minerais. Cette collection passa aussi en France et eut aussi l'honneur d'une exposition publique dans la mère patrie.

Le Canada a aussi figuré aux Expositions Universelles de Paris en 1855 et en 1878.

C'est donc pour la cinquième fois, que le Canada prend occasion de s'affirmer, devant la France et le monde entier, sur la variété, l'étendue de ses produits et leur valeur mercantile.



EDIFICES DU PARLEMENT FÉDÉRAL

CANADA

I.

GÉOGRAPHIE.

Jacques-Cartier, de Saint-Malo, remonta " le grand fleuve," en 1534, qu'il nomma " Le Saint-Laurent," nom qu'il porte encore aujourd'hui, et écrivit dans son journal, que les indigènes appelaient l'endroit où il avait établi son campement provisoire, *Canata*, qui veut dire, d'après des recherches subséquentes " collections de wigwams."

Dans sa légère transformation actuelle, " Le Canada " comprend toute cette partie du continent de l'Amérique du Nord non comprises dans les Etats-Unis du Nord et l'Amérique Centrale et Mexico. Cette immense contrée de l'Amérique Septentrionale, qui fait face à trois océans, contient une superficie continentale de 3.676.247 milles carrés, et l'archipel arctique, dont l'étendue n'a pas été mesurée, mais qu'on estime à 310,000 milles carrés.

A plusieurs époques, dans le cours de son histoire, ce pays a été divisé en provinces et en districts. Dans le moment, ces divisions sont au nombre de 16, dont 11 ont, en partie, la mer pour frontière; 5 sont complètement dans l'intérieur. Quatre sur les onze, sont bornées par la mer Glaciale. Une regarde l'océan Pacifique. Quatre ont pour bornes, du côté de la mer, la Baie d'Hudson, et les quatre autres sont baignées par l'océan Atlantique et son immense bras de mer, le Golfe Saint-Laurent.

Ces seize provinces et districts sont tous bien arrosés, les rivières et les lacs du Canada ne le cédant pas en grandeur à l'espace incommensurable du pays. La vallée du Saint-Laurent pénètre les provinces d'Ontario et Québec, dans une direction sud et ouest, sur un parcours navigable de 2300 milles, de l'océan. Il a ses tributaires, tel que l'Ottawa, d'une longueur totale de 780 milles, le Saint-Maurice, le Saguenay, le Manicouagan, le Trent, le Rivière-du-Loup, le Richelieu et plusieurs autres.

Les lacs qui se jettent dans le Saint-Laurent et ses tribu-

taires, sont nombreux, et plusieurs sont d'une grande étendue. Le lac Supérieur a une superficie de 31,420 milles carrés ; Le lac Huron 23,780 ; Erié 10,030 ; Ontario 7,330 ; Nepigon 1,450 ; Saint-Jean 366 ; Simcoe 300 ; Saint-Clair 360, et d'autres lacs de moindre étendue : formant une superficie de plus de 75,000 milles carrés de lacs canadiens qui alimentent le fleuve Saint-Laurent.

Les provinces de l'est, ou territoire de l'Acadie, possèdent aussi de grandes rivières. La rivière Saint-Jean arrose une superficie de 26,000 milles carrés, dont la moitié se trouve dans la province canadienne du Nouveau-Brunswick. D'autres rivières d'une importance considérable sont la Restigouche et la Miramichi.

À l'ouest et au nord du Saint-Laurent et de ses tributaires, se trouvent plusieurs rivières ou fleuves de grande étendue. Dans les Territoires et Manitoba, le MacKenzie, (2,400 milles de long), le Copper Mines et les grandes rivières poissonneuses, qui se jettent dans la mer Glaciale : La rivière Saskatchewan (1,500 milles) ; La rivière Rouge, avec son tributaire, L'Assiniboine qui se décharge dans le lac Winnipeg, qui à son tour se jette dans la rivière Nelson et la Churchill ; La Haye et d'autres rivières qui tombent dans la Baie d'Hudson, qui reçoit les eaux d'une superficie estimée à 370,000 milles carrés. Dans la Colombie Anglaise, la rivière Fraser et la Columbia (1,200 milles) et dans le district du Yukon, la rivière Yukon, qui charrie le surplus des eaux d'une grande partie du territoire du Canada, avant de se décharger dans la mer, du côté ouest du district de l'Alaska appartenant aux Etats-Unis. Plusieurs autres grands lacs sont en communication avec ces rivières, savoir : le lac des Bois (1,500 milles carrés), lac Manitoba (1,900 milles), le Grand Lac à l'Ours (11,200 milles), le Grand Lac des Esclaves (10,100 milles), Athabaska (4,400 milles), lac Winnipeg (9,400 milles), Winnipegosis (2,030 milles).

Les principales montagnes du Canada, sont les Montagnes Rocheuses à l'ouest, elles s'étendent de l'océan Arctique jusqu'au Etats-Unis, et contiennent les sommets les plus élevés de la Puissance, le principal est le Mont-Hooker, de 16,760 pieds de hauteur.

Du haut de l'un des sommets des Montagnes Rocheuses, l'eau tombe en petits ruisseaux, qui viennent à former de grandes rivières qui se déchargent à leur tour dans la mer Glaciale, la baie d'Hudson et l'océan Pacifique.

A l'ouest des Montagnes Rocheuses, est la chaîne des montagnes du Littoral, qui sont interceptées par d'autres chaînes de montagnes, dont les principales sont la Selkirk et la Montagne de l'Or.

Ainsi, d'après un aperçu général, le Canada se compose des régions montagneuses de l'Ouest, des terres de prairie situées entre les Montagnes Rocheuses et la baie d'Hudson, et les régions boisées de forêts comprenant les provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse.

La superficie de ces diverses régions est et ouest : montagnes, 600 milles; prairies, 1,000 milles; forêts, 2,300 milles.

Cette superficie de 3,676,246 milles carrés est divisée, pour les besoins d'administration, en provinces et districts, comme suit :

PROVINCES ET DISTRICTS.	Date de l'organisation ou admission.	SUPERFICIE, MILLES CARRÉS.		
		Eau.	Terre.	Total.
Confédération originaire—				
Ontario	Juil. 1, 1867	24,650	219,650	244,300
Québec	" 1, 1867	2,900	344,450	*347,350
Nouvelle-Ecosse.....	" 1, 1867	50	20,550	*20,600
Nouveau-Brunswick...	" 1, 1867	100	28,100	*28,200
Provinces admises—				
Manitoba	" 15, 1870	9,890	64,066	73,950
Colombie Anglaise....	" 20, 1871	1,000	382,300	383,300
Ile du Prince Édouard.	" 1, 1873	2,000	2,000
Districts érigés—				
Keewatin	Avr. 12, 1876	258,000	498,000	756,000
Assiniboia	Mai 17, 1882	1,000	89,340	90,340
Saskatchewan	" 17, 1882	6,000	108,600	114,600
Alberta	" 17, 1882	745	99,255	100,000
Atchaska	" 17, 1882	11,800	239,500	251,300
Yukon	Juin 13, 1898	2,000	196,300	198,300
Mackenzie	Oct. 2, 1895	82,000	481,200	563,200
Ungava	" 2, 1895	180,000	276,000	456,000
Franklin	" 2, 1895	Incon.	Incon.	Incon.
Grands lacs et rivières.....		47,400	47,400
Totaux.....		627,535	3,048,711	†3,676,246

* Les mets des territoires non comprises.

† Franklin non inclus dans le total.

Le Canada égale en superficie toute la France avec ses colonies, et deplus l'Italie et la Suisse.

ABRÉGÉ D'HISTOIRE DU CANADA.

II.

L'Histoire du Canada embrasse tant d'événements si extraordinaires, que ça n'est pas tâche facile que celle imposée à l'auteur, de donner un récit fidèle de ce passé, quand il est à ce point limité dans son œuvre. Il doit se borner à passer en revue, les principaux événements et les personnages les plus marquants, indiquer aussi succinctement que possible leur influence, sur la formation de son histoire et la marche des événements.

L'Histoire du Canada peut se diviser en trois périodes : la première couvrant la découverte et l'exploration du pays ; la seconde, son occupation et sa colonisation par les Français ; et la troisième, son développement, comme partie de l'Empire britannique.

1ère période — Découverte et exploration du Canada.

Les ouvrages des savants Norvégiens ont démontré, dans ces dernières années, leur valeur, au point de vue historique. “ Les légendes de Vinland et du fils de Leif Eric sont intimement liées avec l'histoire authentique de la Norvège et de la Terre de Glace.” Depuis les savants du dix et onzième siècle, nous avons le récit de plus récents voyages de découvertes sur les côtes nord-est de ce continent. L'émigration de la Norvège après la bataille navale de d'Hafursford, en 872, donna, en quelques années, à la Terre de Glace, une population de 50,000 âmes. De ce nombre, un colon, du nom de Gunnbjorn, qui en 876, fut poussé par une violente tempête sur les côtes de Groënland, où il passa l'hiver avec son équipage, revint à la Terre de Glace, le printemps suivant. L'histoire de leurs aventures

défrayèrent, pendant de longues années, les soirées passées au coin du feu, sur la Terre de Glace, et après un siècle, Eric le Rouge, mis hors la loi, pour avoir tué un voisin, dans une bagarre, songea à employer ses années d'exil, à la découverte des terres de l'ouest, témoins des aventures de Gunnbjorn. Il partit de la Terre de Glace, en 983, et, dans l'espace de trois ans, il explora le sud-est du Groënland et, contournant le cap Farewell, avait aussi exploré la partie ouest, quand il découvrit dans une de ces baies profondes, un endroit propice pour s'y fixer. De retour à la Terre de Glace, il se fit si bon agent d'émigration, qu'il partit bientôt après avec 25 vaisseaux. Il fut assailli par de violentes tempêtes et perdit la moitié de sa flotte. Le reste des navires ayant quatre à cinq cents personnes à bord, arriva sain et sauf à destination. L'établissement de la colonie fut couronné de succès et, pendant quatre cents ans les descendants vécurent et travaillèrent en harmonie, sur la partie ouest du littoral auquel Eric donna le nom de Groënland. Durant plusieurs années des communications s'échangèrent constamment entre les colons et l'île mère. Au nombre des compagnons d'Eric, fut un certain Herjulf, qui, dans une certaine circonstance, vint à l'île de Glace pour y faire un long séjour. Son fils, Bjarni, eut aussi l'idée de traverser à l'île de Glace pour y voir son père. A son arrivé, il apprit que son père était reparti, pour le Groënland : mettant à la voile après lui, Bjarni fut emporté par les vents contraires loin dans le sud, abordant après plusieurs jours, sur une terre inconnue. Il retourna dans le nord, et huit ou dix jours après découvrit la fameuse baie sur les côtes du Groënland.

Naturellement il s'éleva beaucoup de conjectures au sujet de cette terre inconnue découverte par Bjarni, et quelques années plus tard, Leif, fils d'Eric, fit voile, durant l'été de l'an 1000, vers le sud, et aborda sur une terre stérile et presque entièrement couverte de pierres plates. Cette terre fut surnommée Heluland ou terre d'ardoise. Continuant son voyage d'exploration, il découvrit une autre terre boisée. Il donna à ce littoral, le nom de Markland ou Terre à bois. De là, il reprit la mer, et poussé par un vent de nord-est, une terre

se présente à sa vue. Cotoyant le littoral, il se trouve en face d'une grande nappe d'eau reliée à la mer par un bras de rivière. Entrant dans le lac, il se décida à y passer l'hiver, et, comme l'un de ses matelots avait trouvé du raisin en abondance, Eric nomma l'endroit, Vinland, (Terre à vigne) et y passa l'hiver, retournant au Groënland, l'année suivante, avec une cargaison de bois.

Ainsi furent ouvertes les premières communications avec une terre boisée, jusqu'au printemps de 1007, alors que Thorfinn Karlsefni résolut d'établir une colonie à Vinland, et fit voile en conséquence. La colonie, cependant, fut loin d'être prospère et les survivants reprirent la route du Groënland, en 1012. Le Dr. Storm, (l'autorité la plus compétente), conclut, après de consciencieuses recherches, que Vinland n'était autre que cette partie du Canada, connue sous le nom de Nouvelle-Ecosse et que ces voyageurs Norvégiens, après avoir fait voile le long des côtes du Labrador et de celles de Terre-Neuve, traversèrent le détroit et tentèrent de coloniser l'Acadie.

Les résultats pratiques de ces premiers voyages d'exploration furent de peu de valeur. Seuls, les Norvégiens eurent connaissance de ces découvertes; mais le sud de l'Europe n'ayant presque pas de communication, avec les pays du nord, ignora longtemps l'existence du nouveau continent.

Ce n'est que plus tard, que Jean et Sébastien Cabot, père et fils, après avoir obtenu une commission d'exploration de Henri VII, firent un voyage de découverte, en faisant voile vers l'ouest et découvrirent de nouveau Vinland, en 1497, abordant, comme il a été clairement établi, au Cap Breton. L'année suivante, Sébastien Cabot fit un autre voyage faisant voile vers les hautes latitudes, dans le but de trouver un passage dans le nord-ouest, pour les Indes. Lors de ce voyage il fit voile vers le nord, jusqu'au détroit de l'Hudson.

Stimulé par son exemple, Gaspard Cortéreal, gentilhomme portugais, cotoya le littoral de la mer de l'Est, en face du pays maintenant appelé Canada, depuis les détroits de l'Hudson, (qu'il surnomma *Ria Nevado*, la "Rivière de Glace"), jusqu'à la baie de Fundy.

Il explora partiellement, dit-on, le golfe de Saint-Laurent, mais il n'est resté aucun rapport du résultat de cet exploration.

L'Angleterre et le Portugal s'étant ainsi mis en rapport, par ces voyages d'exploration, avec le Canada, la France ne fut pas lente à marcher sur leurs traces.

La date probable de la première expédition française au Cap Breton, est 1504. Le navigateur français Denys explora le golfe Saint-Laurent, en 1506.

Depuis lors, les riches Banes de Terre-Neuve et du littoral du Golfe furent l'aimant qui attira sur nos rivages les hardis pêcheurs Bretons, Basques, Normands et ceux de l'ouest de l'Angleterre.

Le Cap Breton, dont le nom figure sur les cartes de géographie primitives, vient du nom des pêcheurs Bretons, qui ont toujours conservé depuis la vieille coutume de donner des noms de leur pays d'origine, à ce continent.

Aucun des voyages ainsi entrepris, n'avait pour but la colonisation du pays. Il était réservé à la France de faire la première tentative dans cette direction, quand, dans l'année 1518, le baron de Lery prépara une expédition, avec ce projet en vue. Malheureusement, les destins ne se montrèrent pas propices à cette entreprise, et si l'on excepte le débarquement de quelques chevaux, sur l'île de Sable, où ils se sont grandement multipliés, et ont formé des troupeaux de chevaux de prairies, jusqu'ici, rien n'a été accompli.

La France n'avait encore rien accompli, soit en fait d'exploration ou conquête, pour s'assurer quelque portion de ce continent sans bornes, dont la richesse emplissait les coffres-forts de ses rivaux, et François Ier résolut de réclamer sa part des dépouilles. "Les rois d'Espagne et de Portugal," s'écriait-t-il, vont-ils se diviser l'Amérique entr'eux? "Je voudrais voir la clause dans le testament du père Adam qui leur lègue cet immense héritage." Sous sa direction, en conséquence, en 1524, Verrazano, un Florentin, fut envoyé de l'avant. Il visita les côtes des Etats-Unis, depuis la Floride jusqu'au 50ème degré de latitude nord, il arbora le drapeau français, dans toutes les contrées précédemment explorées par les Cabots, et appela

“ Nouvelle-France,” les pays qu’il avait ainsi visités et annexés. Les réclamations rivales qui surgirent, après ces conquêtes, furent les principaux griefs de cette guerre longue et sanglante qui sévit entre la Grande-Bretagne et la France, pour la possession de cette magnifique région au delà des mers, et qui décida, en même temps, de la suprématie maritime

Telles furent les premières tentatives faibles et incertaines faites, pour fonder une colonie, sur les côtes de l’Amérique Britannique du Nord, jusqu’à la fin du premier quart du seizième siècle, sans que rien de pratique ou permanent n’ait été accompli.

2ème période.—Prise de possession et colonisation par les Français

En l’an 1534, quand la France se fut un peu remise des désastres essuyés pendant ses dernières guerres, de nouvelles entreprises furent encore tentées, dans le Nouveau-Monde, et le 20 avril de la même année, le vrai découvreur du Canada, à proprement parler, Jacques-Cartier, natif de Saint-Malo, fut investi de cette mission, et parti avec deux petits vaisseaux d’environ 60 tonneaux chacun. Entrant dans le Détroit de Belle-Isle, il longea les côtes du Labrador, et contourna presque les côtes de Terre-Neuve. De là, tournant au sud-ouest, il passa les Isles de la Madeleine, et en un glorieux jour du mois de juillet, il entra dans une grande baie, qu’il surnomma baie des Chaleurs, (nom qui existe encore), à raison de la chaleur intense qu’il endura.

Sur la pointe de l’entrée du port de Gaspé, où il venait d’aborder, Cartier planta une croix, haute de trente pieds, surmontée des armes de la France, fleur-de lis, et prit possession du pays, au nom de son souverain, François Ier.

Apprenant des sauvages l’existence d’un grand fleuve pénétrant si loin dans l’intérieur que “ pas un homme n’avait pu le retracer jusqu’à sa source,” il remonta le golfe Saint-Laurent, jusqu’à ce qu’il put voir la rive de chaque côté. Mais la saison étant passablement avancée, il jugea prudent de rebrousser chemin, quitte à revenir l’été suivant.

François Ier, satisfait du rapport de ses fidèles lieutenants, donna à Cartier, l'année suivante, le commandement de trois magnifiques vaisseaux, dont le plus large de 120 tonnes, et le chargea, après avoir reçu la bénédiction de l'évêque de Saint-Malo et une commission spéciale pour lui-même, "de l'établissement d'une colonie et du droit d'ouvrir des relations commerciales avec les tribus sauvages." La petite flotille arriva à l'embouchure du Saint-Laurent, vers la mi-juillet ; le 10 août, il entra dans une baie qu'il appela "Saint-Laurent," en l'honneur du Saint dont on célébrait la fête ce jour là, et qui s'applique aujourd'hui à toute l'étendue du golfe et du fleuve en question. Continuant toujours à remonter le grand fleuve, Cartier arriva le 7 septembre, devant une île fertile et couverte de vignes qu'il nomma l'île de Bacchus, aujourd'hui, Ile d'Orléans. Ici Donnacona, le Grand Chef de la nation algonquine, lui fit une visite, au nom de sa tribu, accompagné de pas moins de cinq cents sauvages, tous montés dans douze immenses pirogues ; ce sept jours après, ayant arrêté l'idée de passer l'hiver au pays, Cartier jeta l'ancre à l'embouchure de la rivière Saint-Charles, où était bâtie la ville indienne de Stadacona, au pied de l'immense promontoire aujourd'hui couronné par les remparts historiques de Québec.

Impatient de remonter le fleuve qui se déroulait si majestueusement devant lui, Cartier s'avança avec 50 hommes, dans le plus petit de ses vaisseaux. Mais les battures de sable du lac Saint-Pierre le forcèrent à se servir de ses embarcations. Il activa sa marche en avant, et le 2 octobre, il aborda à la populeuse bourgade indienne d'Hochelega, située au pied d'une montagne qu'il appela, avec une loyauté caractéristique "Mont-Royal," depuis anglicisé en Montréal. La petite population indienne se porta par centaines, sur le rivage, pour recevoir les étrangers. L'allégresse était à son comble. Ils jetaient du poisson et des galettes de maïs dans leurs barques. De ses bons amis, les indiens, Cartier apprit l'existence, loin dans la direction du sud et de l'ouest, de mers intérieures, d'immenses terres et de fleuves géants, qui étaient alors une immense solitude sans fin, aujourd'hui la patrie d'un peuple prospère.

Après trois jours d'échanges de cordialités réciproques, Cartier retourna à Stadacona et y passa l'hiver ; sa petite troupe souffrit beaucoup, à raison du manque de nourriture et de vêtements propres au climat, elle fut aussi atteinte d'une maladie maligne appelée le scorbut, dont les processions, les vœux, les litanies ne purent venir à bout. Le printemps suivant, Cartier retourna en France, amenant avec lui, malgré leur volonté, le Chef Donnacona et neuf de ses chefs, comme trophées vivants de son expédition.

Cinq ans plus tard, Cartier retourna au Canada, comme capitaine Général et maître Pilot. Il eut comme associé, le Sieur de Roberval, que le roi des Français avait nommé lieutenant Général et Vice-Roi de ses nouvelles possessions. Les indigènes se montrèrent tout d'abord aussi bien disposés à leur égard qu'autrefois, mais devinrent hostiles, en apprenant que Donnacona et ses compagnons n'étaient pas de retour : et la trahison de Cartier finit par retomber sur sa tête. L'hiver se passa misérablement, et cette fois encore les futurs colons s'en retournèrent découragés, bien que Roberval qui avait été retenu en France près de douze mois, essaya de les retenir, les ayant rencontrés en route à Terre-neuve. Roberval continua sa course et hiverna au Cap-Rouge, où, en 1543, Cartier fut envoyé porteur d'ordres pour son rappel, et ce dernier, après avoir fait la dure expérience d'un troisième hiver, laissa le pays, dans le printemps de 1544, pour ne plus revenir.

À raison de l'insuccès désastreux de toutes ces premières expéditions, la France abandonna ses efforts de colonisation du Canada, de près d'un demi siècle, à l'exception cependant de la tentative extravagante du marquis de LaRoche, qui tenta de peupler l'île de Sable avec une bande de repris de justice, choisis dans les prisons royales, tentative, est-il besoin de le dire, qui n'eut pas d'autre résultat que celui de fournir aux historiens un des épisodes les plus romantiques, et un endroit sur "cette île noire de deuil," avec le surnom de "jardins français."

À l'aurore du dix-septième siècle apparut, sur la scène, l'un des hommes les plus remarquables parmi tant d'autres

qui ont pris une part active, dans les destinées du Canada. Ce fut Samuel de Champlain dont les doubles qualités de marin et de soldat le rendaient éminemment propre à la tâche d'implanter le drapeau de la civilisation dans la Nouvelle-France.

En conséquence, en 1603, il fut chargé, de concert avec Pontgravé, de cette lourde entreprise, et son premier voyage, qui consista en une cargaison de fourrures, eut lieu cette année là. Deux ans après cependant, il revint en compagnie d'une plus nombreuse expédition, ayant à sa tête le Sieur de Monts, qui avait obtenu des lettres-patentes comme Vice-Roi de La Cadie ou Acadie, maintenant appelée la Nouvelle-Ecosse. Et la première colonie digne du nom, dans les limites du pays, (actuellement le Dominion du Canada), fut fondé là et alors, (en 1605), par de Monts, à Port-Royal, (maintenant Annapolis Royal), dans la Nouvelle-Ecosse. Ce fut aussi là que fut semé, par la main d'un blanc, le premier champ de blé qui fut jamais semé par la main de l'homme, au Canada, et ce fut un blé d'hiver, car Poutrincourt nous dit: "qu'il poussa sous la neige."

La petite colonie établie à cette endroit, après une existence incertaine de plusieurs années, fut finalement détruite par les Anglais sous Argall, la lutte ardente entre les nations française et anglaise, qui bouleversa le continent pendant cent cinquante ans, prit naissance à cet endroit et rendit, pendant sa durée, Port Royal fameux, comme l'endroit le plus éprouvé du continent par les assauts répétés qu'il eût à repousser. Port Royal a été pris cinq fois par la force, par les Anglais, Argall en 1613, Kirk 1621, Sedgwick 1654, Phipps 1690 et Nicholson 1710. Il fut abandonné ou rendu quatre fois aux Français—par Argall en 1613, par le traité de St-Germain en 1632, par le traité de Bréda en 1667 et le traité de Ryswick en 1697. Les Anglais furent repoussés trois fois de Port Royal, sous Church en 1694, March en 1707, et Wainwright aussi en 1707. Les Français, à leur tour, ne réussirent pas plus dans leurs attaques avec les indiens, savoir: en juillet 1744, par l'abbé de Loutre et en septembre 1744, par Dudivier. Il fut pris, mis à sac et à sang et abandonné deux

fois, par les pirates en 1690 et par les forces révolutionnaires des Etats-Unis en 1781.

Cet endroit peut être considéré, comme la pépinière modeste mais vigoureuse au début, d'où sont sorties les deux maîtresses branches des deux grandes races qui, après cent cinquante ans de batailles sanglantes autour de Port Royal, pour obtenir la suprématie par l'art de la guerre, sont et ont été pendant un siècle et un tiers, les co-propriétaires du Canada, s'entendant pour rivaliser d'une manière plus noble dans l'art de la paix, avec la pensée commune de faire de leur pays d'adoption un exemple frappant de la prospérité qu'enfantent toujours la concorde et l'union bien cimentée.

Passant de l'Acadie au Canada, à proprement parler, nous trouvons Champlain en 1608, remontant encore le large St-Laurent, et le 3 juillet au pied du promontoire escarpé de Québec, jetant les fondations de l'une des plus fameuses cités du Nouveau-Canada. Les colons furent bientôt logés confortablement et les champs préparés pour la culture. Depuis lors, durant plusieurs années, l'histoire de Québec fut l'histoire du Canada, et les annales du temps sont remplis des récits pathétiques des efforts des colons pour surmonter les obstacles sans nombre, dans leur situation, et les dangers dont ils étaient sans cesse menacés par leurs ennemis, les sauvages.

Si les Français ont été si en butte à l'hostilité des Indiens, ils en portent eux-même une grande part de responsabilité. Nous avons vu comment Cartier eut à souffrir de sa conduite vis-à-vis Donacona : à son tour, Champlain circonvenu par les circonstances, vu la nécessité de diviser les tributs sauvages, pour sa propre conservation, se fit un ennemi irréconciliable de la nation la plus brave, les Iroquois, en s'unissant aux Algonquins, dans une attaque commune contre un de leurs forts. L'avantage momentané obtenu en cette circonstance, fut durement payé, par un siècle et demi de rapine, de pillage et de barbaries sans nom.

Le prince de Condé, l'amiral Montmorency et le duc de Vantadour furent tour à tour Vice-Rois du Canada, mais la valeur, la fidélité et le zèle de Champlain surent lui faire méri-

ter la confiance de tous. Intrépide et infatigable, il explora les rivières Saint-Laurent et Ottawa, fit la guerre contre les indiens, visita de temps en temps la mère-patrie, dans l'intérêt de sa chère colonie, fortifia les défences de Québec; en un mot, il fut l'âme et le cœur, en même temps que la tête dirigeante de toute l'entreprise. Pendant qu'il était gouverneur de Québec, la petite bourgade eut à soutenir le premier des six sièges que Québec eut à subir pendant son histoire mouvementée. Sir David Kirk en fit l'investissement, sur les ordres de la couronne d'Angleterre, et la place réduite à la famine se rendit honorablement, en 1629.

Mais la cessation des hostilités ayant eu lieu, entre les deux nations, avant la reddition de la place, par le traité de Saint-Germain signé en 1632, tout le Canada, le Cap Breton et l'Acadie furent retrocédés aux français.

Trois ans plus tard, la carrière si bien remplie de Champlain prit fin, et le jour de Noël, l'âme de ce noble preu, dont le caractère ressemble plutôt aux chevaliers errants des légendes du moyen âge qu'au soldat pratique du dix-septième siècle, s'envolait paisiblement en son château St-Louis, qu'il avait lui-même construit sur le sommet de l'une des collines de Québec.

Champlain eut plusieurs successeurs, dans la position difficile de gouverneur de la Nouvelle France, mais aucun ne fût son égal, jusqu'à l'arrivée de Frontenac en 1672, et la colonie progressa lentement, à peine cent européens grossissant le nombre laissé par Champlain, lors de sa mort, remontant à cinq ans auparavant, et quand, en 1663, la Compagnie des Cent Associés, compagnie qui promit plus qu'elle ne tint, prit fin, le total de la population de race étrangère ne dépassait pas en tout, deux mille âmes.

La principale cause de ce peu d'augmentation, comparée au progrès rapide, sous ce rapport, des colonies anglaises de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre, est due aux Jésuites qui, sous leur administration, s'occupaient beaucoup plus d'évangéliser les sauvages, que du soin de coloniser le pays. De 1632 à 1682 les prêtres, de l'ordre des Jésuites, des

Récollets et autres, traversaient le pays, sans se laisser arrêter par les forêts insurmontables, les terribles privations, les ennemis impitoyables, et l'immensité des solitudes, poursuivant l'œuvre d'évangélisation partout où pouvait se trouver un être humain, partout où il y avait une âme à sauver.

Les Récollets furent les premiers européens à traverser le désert qui sépare le Saint-Laurent de la baie de Fundy. Depuis les cinq années de leur arrivée, on trouve partout l'empreinte laissée, par leurs sandales, au Nepisignit et au Saint-Jean, au Cape-Sable et à Port-Royal. Quand Champlain fit son expédition au pays des Hurons, le Père LeCaron un Récollet, le précéda, dans son zèle et fut le premier à porter la croix aux tribus des grands lacs des Laurentides. Les Jésuites furent les pionniers de la civilisation aux confins de l'Ouest. Leurs rapports annuels contiennent une mine inépuisable d'informations sans prix, sur l'histoire du Canada primitif.

Les plus célèbres d'entr'eux sont : Le Père Hennepin, Lalemant, Jogues, Brebœuf, Chauminot, Marquette et Dablon, et plus d'un prêtre eut l'héroïsme de sacrifier sa vie plutôt que dévier de sa voie ou d'abandonner la mission qu'il croyait lui avoir été départie par la Providence.

Dans le printemps de 1642, les premières fondations de Montréal, la future métropole commerciale du Canada, furent posées par Maisonneuve, avec toute la pompe religieuse et le cérémonial possible de l'église, au milieu de ses peuplades primitives, et ainsi la civilisation fit tranquillement son œuvre, en avant, dans le cœur du pays, disputant pas à pas le terrain aux féroces indiens.

En 1672, le Père Jésuite Albanel traversa tout le territoire, depuis le Saint-Laurent jusqu'au fond de la baie d'Hudson, et en prit formellement possession, au nom du roi de France. Les représentants du roi d'Angleterre l'y avaient précédé. Plus tard la question de priorité de découverte fut vivement contesté de part et d'autre.

Souvent ce sont les circonstances qui font les hommes, et durant les années 1686-1697, Pierre LeMoynes, Sieur d'Iberville, à la tête d'une famille de quatorze enfants, dont trois furent

tués au service de leur prince, et dont quatre furent Gouverneurs de Forts ou de Provinces, commença sa carrière remarquable en traversant tout le désert qui s'étend entre le Saint-Laurent et la baie d'Hudson, et enleva Moose Factory aux Anglais. Après cette première victoire, il poussa sa campagne, avec tant de vigueur, qu'il livra plusieurs batailles sur terre et sur mer. l'une des dernières, la bataille de la baie d'Hudson, en 1697, étant regardée par les autorités militaires les plus compétentes en Angleterre et en France, comme la plus sanglante et la plus violente de toute la guerre. En 1697, lorsqu'il quitta la Grande Baie pour retourner en France, il pouvait compter à son acquit, six Forts et sept Gouverneurs de la Compagnie de la baie d'Hudson qu'il avait capturés, sans compter ses exploits dans la Nouvelle-Angleterre, l'Acadie et Terre-neuve.

En 1672, la même année où le Père Albanel visita la baie d'Hudson, le comte de Frontenac fut nommé gouverneur, et après Champlain, il est, à tous égards, la physionomie la plus remarquable, parmi les premiers titulaires de cette charge. La plus grande gloire de son administration et l'un de ses traits les plus caractéristiques, c'est l'esprit d'explorations et de découvertes poussées jusqu'à l'extrême hardiesse, l'une des plus remarquables étant, sans contredit, l'exploration du Mississipi et du Cercle Ouest sous Joliet, Marquette, LaSalle et Hennepin.

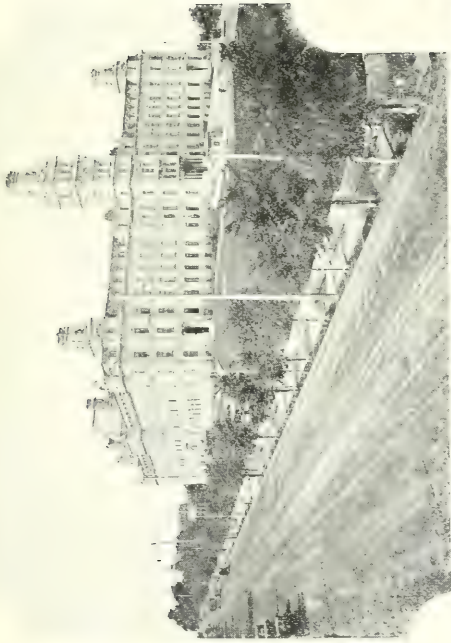
Les pertes infligées aux colonies par les sauvages, et surtout par les Iroquois, furent terribles durant cette époque, et parfois l'on fut porté à croire que les sauvages réussiraient à chasser les "faces pâles," du pays. Ce fut alors, en 1688, que la guerre éclata, entre la France et l'Angleterre, amenant du même coup, les hostilités, entre les colonies françaises et celles de la Nouvelle-Angleterre. La guerre dura pendant quelque temps, avec des fortunes diverses de part et d'autre, jusqu'à ce que la paix fut conclue entre les deux nations, et par le traité de Ryswick (1697), chacun des belligérants reprit tout ce qui lui appartenait antérieurement, par droit de conquête. Frontenac mourut l'année suivante et De Callières lui succéda

Après quatre ans de paix, la guerre, au sujet de la succession au trône d'Espagne entraîna de nouveau, l'Angleterre et la France dans un sanglant conflit, auquel dûrent nécessairement prendre part les colonies, et jusqu'en 1713, depuis les bords de l'Acadie lavée par l'océan jusqu'aux forêts vierges de l'ouest, Dieu sait, combien de scènes tragiques ensanglantèrent ce vaste théâtre, auxquelles prirent part les Français, les Anglais et les Indiens rivalisant les uns les autres, dans la soif du sang.

Par le traité d'Utrecht (1713), tout l'Acadie, Terre-Neuve et la baie d'Hudson furent données à l'Angleterre, qui en a toujours gardé, depuis, la possession.

Durant la longue période de paix qui s'en suivit, la population du Canada, qui, d'après le recensement du Canada, en 1721, n'était que de 25,600, augmenta sensiblement, et le développement du pays fit des progrès considérables. La culture du sol fut, cependant, grandement négligée, pour le commerce plus séduisant des fourrures, qui offre tant d'attraits à l'aventureux "voyageur" et "au coureur des bois," qui ne peut pas même expliquer complètement l'énormité des profits réalisés. En endossant le costume des peaux rouges, ils adoptent aussi les habitudes de leur vie sociale, vivant dans leurs wigwams, mariant leurs filles, et élevant une progéniture d'enfants bruns, d'où descendent les métis dont nous trouvons tant de représentants dans les provinces de l'ouest.

En 1744, la guerre, au sujet de la succession au trône d'Autriche, entraîna une fois encore les colonies dans une série d'hostilités, qui furent surtout remarquables, par la prise jusque-là considérée impossible de la forteresse de Louisbourg, au Cape-Breton, par les anglais, sous Pepperele (1745), et la première apparition sur la scène de George Washington, "le père de sa patrie," qui était alors un officier de grande réputation dans les colonies anglaises. Le traité d'Aix-La Chapelle (1748), mit fin aux hostilités, mais cet armistice fut considéré par les deux nations, que comme un temps d'armistice, pour mieux se préparer à la grande lutte qui devait décider de la possession du continent.



Edifice de la Législature, Province de Québec



Edifice de la Législature, Province du Manitoba

En 1754, le conflit attendu commença par une attaque, entre un petit corps de troupe, sous le commandement de Washington et une poignée de soldats français commandée par Jumonville au Fort Duquesne. Washington prit l'initiative, et, comme dit Baneroff, en donnant l'ordre de faire "feu," "il mit le monde en feu." Alors commença cette guerre mémorable qui, du sein des forêts de l'Amérique en flammes, lançait ses étincelles sur les royaumes d'Europe et jusque sur l'Empire étouffant du Grand Mogol. Cette guerre rendue glorieuse par la mort de Wolfe et Montcalm, les victoires de Frédéric et les exploits de Clive : cette guerre qui décida des destinées de l'Amérique et fut le premier chaînon de la chaîne des événements qui amena la révolution américaine avec toutes ses vastes et incalculable conséquences.

Nous ne suivrons pas les diverses péripéties de ce grand conflit, suivant que le flux de cette guerre monte et redescend sur les plaines, le cours des rivières, ou à travers les forêts de la Nouvelle-France, la Nouvelle-Angleterre et le Sud et l'Ouest. Cette guerre est connue, dans l'histoire, sous le nom de Guerre de Sept Ans, et dura de 1755 à 1763, et se termina par le traité de Paris qui fut signé, en cette dernière année.

Cette longue guerre fut fertile, en exploits et en sièges mémorables, et plusieurs commandants se firent un nom immortel, par la grandeur de leur faits-d'armes. Mais, dépassant toutes les autres événements, par leur grandeur et la portée de leurs conséquence, et planant bien au-dessus des autres hommes, dans l'impérissable gloire de leurs exploits, sont le siège de Québec, et les généraux rivaux Wolfe et Montcalm, qui semblent, par leur éclat, occuper tout le premier pan du tableau et rejeter tout le reste dans l'ombre. Telle est l'impression qui se dégage de cette page glorieuse de notre histoire. Le 13 de septembre 1759, Wolfe conquit Québec sur les plaines d'Abraham, et juste un an plus tard la capitulation de Vaudreuil à Montréal, devant les armées coalisées d'Amherst, Haviland et Murray, compléta la conquête anglaise du Canada. Et l'entier continent à la seule exception des petites îles de St-Pierre et Miquelon sur les Côtes de Terre-

Neuve passa sous la domination anglaise. Ceci nous amène à notre troisième période, savoir :

3^{ème} période.—Conquête et possession permanente par les Anglais.

Nous avons déjà parlé de la conquête du Canada, à la fin de la période précédente, nous allons maintenant jeter un coup d'œil sur l'histoire du Canada, sous la domination anglaise.

A. De Celles, bibliothécaire français à la bibliothèque du Parlement, en établissant une comparaison entre les Français de France et ceux du Canada, dit : " D'abord, nous, (Canadiens-français), nous avons le gouvernement responsable, dans sa plénitude. De même que notre gouvernement fédéral et notre administration provinciale sont l'expression du *vox populi*, dans toute la force du mot, de même le conseil de comté, un corps autonome créé par la franchise électorale, fonctionne sur le plus petit théâtre des affaires locales. Mais, ce n'est pas tout ; la municipalité de paroisse et de village, qui aussi doit son existence au suffrage populaire, est le point de départ de tout le système et met la machine en mouvement. Les conseils de comté, de paroisse et de village ne sont que des miniatures du pouvoir central."

M. Benjamin Sulte, dit : " La conquête a aboli l'argent de papier de l'ancien régime et a substitué les paiements en argent ; elle a permis aux habitants, qui formaient les neuf-dixième de la population à cette époque, d'acheter là où ils voulaient, et ce qu'ils voulaient, au lieu d'être obligés de se pourvoir au magasin de la compagnie ou du gouvernement : la conquête a aussi donné plus d'expansion au commerce et aboli le monopole arbitraire, et préparé les voies, pour ces mesures législatives, qui plus tard, ont accordé le gouvernement responsable et les écoles aux sujets français de la Grande Bretagne."

Le journalisme fut introduit au Canada, un an après la signature du traité de Paris, c'est-à-dire, en 1764, et la première publication au Canada, fut le prospectus de la *Gazette de Québec*, un papier-nouvelles, dont la suspension ne date que depuis dix ans passés.

Bien qu'il y eût, nécessairement, beaucoup de friction entre " les nouveaux sujets," comme on appelait les Français, et les colons anglais, autrement dit, " les vieux sujets," cependant, sous le gouvernement modéré et sage du général Murray et de Sir Guy Carleton, tout progressa à merveille, et le pays entra dans une nouvelle ère de prospérité; l'augmentation de la population et les ressources du pays fut rapide.

En l'an 1774, le Parlement anglais passa ce qu'on est convenu d'appeler "l'acte de Québec." Cet acte recula les limites de la province, depuis le Labrador au Mississippi, et depuis l'Ohio, jusqu'au bord de la baie d'Hudson; donna aux catholiques les droits que leur garantissait la capitulation de Montréal, sans perdre leurs droits civils: et accorda le droit de dime au clergé, sans que les protestants fussent obligés d'y contribuer; il rétablit les anciennes lois civiles et confirma l'usage des lois criminelles anglaises; il établit un conseil législatif de 17 membres au moins et de 23 au plus, ces derniers tenant leur nomination de la Couronne, et composé en grande partie de personnes de race anglaise.

Cet acte ne donna pas de satisfaction, non seulement à la minorité anglaise au Canada, qui considérait que ses droits avaient été impitoyablement sacrifiés, mais aussi aux colons américains, qui se plaignaient amèrement du don fait au Canada de tout le territoire au nord et à l'ouest de la rivière Ohio, pour lequel ils avaient si longtemps et en maintes circonstances combattu. Nonobstant tous ces protêts et appels, l'acte, qui naturellement donnait tant de satisfaction à la population française, continua d'être en force, dans la province, pendant dix-sept ans.

Les colons eurent alors à traverser une autre période de guerres,—sanglantes mais décisives—et cette fois, avec leurs propres concitoyens, de l'autre côté de la frontière. L'année, après la passation de "l'acte de Québec," les vieux brandons de sécession qui couvaient depuis longtemps sous les cendres, dans les colonies américaines, éclatèrent. Le 19 avril 1775, les "*minute men*," de Concorde et Lexington, "tirèrent le premier coup de feu qui retentit autour du monde," et la guerre de

l'indépendance commença, dans laquelle l'Angleterre perdit plusieurs de ses colonies américaines. Les Américains commencent par s'emparer de Ticonderoga et Crown Point, sur le lac Champlain, qui leur ouvrent la porte du Canada. Les forts de St-Jean et de Chambly ont le même sort, et le 12 novembre, Montréal succombe. Mais bientôt succédèrent les revers ; enflés de leurs premières victoires, les américains tentèrent de s'emparer de Québec, mais deux fois ils essayèrent de sanglantes défaites. Le 4 juillet 1776, les colonies révoltés déclarèrent leur indépendance, et le 19 octobre 1781, la guerre se termina avec la défaite de Cornwallis, à Yorktown, Virginie.

Par les termes du traité de paix signé à Versailles, le 3 septembre 1783, le Canada perdit toute la magnifique région qui s'étend entre le Mississipi et l'Ohio, et fut séparé de la nouvelle nation connue sous le nom "des Etats-Unis d'Amérique," par les grands lacs, le St-Laurent, le 49 parallèle de latitude nord, et les Hauteurs-des-Terres séparant les eaux qui se jettent dans l'Atlantique de celles qui se déchargent dans le St-Laurent et la rivière Ste-Croix.

Pendant toute cette guerre de sécession, un grand nombre de colons américains, étaient restés loyaux à la mère-patrie. A la fin de la guerre, il constatèrent, avec chagrin, qu'ils ne pourraient pas vivre en paix, dans les limites du territoire des Etats-Unis. Il trouvèrent leurs propriétés confisquées, leurs familles ostracisées et leur vie était même en danger. Dans ce moment critique le Parlement anglais vint à leur secours.

Une somme de plus de trois millions de livres sterling fut votée en faveur de ces loyaux anglo-américains, comme ils étaient fiers de s'appeler eux-mêmes, des vaisseaux de transport furent équipés, pour les conduire au Canada, et tous les arrangements possibles furent faits, pour leur assurer un domicile, dans les Provinces-Maritimes et dans Ontario. On compte que pas moins de 25,000 personnes, furent ainsi forcées à se réfugier dans les colonies anglaises, où ils aidèrent pour une large part, au progrès et à la colonisation du pays.

A cette époque, (1784), la province actuelle d'Ontario,

était à peu près un désert. La population entière était de moins de 2,000 européens répartis principalement, dans les environs des places fortifiées du St-Laurent, le Niagara, et la rivière Ste-Clair. D'un autre côté, la population de la province de Québec, était d'environ 120,000. Dans le but d'encourager le développement de cette partie de l'ouest du pays, le gouvernement anglais offrit de généreuses concessions de terre à ceux qui voudraient s'y établir, avec en plus du grain de semence, des animaux et des instruments d'agriculture ; avec de pareils encouragements, le désert fut bientôt transformé en fermes luxuriantes, en établissements prospères et en champs de blé abondants.

En 1786, Lord Dorchester (connu déjà sous le nom de Sir Guy Carleton) devint gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord. Les colons canadiens demandèrent alors les mêmes droits constitutionnels que les Provinces-Maritimes, ces dernières jouissant d'une organisation à part datant de 1784-85, en vertu d'une charte constitutionnelle particulière. On acquiesça à cette demande, en édictant l'acte d'*habeas corpus* et le procès par juré, dans les causes civiles. Mais les Canadiens ne furent pas encore satisfaits, et voulurent avoir le gouvernement représentatif, et une plus large mesure de libertés constitutionnelles. En conséquence l'acte constitutionnel de 1791, fut passé, par le Parlement anglais. L'acte impérial sépara le pays, en deux provinces ; le Haut-Canada et le Bas-Canada. Il établit une chambre élective dans chaque province, ainsi qu'un Conseil Législatif, dont les membres devaient être nommés par la Couronne, et un gouverneur aussi nommé par la Couronne et qui n'était responsable qu'à elle seule. La Chambre d'Assemblée était élue, pour quatre ans, et avait le pouvoir de prélever un revenu pour les chemins, ponts, écoles et autres besoins d'utilité publique. Un corps politique qui devint bientôt insupportable au peuple, à raison de son obstruction, ce fut le Conseil Exécutif. Il était composé d'officiers salariés de la Couronne et de juges, qui étaient les aviseurs secrets du gouverneur, sans être responsable de leurs actes, ni à ce dernier, ni à l'Assemblée Législative. Générale-

ment, ils étaient membres du Conseil Législatif et contrôlaient virtuellement la législation, par leur influence prédominante quoiqu'irresponsable.

La nouvelle constitution, comme Fox l'avait prédit, fonctionna mal, dès le début. Le Conseil Législatif et plus spécialement celui de l'Exécutif devinrent l'objet des convoitises populaires, et les questions de l'Église et de l'État divisèrent bientôt le peuple en factions et engendrèrent les haines politiques les plus violentes.

La première Assemblée Législative du Bas-Canada siégea à Québec, en 1791, quand la population de la ville était de 7,000 habitants, et celle du Haut-Canada siégea, pour la première fois, à Newark, aujourd'hui Niagara, en 1792, qui demeura le siège du parlement jusqu'en 1797, puis à York, (aujourd'hui Toronto), cité fondée par le Gouverneur Général Simcoe, deux ans auparavant.

Le commerce et la population du pays progressèrent rapidement, et les ressources du Canada prirent un vif essor. Le flot de l'émigration grossit sensiblement, les troubles de '98 en Irlande, surtout, engagèrent un grand nombre de hardis pionniers, à venir s'établir, dans les forêts vierges du Canada.

Avec la prospérité et l'augmentation de la population du pays, les inconvénients d'un gouvernement pratiquement irresponsable commencèrent à se faire sentir. Le Conseil de l'Exécutif, composé du gouverneur et de cinq membres de son choix, révocables suivant son bon plaisir, finit par contrôler toute l'administration de la colonie.

En 1812-14, la jeune nation alliée eut à traverser une rude épreuve, à la suite de la déclaration de guerre des États-Unis, contre la Grande-Bretagne, à raison d'abord de ses sympathies pour la France, et des froissements qui existaient entre les deux gouvernements. Le Canada tout naturellement fut le point de mire des États-Unis, pour leur première attaque. Les forces des deux pays étaient loin d'être égales. Le Canada n'était nullement préparé à la guerre. Il possédait à peine 6,000 hommes de troupes, pour défendre 1,500 milles de frontière. Le chiffre total de sa population s'élevait à moins de

300,000, tandis que celle des Etats-Unis était de 8 millions. Nonobstant cette disproportion écrasante, les Canadiens se rallièrent, comme un seul homme, sous la bannière de leur gouvernement, et se battirent, avec tant de bravoure, pendant les deux années que dura ce conflit, qu'à la fin des hostilités ils avaient le dessus, et, de nos jours l'on exalte les victoires de Queenstown Heights et de Chateauguay, avec le même patriotisme que celui des Anglais pour Paardeberg, ou des Français pour Austerlitz.

La paix rétablie rendit toute leur acuité aux dissensions intestines, qu'avait fait taire, pour un temps, le patriotique devoir de défendre la patrie en danger. Dans le Haut et le Bas-Canada, le peuple commença à se rebeller, contre l'omnipotence du Conseil de l'Exécutif, et la rupture, entre les deux branches de la Législature finit par s'accroître d'avantage tous les jours. Des conflits s'élevèrent aussi, entre les deux provinces, au sujet de réclamations relativement au revenu et pour d'autres griefs, et pour remédier à cet état de choses on proposa l'union des deux provinces dès l'année 1822, mais ce projet fut abandonné, à raison de l'opposition unanime manifestée par la population française du Bas-Canada. Louis J. Papineau dans le Bas-Canada et William Lyon Mackenzie, dans le Haut-Canada, vinrent de l'avant, comme les champions des droits populaires, et furent bientôt à la tête de la rébellion ouverte. La lutte pour obtenir le Gouvernement responsable se continua sans merci ni trêve jusqu'en 1840, alors que le parlement anglais s'inspirant des raisons, données dans le fameux rapport de Lord Durham, sur l'état des esprits au Canada, se décida, pour l'union des deux provinces, et reconnut, dans la nouvelle constitution, le principe du gouvernement responsable. Des résolutions, à cet effet, furent passées par les Législatures Provinciales, en faveur de l'adoption de ce régime, et un acte en conséquence fut voté par le Parlement impérial en 1840, et vint en force le 6 février 1841. A cette date, les deux provinces du Haut et du Bas-Canada, furent pacifiquement unies, sous une même administration, et le *self-government* fut fermement établi, et à partir de ce

temps là, l'on donna au pays, le nom de Canada-Est et de Canada-Ouest.

L'Acte de l'Union portait, entr'autres dispositions : qu'il y aurait un Conseil Législatif et une Assemblée Législative, et que le nombre des représentants serait le même, pour chacune des deux provinces, que le Conseil se composerait de vingt membres, à vie, nommés par la Couronne, l'Assemblée de quatre-vingt-quatre membres, élus par le peuple. Le Conseil de l'Exécutif ou le Cabinet se composait de huit membres responsables à la Législature, présidé par le Gouverneur Général nommé par la Couronne. Les députés eurent le droit de contrôler le revenu public. La première session du premier parlement-uni fut ouverte à Kingston, le 13 juin 1841. Trois ans après, le siège du gouvernement fut transporté à Montréal, et lors de la destruction des bâtisses du parlement, par la populace, en 1849, Toronto devint le siège du parlement jusqu'en 1865, puis Québec, pendant quelques années : l'on eut dit d'une Législature ambulante siégeant, tour à tour, dans le Canada-Ouest, puis dans le Canada-Est.

CONFÉDÉRATION.

Après 1764, la province du Canada resta longtemps séparé du reste de l'Amérique Britannique du Nord. Avant la séparation des Colonies qui formèrent plus tard les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, de l'Angleterre, plusieurs hommes d'Etat avaient plaidé en faveur de l'Union des Colonies, sous une forme de Confédération. Après avoir obtenu leur indépendance, la Nouvelle-Angleterre et les Etats du Sud s'étaient déjà fusionnés en une union fédérale. Cette idée s'était déjà présentée à beaucoup d'esprits restés fidèles aux principes monarchiques, comme le meilleur régime, pour des contrées d'une vaste étendue et dont la population était si éparse. Le colonel Morse délégué par le gouvernement anglais pour s'enquérir des meilleurs mesures à adopter, à raison du changement survenu, à la suite de la révolution américaine, conseillait, en 1783, l'union de toute l'Amérique Britannique du

Nord, "pour la sauvegarde des derniers vestiges du pouvoir de l'Angleterre, sur le continent. La division de la province du Canada, en deux parties, le Haut et Bas-Canada, par l'Acte constitutionnel de 1841, ne permit pas cependant, de mettre ce projet à exécution. Le Bas-Canada peuplé, en grande partie, par des Français, voulait le maintien des lois régissant les terres et propriétés, lois sous lesquelles ils avaient toujours vécu. D'un autre côté, le Haut-Canada, composé largement de *United Empire Loyalists* et de population de langue anglaise, désirait conserver les lois de la métropole. Le seul moyen de trancher la difficulté était de faire du Canada deux provinces, au lieu d'une seule. Ainsi, pendant près d'un demi-siècle, les deux provinces progressaient à leur guise, l'une à côté de l'autre.

Avec le temps, la première forme de gouvernement, excellente pour les colonies, dans leur enfance, parut impraticable, à raison de leur développement. On voulut avoir un *self-government*, avec des pouvoirs plus étendus. Ce que l'on voulait avoir surtout, c'était le gouvernement responsable. En d'autres termes, le peuple croyait que le système anglais, dans toute sa plénitude, était ce qui lui convenait le mieux, et qu'il était mûr, pour le *self-government* dans toute la force du terme. Le Gouvernement impérial, sur le rapport de Lord Durham et l'opinion des têtes dirigeantes, en vint à la conclusion, que le temps d'effectuer l'union des deux provinces était arrivé. L'acte d'union de 1840, en fut le résultat, et, en 1841, les deux provinces, séparées pendant 50 ans, furent réunies en une seule, comme nous l'avons vu plus haut. L'une des mesures les plus importantes introduites par le premier parlement, fut "l'acte Municipal," en vertu duquel chaque township, comté, ville, village et cité, a droit à l'administration de ses propres affaires, et le pouvoir de prélever des taxes, pour les travaux publics et les dépenses de l'administration.

Le développement des provinces du Canada-Uni poursuivit sa marche progressive. Mais cette évolution fit surgir de nouvelles difficultés à raison de l'accroissement de la population du Haut-Canada, et de la politique qu'on voulait suivre

dans les rapports commerciaux avec les Etats-Unis. Ces difficultés furent surmontées par la Confédération des quatre provinces suivantes : le Canada-Ouest, le Canada-Est, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, provinces pour lesquelles les principes du *self-government* n'avaient plus de secrets, et qui dans l'administration des affaires publiques, en savaient faire une sage explication.

L'entraînement politique des quatre provinces, pendant les soixante premières années, les avait forcément convaincu de la nécessité de l'union pour le plus grand bien et le développement des ressources du pays. En 1841, Lord Monk, alors gouverneur-général du Canada, eut une conférence avec les lieutenants-gouverneurs des autres provinces, dont le résultat fut une convention à Québec de tous les délégués de chaque province. Cette convention avait pour but de formuler un plan d'union acceptable par les législatures du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et du Canada. Le parlement de la Grande-Bretagne, notre suzeraine, ratifia " l'Acte d'Union de 1867 " acte constitutionnel applicable alors à quatre provinces seulement.

L'un des premiers actes en vue de donner plus d'expansion à la Confédération, fut d'acquérir, à prix d'argent, tous les droits de la Compagnie de la Baie d'Hudson, sur les territoires concédés par la Charte du Roi Charles II, en 1670.

A la suite de cet achat, Manitoba fut constituée en province, en juillet 1870. La Colombie-Britannique, avec l'offre d'un gouvernement responsable et la construction du chemin de fer Pacifique Canadien, se joignit à la Confédération, en 1871. L'île du Prince Edouard en fit autant en 1873, et ce qui restait des Terres de Rupert fut divisé de 1876-1895, en districts, savoir : Keewatin, Assiniboine, Saskatchewan, Alberta, Athabaska, Mackenzie, Yukon, Ungava et Franklin.

Les moyens de développement dont les quatre premières provinces confédérées avaient fait l'heureuse expérience, furent immédiatement appliqués aux nouvelles venues dans la Confédération. Le Manitoba et la Colombie Anglaise placés sur le même pied d'égalité que les provinces de l'est, furent

immédiatement dotés du *self-government* pour les fins locales.

Les Territoires du Nord-Ouest furent gouvernés : 1o par le Lieutenant-Gouverneur du Manitoba ; 2o après cinq ans d'expérience, par un Lieutenant-Gouverneur et un Conseil Exécutif ; 3o par un Lieutenant-Gouverneur aidé d'un Conseil dont les membres sont en partie éligibles ; 4o par un Lieutenant-Gouverneur et quatre Conseillers choisis par ce dernier parmi les 22 membres de l'Assemblée Législative ; ce Conseil s'occupe des affaires de finances et est révocable suivant son bon plaisir. Des légistes furent nommés par le Gouverneur en Conseil, pour éclairer son Excellence, sur les questions de droit ; 5o par un Lieutenant-Gouverneur et l'Assemblée Législative, avec les mêmes pouvoirs conférés aux autres provinces, par l'Acte d'Union de 1867, sauf le droit d'effectuer des emprunts affectant le crédit des Territoires. L'Exécutif se compose du Lieutenant-Gouverneur et de quatre membres nommés par son Excellence ; 6o par un Lieutenant-Gouverneur et un Conseil Exécutif, choisi par ce dernier parmi les représentants de l'Assemblée Législative ; les membres ainsi choisis devant se faire élire par le peuple, pour obtenir la confirmation de leur nomination par la Couronne. Le dernier changement politique plaçant la Législature des Territoires du Nord-Ouest, presque sur le même pied d'égalité, que les autres Législatures fut effectué 27 ans après la création du premier gouvernement. A cette époque les Territoires du Nord-Ouest obtinrent en même temps que leur émancipation, la jouissance du *Home Rule* et le Gouvernement responsable. Ces Territoires ont été sans représentants au Parlement Fédéral, jusqu'en 1887, quand par un Acte du Parlement, ils eurent droit à deux sénateurs et à quatre représentants électifs.

D'une extrémité à l'autre du Canada, tout le temps que dura l'enfantement du système gouvernemental actuel, l'idée mère et suprême de tous a été d'être loyaux à la Couronne Britannique. Dans un discours prononcé à Paris, en août 1897, Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, disait :

“ J’aime la France qui m’a donné le jour, j’aime l’Angleterre qui nous a donné la liberté.” Sir George Etienne Cartier rendait la même pensée quand il se disait “ un Anglais parlant le français.”

III.

LE CLIMAT.

La superficie de l’Empire Britannique, en chiffre rond, est de 9,000,000 de milles carrés ; dont un tiers, dans l’Amérique du Nord, un tiers aux Antipodes, un sixième dans la zone tempérée de l’Europe et de l’Asie, et un sixième dans les tropics. Si une portion de cet immense empire, qui comprend un cinquième de la surface du globe, a été décrié à raison de sa chaleur intense, et l’autre à raison de son aridité, le Canada, dans l’esprit d’un grand nombre, doit être considéré comme le pire de tous, à raison de son climat glacial ; car, un froid “ sibérien et canadien,” sont synonymes d’un froid hyperboréen. L’exportation en grand et continue, par toute l’Angleterre, des fourrures provenant des rivières, forêts et plaines du Canada, le voisinage de la baie d’Hudson, les sommets neigeux des Montagnes Rocheuses, ont contribué pour beaucoup à faire du Canada, à l’étranger, une espèce de Sibérie ; cependant, rien n’est moins conforme à la vérité.

Quand le Roi de France signa le traité de cession du Canada à l’Angleterre, pour diminuer l’importance de la conquête de sa rivale, et laisser croire au léger sacrifice de la France, il s’écria, en apposant sa signature au traité : “ après tout, il ne s’agit, tout au plus, que de quelques arpents de neige.” Dans les cercles officiels, on accepta cette manière de voir, et, jusqu’à ces derniers temps, l’opinion du Roi de France, continua de prévaloir, même chez les personnages les mieux renseignés en Europe.

Il n’y a pas bien des années encore, un homme d’état anglais éminent ne disait-il pas, en parlant du Canada ; “ ces

immenses banes de glace des déserts de l'Amérique du Nord : " d'autre part, les géographies qui servent à l'enseignement, dans les écoles, et les encyclopédies qui ornent nos bibliothèques publiques représentent invariablement le Canada comme voué, en grande partie, à une éternelle stérilité, à raison de la rigueur de son climat.

Il y a à peine dix ans, un écrivain disait, dans *La Revue Critique et Historique de Winsor*, sur l'Amérique du Nord, en parlant de la géographie physique du continent : " La région " situé au nord du St-Laurent et des grands lacs ne peut être " considérée, comme ayant une très grande valeur, à raison de " ses ressources forestières." Cette assertion avait pour base unique l'idée qu'on entretient communément sur la rigueur du climat. L'année dernière, les marchands de bois du lac Michigan connaissaient tellement bien la richesse forestière des régions en question, qu'ils ont tiré de "*ces forêts sans valeur*," près de 212 millions de pieds de bois.

Les expéditions fréquentes au pôle Nord, ont beaucoup contribué à perpétuer ces notions erronées, sur le climat du Canada, et que l'on ne cesse pas de propager. Suivant Perry, le froid de l'île Melville était si intense que l'eau chaude tombant du haut d'un mât se changeait en grêlon, avant d'atteindre le pont ; l'on chargeait les fusils de chasse avec des balles de mercure, et l'on perçait un madrier d'un travers à l'autre, avec des balles d'huile d'amende congelée, sans les briser.

Plusieurs autres récits du même genre ont été publiés, par des navigateurs dignes de foi, sur la partie du Dominion adossée au pôle Nord, et il a été tenu pour acquis que le froid devait être le même dans tout le reste du pays : de sorte qu'en Europe, on est resté à peu près convaincu, que l'un des traits les plus caractéristiques du Canada, c'est la rigueur de son climat.

Des agents de compagnies de chemins de fer aux Etats-Unis et dans les territoires situés au sud de la ligne frontière internationale, se sont évertués, à répandre l'idée, que le climat du Canada est préjudiciable à l'avenir du pays. Tout dernièrement, le département de l'agriculture du Canada, fut informé que des milliers de pamphlets tout imprégnés d'amers regrets

hypocrites, bien entendu avaient été distribués par toute l'Angleterre, soutenant que le climat du Manitoba comprenait "sept mois d'hiver polaire et cinq mois de temps froid : " Il va s'en dire, que le but de cette propagande, était d'attirer au Dakota, les colons en partance, pour le Manitoba, sous prétexte d'un meilleur climat.

On ne peut plus mettre en doute, que certaines régions du Canada soient toujours couvertes de neige, qu'un grand désert d'Amérique, traverse plusieurs degrés de latitude, entre le Golfe du Mexique et la ligne frontière internationale ; mais, l'étendue de la Puissance du Canada est tellement grande, qu'une partie de ce pays est couverte d'une neige perpétuelle, et que l'autre reçoit la chaleur et l'éclat du soleil presque continuellement. Une partie de ce pays est sous l'atmosphère froide de la mer Glaciale, une autre partie ressent l'air humide de l'Atlantique, une autre encore jouit de la brise vivifiante du Pacifique, et une quatrième partie enfin a la surface de son sol brûlée par la chaleur des eaux tropicales.

Dans les parties extrêmes du Nord, la végétation est tellement stérile que les arbres atteignent à peine la hauteur d'un enfant de deux ans ; dans les parties méridionales, la végétation est tellement fertile que les fruits et les fleurs croissent avec autant de vigueur que dans l'Italie et le sud de la France.

Entre ces deux climats si opposés toutes les céréales, la verdure et les fleurs des climats tempérés, viennent à profusion, et pour peu qu'on voyage à l'Ouest ou au Sud, il naît sans cesse, sous les pas, une végétation des plus variées. En effet, ce pays a tous les climats de l'Europe à la fois, depuis la Méditerranée à l'océan Arctique ; et rien d'étonnant, puisque le pays s'étend, depuis la même latitude que celle de Rome, en Italie, à la latitude de Cape North, en Norvège, et couvre à peu près la même superficie.

Le climat de sa nature est extrêmement complexe, et dépend d'une variété infinie de causes ; entr'autres la chaleur, la pluie, les nuages, le vent et les autres conditions atmosphériques. Ces dernières, dépendant les unes des autres, peuvent

se résumer dans les causes générales suivantes : 1o le degré de latitude ; 2o l'étendue et la conformation du pays ; 3o l'élévation au-dessus du niveau de la mer ; 4o la conformation, la position et l'élévation du pays environnant ; 5o la nature et la température du courant marin le plus voisin ; 6o la position, la distance et la direction du plus proche continent.

Ces conditions nécessitent une étude aussi approfondie, pour le Canada, que pour tout autre contrée. C'est un fait établi ; le climat n'est pas une question de latitude ou de longitude ; le sud n'est pas nécessairement chaud, ni le nord froid ; le vent d'Est n'apporte pas avec lui les rhumatismes ; celui du Sud n'est pas absolument chaud, ou le vent d'Ouest accompagné de pluie.

Le climat si varié de l'Angleterre, comparativement au peu d'étendue de la Grande-Bretagne, devrait mettre en garde toute personne tentée d'accorder un climat unique à un pays aussi vaste que le Canada. On sait bien que les climats de Bath et de Torquay diffèrent matériellement. Même les deux petites îles de Jersey et Guernesey, à pas plus de vingt milles de distance, l'une de l'autre, jouissent d'un climat tout à fait opposé.

Cette persistance à médire de notre climat, depuis si longtemps, a fini par amener un bon résultat, une attention toute spéciale est maintenant accordée aux études météorologiques. Le Canada est décidé de donner tout l'encouragement possible à l'étude de cette science, afin d'opposer des faits aux assertions frivoles et mensongères. Le gouvernement de la Puissance a huit stations principales de météorologie ; 34 stations de première classe reliées aux bureaux principaux, par télégraphe : 31 stations de 1ère classe, 172 de seconde et 85 de troisième classe. Il existe aussi 93 phares d'alarme, dont 73 stations à signaux, 16 munies de leur propre registre automatique.

La Grande-Bretagne est un des pays les mieux favorisés du monde, pour la production du blé. Son climat en été est de 60° à 62°. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement de la Puissance, a neuf bureaux enrégistrant la tem-

pérature de chaque jour. 10 bureaux sur 16 en 1898 établissant la moyenne de la température en été, savoir : de 60° à 65°.

Dans toutes ces différentes stations les agents du gouvernement canadien tiennent compte constamment à toute heure de l'état de la température du pays. Ces observations sont aussi éloigné, que le point le plus à l'Est des rives sud de la Baie d'Hudson, l'est de Victoria sur l'île de Vancouver. Les registres des forts de la baie d'Hudson ont même été consultés, relativement aux "entrées concernant la température." Les rapports des voyageurs ont été contrôlés de près, en ce qui touchait au climat.

De toutes ces sources d'informations, il résulte, que le climat du Canada est salubre pour les Européens.

Le temps a amplement justifié les prévisions de Malte-Brun. Le Canada et le reste des possessions britanniques, dans l'Amérique du Nord, d'après lui, bien que moins favorisés que les Etats-Unis, sous le rapport des avantages physiques, contiennent une forte race évidemment destinée à un brillant avenir. En effet, tout, sur ce sol, se trouve réuni, pour le développement des forces physiques et morales de l'homme. On y trouve à la fois cette hardiesse de caractère qui permet de surmonter les plus grands obstacles, ces froids secs et vivifiants qui stimulent et donnent l'énergie aux populations, et ces avantages naturels qui récompensent le travail. La nature promet à la nation canadienne de brillantes destinées.

Rien, d'après cet éminent auteur, de tous les avantages dont semble l'avoir doté la nature, rien n'est plus propre, que son climat, pour assurer au Canada la haute position, dans l'avenir, qui semblent lui avoir été de tout temps départie.

Si l'on s'en rapporte aux données ci-dessus, comme étant les plus sûrs guides, pour s'assurer de la nature d'un climat, il s'en suit que le Canada se trouve en grande partie, situé sous la même latitude que les pays d'Europe, qui sont réputés les plus salubres.

La moyenne de la température des régions baignées, par les rivières Moose et Abbitibi, correspond au Nord de l'Europe

soit 65° F. Les régions arrosées par la partie Nord de l'Ottawa et du Saguenay, ainsi que le Nord de la Nouvelle-Ecosse, ressemblent au littoral du côté sud de l'Angleterre, Paris, le centre de l'Allemagne et le sud de la Russie, soit 60° F. La température de l'été est de 65° F., sur les rives du haut du St-Laurent formé par les grands lacs, London, Toronto, Kingston, Montréal, le St-Laurent jusqu'à Québec, et dans l'Est jusqu'à Frédéricton, la capitale du Nouveau-Brunswick.

Ce qui fait le climat, c'est plutôt le degré d'élévation que la latitude d'un pays, et sous ce rapport, le Canada est mieux favorisé que la plupart des autres contrées. D'après Humbolt, l'Europe a une altitude moyenne de 671 pieds, l'Amérique du Sud de 1,132, l'Asie de 1,151, et l'Amérique du Nord de 748 pieds. La partie canadienne de l'Amérique du Nord a 300 pieds d'élévation.

La déclivité depuis l'océan au lac Supérieur n'est pas plus de six pouces au mille, en moyenne, et encore la pente reste à peine sensible, avant d'avancer dans l'Ouest. Montréal à la tête de la navigation océanique, endroit, atteint seulement, après un parcours de plusieurs centaines de milles, sur eau douce, au baissant, est seulement, à dix-huit pieds au-dessus du niveau de la mer.

Les courants sous-marins sont exceptionnellement favorables au Canada. Le long des côtes de l'Atlantique, le *gulf Stream* y fait sentir la bienfaisante chaleur de ses eaux, et à un tel point que sur l'île de Sable, des troupeaux de chevaux de prairies, il y a des siècles passés ayant été jetés sur cette île, après un naufrage, sans abri d'aucune espèce, y ont vécu et se sont multipliés. A Halifax, en plein cœur d'hiver, une douzaine d'heures de vent de sud auront bientôt fait de chasser les banes de glace, comme une machine fauche le blé mûr.

Le long du côté canadien de l'océan Pacifique, le courant de la mer du Japon y produit le même effet, que le courant du golfe en Angleterre. L'île de Vancouver, quant à son climat est semblable à celui du sud de l'Angleterre, si ce n'est que la chaleur de l'été est plus grande mais il y a moins d'humidité.

Dans le voisinage de Victoria la plus haute température, à l'ombre, durant les mois de juillet et août est de 80 à 90 degrés Fahr. ; pendant que durant l'hiver, il est bien rare qu'il y ait plus de dix degrés de froid.

New-Westminster, sous la latitude 49° 13' a une température moyenne annuelle de 50 degrés, Pelee Island, Ontario, sous la latitude 41° 50', a une température moyenne annuelle de 49 degrés. Quant aux courants océaniques, nous devons ajouter, qu'ils exercent leur influence, sur les régions situées sur leur parcours, jusqu'au 10° de latitude.

A l'est des Montagnes Rocheuses, le professeur Macoun, découvrit une vaste région que des voyageurs avaient autrefois surnommée l'apex du grand désert américain. Il en vint à la conclusion, après examen, que le sol de cette contrée n'était pas naturellement stérile. La surface seule était sèche et calcinée, à raison d'influences atmosphériques remontant dans le lointain des âges, dont la principale était la chaleur apportée par les vents venant du golfe du Mexique. Vents qui perdaient leur humidité, en traversant les plaines de sable en ébullition qui sépare le golfe du Canada. Après en être venu à cette conclusion, il en fit l'expérience, qui fut subséquemment tentée sur une plus grande échelle, par la compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien. Des fouilles furent faites en conséquence, et sous la croûte durcie, surgit un sol avec tous les éléments propres à celui de première qualité.

Ce sol se trouvait, pour ainsi dire, hermétiquement fermé, et dans l'impossibilité de prodiguer ses richesses, faute d'air. La même influence, ayant sa source dans le golfe du Mexique, avec l'aide, d'après certains observateurs, des vents du Chinook, se fait sentir sur le climat de cette région, où sont les "ranches" du Canada.

Dans le district d'Alberta, le climat d'hiver est comparativement modéré, et non rigoureux, les ouragans sont inconnus, les animaux passent l'hiver en pleine air, sont gras et en bonne condition au printemps. Le "Stock Association" d'Alberta, d'après ses rapports, a 250,000 têtes de bétail, 100,000 moutons et 50,000 chevaux. Différents autres pro-

priétaires, en possèdent un tiers de plus. Tous les rapports augurent bien de l'avenir et parlent avantageusement du climat de l'hiver.

Les grandes étendues d'eau qui sont un des caractères distinctifs du Canada, exercent aussi une influence considérable sur le climat.

La baie d'Hudson couvre une superficie de 1,000 milles de longueur, sur 600 de largeur. La température, est de 65° F, en été, et de 3 degrés moindres que celle du lac Supérieur, en hiver. La chaîne ininterrompue des grands lacs, qui s'étend depuis la latitude 44, 45, et la latitude 51 nord, et depuis la longitude 75 à la longitude 120, couvre, y compris les lacs de moindre étendue, une superficie de 130,000 milles carrés, et représente à elle seule la moitié de l'eau douce de toute la surface du globe. L'on se rendra compte facilement de l'influence modératrice sur notre climat de ces immenses nappes d'eau qui ne gèlent jamais.

Dans les plus vieux établissements du Canada, l'expérience a démontré, que par suite du déboisement des forêts et l'égouttement des terres marécageuses, le climat s'était sensiblement modifié. D'après Malte-Brun, " on remarque, au Canada, les mêmes changements atmosphériques observés en Europe, lors du déboisement des grandes forêts d'Herceynie, et les immenses travaux des Germains pour l'égouttement des marécages, et le climat devenant de plus en plus tempéré, accuse un changement de 8 à 10 degrés, depuis que toutes les ressources de l'industrie européenne ont été mise à contribution, pour la culture du pays."

Le nombre des centenaires, surtout parmi les descendants des Canadiens-français, dont les ancêtres ont vécu et sont morts au Canada, pendant dix générations, atteste la salubrité du climat, pour les Européens ; sans compter, que le poids des enfants, à leur naissance, et leur taille à vingt-et-un ans dépassent de beaucoup la moyenne, parmi les Européens.

Durant l'insurrection du Nord-Ouest Canadien, en mars 1885, les hommes et les garçons s'enrôlèrent *indistinctement*, sans examen préalable, depuis la péninsule du Niagara, et dans

toutes les cités comprises entre London et Halifax. Cinq mille hommes de troupe, avec un contingent de mille employés de toutes sortes, s'embarquèrent dans des wagons ouverts de la compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien. Ces troupes traversèrent, à pied, les solutions de continuité "gaps" du chemin de fer alors en voie de construction, et gagnèrent le nord à marche forcées, à travers la neige et les avalanches, de trois points à la fois du chemin de fer, à des centaines de milles de distance, les uns des autres. Ils couchaient, sous des tentes, sans souci de leur santé. Cependant, pas un seul des six milles ne succomba, par suite de maladies occasionnées par le climat, après avoir été en butte pendant des mois à toutes les intempéries du froid, jusque sous le 53ème degré parallèle nord.

Mais, nous dira-t-on : "en admettant qu'il en soit ainsi relativement au climat, sur la vie humaine, n'est-il pas vrai que la vie végétale en souffre ? N'est-il pas vrai que partout en Canada, bien que la température moyenne soit celle de l'Europe, il y a des gelées en été qui compromettent sérieusement le succès des travaux agricoles ?"

Cette question a aussi fait l'objet d'une étude approfondie.

Sir George Simpson nous dit que la vigne est abondante, sur la rivière Kaministiquia, un des tributaires du lac Supérieur dans la direction du Nord-Ouest, l'on y trouve aussi la tomate poussant à l'état sauvage. Il rapporte encore que, de son temps, des troupeaux innombrables de buffles venaient prendre leurs ébats, dans la région arrosée par la Saskatchewan. "L'herbe dont ils se nourrissent, dit Sir George, est grasse et abondante, le buffle y hiverne avec les autres animaux domestiques qui servent à l'alimentation des blancs et des Indiens."

Le professeur Macoun, a trouvé des concombres mûrs, dans le mois d'août sur le territoire de la rivière de la Paix. Dans la vallée de l'Ottawa, le raisin pousse, en grande abondance, et le dernier rapport décennal établit que la récolte du raisin qui était, en 1880, de 3,896,508 livres, fut en 1890, de 12,252,333 livres.

Si vous examinez les exhibits du Canada, vous verrez des pommes, poires, pêches et autres fruits de toutes sortes, qui donnent l'idée d'un splendide climat, plus favorable à la production de ces fruits, que ceux de la "Grande-Bretagne," et même des Etats-Unis. Preuve, les prix élevés des pommes du Canada, sur le marché de Londres.

Il n'y a pas à se le dissimuler, il existe un obstacle, dans les territoires du Nord-Ouest du Canada, peut-être moins sérieux, que pour les Etats de l'Ouest-Sud, qui rend la température moyenne de l'été beaucoup plus basse que de raison, et détruit du même coup, en partie, l'exactitude des calculs basés sur la moyenne de la température. Cette obstacle c'est la gelée qui, dans certaines années, se fait sentir, pendant l'été. A raison de cet inconvénient, plusieurs personnes intéressées ont déprécié le climat, comme défavorable à la production du blé. L'expérience des premiers colons d'Ontario fut la même que celle des premiers colons du Manitoba. Nous n'entendons plus parler maintenant d'une pareille objection dans Ontario. Déjà, dans les provinces des Prairies, les semences faites de bonne heure, ont surmonté considérablement cet obstacle, vû que le blé semé, dans ces conditions, est assez vigoureux, pour résister à une gelée subite. La graine de blé de Fyfe est considérée comme la meilleure.

A l'aide d'un sol splendide couvert d'un dépôt d'alluvion noir d'une couche moyenne de vingt pouces, reposant sur fond d'argile,—avec une récolte moyenne, d'après les statistiques des dix dernières années, de plus de vingt minots de l'acre, avec en plus, des semaines de huit jours, vû l'heure où le soleil se couche dans les hautes latitudes, on peut être certain que l'énergie et l'esprit d'entreprise des habitants du pays, surmonteront avant longtemps le seul obstacle qui semble s'opposer à la production du blé.—obstacle qui du reste est loin de se présenter tous les ans.

Les échantillons de blé et autres céréales, parlent par eux-mêmes, et disent leur qualité ; le produit de la dernière récolte égal à 51,000,000 de minots, dont 33,500,000 minots de blé, est

une preuve que le Canada est destiné à devenir un des plus grands producteurs de grains, parmi les pays du monde, surtout si l'on se rappelle que la récolte de 1890 n'était que de 26½ millions de minots, indiquant une augmentation, durant la dernière décade, de 200 pour cent.

Une preuve que ceux qui s'occupent de la production du grain sont satisfaits, c'est que, dans le Manitoba, la superficie ensemencée de blé, en 1899, a été double de celle de 1890, et que dans le nord de l'Alberta, on a ensemencé, deux fois plus de grain, en 1899, que dans l'année 1890.

Le tableau suivant fait voir la température moyenne de l'été et de l'année aux différentes stations du Dominion du Canada, y compris la latitude, longitude, et l'élévation au-dessus du niveau de la mer. Les températures sont le résultat de dix années d'observations, et concernent toute l'étendue du pays où il a été possible d'établir des postes d'observations.

STATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	HAUTEUR AU DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.	TEMPÉRATURE MOYENNE.	
				ÉTÉ.	ANNÉE.
Colombie Anglaise.	° /	° /	pds.	°	°
Agassiz	49 14	121 31	52	60.8	47.8
Abbotsford.....	49 2	122 16	...	61.5	48.4
Barkerville.....	53 2	121 35	4180	55.4	36.6
Carmanah, V.I.....	48 25	124 18	130	55.9	47.2
Donald	51 28	117 11	2090	59.5	36.4
Duncan, V.I.....	48 45	123 42	40	61.4	48.7
Enderby	50 32	119 7	1180	64.3	44.4
French Creek, V.I.....	49 20	124 36	61.0	47.6
Hazlemere	49 3	122 43	60.3	48.4
Kamloops	50 41	120 59	1193	67.6	47.1
Kuper Island.....	48 58	123 38	62.7	49.4
New Westminster.....	49 13	122 54	330	63.3	50.0
N. Nicomen	49 12	122 2	59	63.0	49.1
Nicola Lake	50 9	130 39	61.9	42.2
Port Simpson.....	54 34	130 26	26	45.2	44.3
River's Inlet	51 39	127 19	20	57.9	45.7
Spence's Bridge.....	50 23	121 20	770	70.2	48.8
Stuart's Lake.....	54 28	124 12	1800	54.3	33.2
Victoria, V.I.....	48 24	123 19	85	58.8	48.7
Vernon	50 14	119 15	1246	63.0	44.9

STATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	HAUTEUR AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.	TEMPÉRATURE MOYENNE.	
				ÉTÉ.	ANNÉE.
Territoires du Nord-Ouest.	° /	° /	pds.	°	°
Battleford.....	52 41	108 20	1620	62.3	32.9
Banff.....	51 10	115 35	4542	54.6	34.6
Chaplin.....	50 27	106 4	2202	65.0	35.7
Calgary.....	51 2	114 2	3389	58.8	37.4
Edmonton.....	53 33	113 30	2158	59.3	35.9
Hemietta.....	51 22	103 30	61.3	31.5
Indian Head.....	50 23	103 40	1924	62.9	35.0
Moose Jaw.....	50 21	105 35	1745	61.6	33.9
Medicine Hat.....	50 1	110 37	2161	63.7	39.9
Omnikup.....	53 30	101 20	60.0	34.0
Pincher Creek.....	49 ..	114 ..	3750	58.8	38.9
Parkland.....	51 15	102 14	59.6	30.5
Prince Albert.....	53 10	106 0	1492	59.5	30.7
Qu'Appelle.....	50 30	103 47	2115	61.6	33.4
Regina.....	50 27	104 37	1885	62.7	32.5
Swift Current.....	50 20	107 45	2439	64.5	37.6
Manitoba.					
Aweme.....	49 43	99 33	64.9	34.5
Brandon.....	49 51	99 57	1176	63.1	33.1
Barnards (Russell).....	50 59	101 20	59.4	30.3
Channel Island.....	52 18	97 23	710	62.7	30.9
Emerson.....	49 1	97 13	64.2	35.3
Elkhorn.....	49 58	101 16	61.9	32.8
Fort Osborne.....	49 53	97 11	64.3	34.1
Hillview.....	49 54	100 35	61.6	32.3
Minnedosa.....	50 10	99 48	60.5	32.0
Portage la Prairie.....	49 57	98 1	830	64.2	35.2
Stony Mountain.....	50 5	97 12	803	64.1	32.9
Winnipeg.....	49 53	97 7	760	66.0	33.3
Ontario.					
Alton.....	43 51	80 5	1250	64.5	41.8
Bognor.....	44 40	80 50	64.2	42.5
Beatrice.....	45 8	79 20	62.3	39.5
Barrie.....	44 23	79 41	839	66.5	43.1
Brantford.....	43 10	80 21	750	67.5	45.1
Birnam.....	43 2	81 55	66.2	44.6
Bancroft.....	45 1	77 50	62.4	39.1
Cottam.....	42 7	82 45	69.2	48.0
Collingwood.....	44 30	80 15	65.1	43.7
Coldwater.....	44 38	79 40	65.3	41.6
Clontarf.....	45 23	77 9	64.5	40.9
Deseronto.....	44 11	77 4	64	66.7	43.6

STATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	HAUTEUR AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.	TEMPÉRATURE MOYENNE.	
				ÉTÉ.	ANNÉE.
Ontario.— <i>Suite.</i>	° /	° /	pds.	°	°
Durham	44 10	80 50	65.9	48.2
Elora	43 41	80 24	1274	64.6	42.3
Egremont	44 0	80 5	1440	62.5	40.3
Gravenhurst	44 54	19 20	770	64.8	41.4
Haileybury	47 29	78 39	687	62.9	37.3
Haliburton	45 1	78 28	63.6	40.6
Hamilton	43 16	79 54	303	67.9	46.1
Kingston	44 13	76 29	285	66.3	43.4
London	42 59	81 12	808	67.7	45.7
Lucknow	43 56	81 30	65.5	44.3
Lindsay	44 20	78 45	872	64.8	41.6
Lakefield	44 25	78 15	66.5	42.3
Moose Factory	51 16	80 56	30	61.0	31.8
Mattawa	46 15	77 55	62.9	33.2
North Bruce	44 23	81 25	64.1	43.5
Niagara Falls.....	43 6	79 6	67.7	45.8
Niagara	43 13	79 6	68.7	47.4
Owen Sound	44 34	80 55	597	63.8	42.5
Orillia	44 34	79 24	64.7	41.9
Ottawa	45 26	75 42	294	66.6	41.2
Port Stanley	42 40	81 13	592	66.4	45.5
Point Clark	41 5	81 44	595	63.8	43.6
Peele Island.....	41 50	82 38	72.4	49.0
Port Dover.....	42 47	80 13	635	66.6	46.0
Port Arthur.....	48 27	89 12	644	59.3	34.5
Parry Sound.....	45 15	89 0	635	63.5	40.6
Peterborough.....	44 17	78 10	722	67.4	43.2
Pembroke	45 15	77 7	389	66.6	40.5
Paris.....	44 17	80 25	840	67.6	45.4
Rockliffe	45 50	77 55	418	63.6	38.4
Savanna	43 12	90 18	1506	59.3	31.7
Saugeen	48 55	81 21	656	63.4	43.1
Sprucedale	44 30	79 40	62.8	38.8
Stony Creek.....	45 30	79 45	292	69.0	47.0
Statford.....	43 13	81 0	1191	64.9	43.4
St. Mary's.....	43 23	81 11	1640	65.8	44.6
St. George.....	43 14	80 12	722	67.1	44.9
Toronto	43 39	79 24	350	65.4	44.2
Uplands	45 48	79 25	61.4	38.1
White River.....	48 35	85 16	1252	58.2	32.4
Whiteside.....	45 0	79 30	63.8	40.9
Windsor	42 19	83 2	70.3	47.7
Welland	42 59	79 17	67.7	45.6
Woodstock	43 8	80 47	980	66.2	44.3

STATIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE.	HAUTEUR AU- DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.	TEMPÉRATUR MOYENNE.	
				ÉTÉ.	ANNÉE.
Québec.	° /	° /	pds.	°	°
Brome	45 20	72 36	63.8	40.1
Cranbourne	46 20	70 43	60.6	36.0
Chicoutimi.....	48 45	71 5	156	62.3	35.9
Danville	45 47	72 1	64.6	39.7
Pointe au Père.....	48 31	68 19	20	55.3	34.6
Huntingdon.....	45 5	74 10	65.5	40.6
Montréal	45 30	73 35	187	66.8	41.9
Québec	46 48	71 12	296	63.6	38.5
Richmond	45 40	72 8	437	64.2	40.1
Nouveau Brunswick.					
Bathurst	47 39	65 42	66.4	40.7
Chatham.....	47 3	65 29	21	63.4	39.4
Dalhousie	48 4	66 22	39	59.8	36.2
Fredericton	45 57	66 36	164	63.5	40.3
Grand Manan	44 47	66 46	49	59.4	42.7
Point Lepreaux	45 4	66 28	30	55.1	40.2
St. John.....	45 17	66 4	70	59.1	41.2
St. Andrews.....	60.2	41.3
Nouvelle-Ecosse.					
Digby	44 38	65 46	40	62.4	43.2
Halifax	44 3	63 16	97	62.4	43.7
Pictou	45 42	62 41	64.6	43.7
Parrsboro	44 28	64 25	40	60.3	42.6
Sydney	46 10	60 10	55	60.7	41.7
Truro	45 22	63 18	73	61.7	41.9
Yarmouth	43 50	66 2	65	58.8	43.5
Ile du Prince Edouard.					
Charlottetown.....	46 14	63 10	38	62.3	41.0
Georgetown	46 11	62 35	62.6	41.9
Kilmahinning	46 48	64 2	61.2	39.7

IV

POPULATION

LES INDIENS :

Quand les français, sous la conduite de Champlain, résolurent, en 1608, de s'établir sur les bords du St-Laurent, à cet endroit où le retrécissement du fleuve leur suggéra le nom approprié de Québec, "la pointe," comme disaient les indiens, aucun peuple d'Europe n'avait tenté, avant eux, la colonisation de cette partie du continent. Sur cette vaste étendue de pays, les indiens erraient en maîtres, comme s'ils en eussent été les possesseurs. Ils étaient pratiquement divisés en deux classes ; les cinq tribues iroquoises et les autres.

Des haines héréditaires les séparaient et l'immensité des forêts était le théâtre de leurs incursions et de leurs batailles sanglantes. Champlain comprit tout d'abord que s'il voulait fonder une colonie permanente en Canada, il devait épouser la querelle des Algonquins contre leurs cruels ennemis, les Iroquois.

C'est parmi ces indiens ainsi divisés, en deux grandes classes, qu'il faut rechercher l'origine de ces peuplades aborigènes du Continent Nord Américain. Les deux groupes originaires, sont les Malais Polynésiens et les Turaniens. Ces groupes ont tous deux des représentants au Canada, les Algonquins descendent des premiers, et les Iroquois, les Tirmehs et Esquimaux des second. Par les Algonquins, les Aborigènes du Canada sont alliés aux peuplades habitant l'immense superficie qui couvre le Malacca, jusqu'à la Nouvelle Zélande, et Madagascar aux Iles Sandwich et autres îles, plus à l'est. Par les Iroquois, les aborigènes du Canada sont alliés aux races Finnoises, Turques et Mongoliennes de l'Asie et de l'Europe. Toutes deux sont parfaitement distinctes. La langue des Algonquins diffère radicalement de celle des Iroquois, tant sous le rapport grammatical qu'euphonique. Par leur visage plus plat, leur taille moins élevée, les extrémités des pieds et

des mains plus grêles, les Algonquins offrent un contraste marquant avec les Iroquois dont les traits sont plus accentués, les proportions plus fortes, le développement musculaire plus prononcé. L'Iroquois est éminemment un homme terrestre, un guerrier et un amateur de grands sports, tandis que l'Algonquin aime l'eau, est peu agressif et passe son temps de loisir dans la paresse. La taciturnité, avec tout ce qu'elle comporte, tel que l'absence de bonne humeur, est un des caractéristiques des Algonquins, mais il n'en est pas ainsi des Iroquois. A l'origine, les Iroquois adoraient le soleil, ce que n'ont jamais fait les Algonquins. En résumé, les deux races n'ont rien de commun entr'elles, si ce n'est leur commune destinée et certaines petites habitudes de vie, fruit d'un contact réciproque. Les Algonquins et les Iroquois, qui ont contribué tous deux à former le type idéal du Peau Rouge, sont les représentants de deux familles aussi distinctes, que les races Aryennes et Semitiques du vieux monde.

Les indiens du Canada, issus de deux races différentes, peuvent se subdiviser en quatre familles : (a) Les Innuites ou Esquimaux. (b) Les Tirmehs. (c) Les Algonquins et (d) les Hurons-Iroquois.

Les Innuites "les hommes," nom qu'ils se donnaient eux-mêmes, Eskimo (mangeurs de viande crue), terme de dérision à eux donné par les Algonquins, sont les plus vieilles races aborigènes du Canada. A raison de plusieurs points de rapprochement entre les races Française et Anglaise primitives, tels que : les aiguilles à coudre, les colliers et bracelets de dents taillés, les poignards d'andouillers, le talent artistique pour dessiner les hommes et les animaux, et les scènes où prennent part les hommes et les animaux, plusieurs paléontologistes sont portés à croire comme le professeur Boyd Dawkins, que les Esquimaux d'aujourd'hui, sont les survivants de ces races habitant, aux âges préhistoriques, des cavernes pléistocènes dans l'ouest de l'Europe. Leur antiquité est si reculée que, comme point de comparaison, l'intervalle qui s'est écoulé, entre la construction des Pyramides d'Egypte et celle de la tour Eiffel, paraît infiniment petit.

Les Innuites habitent le littoral de la lisière nord du Canada, depuis le Labrador et la baie d'Ungava, jusqu'à la ligne frontière entre le territoire du Yukon et l'Alaska. Depuis cette dernière région, le long de toute la ligne du littoral jusqu'à la baie d'Ungava, ils parlent tous la même langue, ils sont doués de la même intelligence et de la même énergie, dans la lutte pour l'existence, dans une région où les blancs, avec toutes les ressources de la civilisation à leur disposition, ont eu maintes difficultés à surmonter, pour garder santé et vigueur. "Ils sont doués d'un talent artistique remarquable, et des navigateurs du pôle Nord ont décrit avec étonnement leur talent à se servir du crayon et à tracer les lignes du littoral." Ils sont hardis et audacieux sur l'onde, attaquant seul, en pleine mer, dans leur frêle embarcation, les animaux marins les plus colossaux.

Les Tirmehs ou Déné Dindjiés, habitent la vallée de la rivière Athabaska, les environs de la rivière de la Paix, les régions au nord du lac du Grand Ours, jusqu'au sud de l'étendue de terre des Innuites baignée par la mer, les montagnes de la rivière Mackenzie, les collines et presque toute la région à l'ouest des Montagnes Rocheuses, comprenant Vancouver et les îles de la Reine Charlotte, d'où ils sont sortis en bandes aventureuses et ont pris possession du pays au sud du territoire des Innuites.

Ces derniers ont pour voisins, au sud, les Algonquins, qui partis de l'est, où ils étaient les voisins des Innuites, ont poussé leur marche en avant, de l'intérieur du Labrador et à travers l'étendue de pays qui s'étend depuis le littoral de l'océan Atlantique et le lac Supérieur, aux contrées situées au sud du Nord-Ouest Canadien, où, comme Sauteurs, Cris des Prairies, Cris des Bois, Pieds Noirs, ils ont pris racine, et se sont montrés aussi vigoureux sous tous les rapports, que l'ancienne race dont ils descendaient. Le cris est le langage typique de cette race, la plus répandue de toutes les races indiennes; comprenant, en outre des tribus de l'Ouest ci-dessus énumérées, les Micmacks, Mélicites et Abénakis des régions maritimes de l'Est, les Naskapies et Montagnais du Labrador et de l'est de

Québec, les Mississaugas, les Odjibwys et les nombreuses tribus de l'ouest de Québec et Ontario, que les Français avaient eus comme alliés, "dans un demi siècle de conflit." Ces tribus étaient grands chasseurs, avaient parcouru une vaste étendue de territoires, et comme guerriers avaient montré leur habileté dans plusieurs guerres de frontière, durant la longue période où Français et Anglais avaient lutté l'un contre l'autre, pour la suprématie sur les eaux de l'Acadie, au milieu des forêts de pin du Maine et du Massachusetts, le long des rives sud des grands lacs Laurentiens et sur les bords du Mississippi depuis sa source à son embouchure.

Les Iroquois, cette seconde grande famille, ressemblent aux Français et aux Anglais, par leur talent d'organisation, et la sagesse qu'ils apportent dans le choix d'une bonne administration, en temps de paix comme en temps de guerre. Ils étaient à l'origine composés de cinq tribus, généralement connues sous le nom de Mohawks, Onéidas, Onondagas, Cayugas et les Sénécas. Subséquemment, les Tuscaroras s'unirent à eux, et on ne les désigna plus que sous le nom des Six Nations, ou plus fréquemment des Iroquois. Comme tels ils tenaient la balance du pouvoir entre les Français sur les lacs et les Anglais sur le littoral de l'Atlantique, les soulevant les uns contre les autres avec habileté, s'assurant pour eux-mêmes, le métier lucratif d'intermédiaires, dans le commerce de fourrures, avec les autres tribus. On retrouve des bandes d'Hurons-Iroquois isolées çà et là, tels que les Hurons de Lorette, près de la cité de Québec, ceux de Cagnawaga, le lac des Deux-Montagnes, St-Régis et les Iroquois qui se trouvent en plusieurs endroits de la péninsule, entre les lacs Ste-Clair et Erié. Ces derniers se trouvent à l'est du lac Supérieur. A l'ouest habitent les Assiniboines et les Sious appartenant au Dakota et alliés ainsi aux Iroquois, comme provenant d'une commune origine Turanienne ou du nord de l'Asie.

En 1871, lors du premier recensement du Dominion, le dénombrement de la population indienne fut l'objet d'une

attention toute spéciale. Il y a 36 tribus dont : 1 Esquimaux ; 19 Déné Dindjié ; 11 Algonquins ; 5 Hurons-Iroquois.

Suit le chiffre de leur population réciproque :

De la race Esquimaux	4,028
“ Déné Dindjié.....	42,000
“ Algonquin	46,000
“ Huron-Iroquois.....	10,330
Total.....	102,358

Relativement à leur manière de vivre :

Uniquement de poisson	23,000
Vie de camp à chasser	18,000
Dans les villages, dans les districts établis .	17,358
En familles dans les bois.....	44,000

Relativement à leur position générale, au point de vue géographique :

A l'ouest des Montagnes Rocheuses	26,000
A l'est “ “	76,000

Relativement à leur position, au point de vue politique :

Province de l'Ile du Prince-Edouard	323
“ Nouvelle-Ecosse.....	1,666
“ Nouveau-Brunswick.....	1,403
“ Québec	6,988
“ Ontario	12,978
“ Manitoba	500
“ Colombie Anglaise.....	23,000
Terre de Rupert.....	33,500
Le Labrador et les pays baignés par la mer Glaciale	22,000

Le rapport du surintendant-général des affaires indiennes en 1898, met le chiffre des Indiens à 100,093, montrant une diminution de 2,265 en 27 ans.

Le tableau suivant indique les augmentations et les diminutions en 1898, comparées avec le chiffre de 1871 :

	Augmentation.	Diminution.
L'Île du Prince-Edouard.....		9
Nouvelle-Ecosse.....	361	
Nouveau-Brunswick.....	224	
Province de Québec.....	3,589	
" Ontario.....	7,640	
Colombie Anglaise.....	1,973	
Manitoba.....	6,216	
Reste du territoire.....	22,359
Diminution total : 2,265.		

Ces comparaisons établissent que les Indiens sur les réserves et dans les vieilles provinces, augmentent tellement en population, qu'ils contrebalancent presque ce qu'ils perdent en population dans les territoires.

Durant les vingt-neuf ans où les Indiens ont eu à subir l'influence de la civilisation, et ont souffert par la construction des chemins de fer et par la destruction du gros gibier, comme le buffle, et par l'expropriation de leurs terres, pour les fins de la colonisation, et pour l'établissement des ranches, toutes ces causes ont plus fait pour diminuer le nombre des Indiens que n'avait fait la force procréative de la race pour l'augmenter.

Du total de 103,000 de population, 74,118, d'après le rapport du département des Indiens, résident sur les réserves ; le reste est nomade.

Les Indiens du Canada ne progressent pas tous également. Quelques-uns sont polygammes, d'autres ont adopté la civilisation des blancs, à tel point, qu'on ne les distingue plus entr'eux. Les uns n'entendent pas le traître mot de la politique et ne connaissent pas l'importance d'un droit de vote. D'autres ont le droit de franchise électorale, et l'apprécient grandement. Quelques-uns augmentent en population, tandis que d'autres perdent du terrain sous ce rapport.

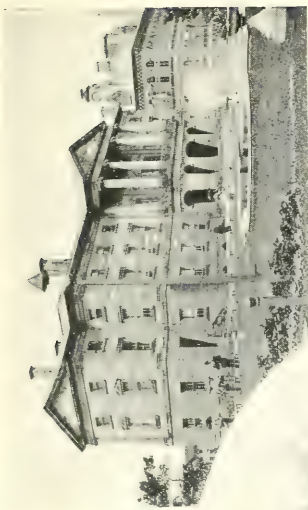
Le tableau suivant établit la condition des Indiens sur les réserves :

	1898
Nombre sur les réserves.....	74,118
Quantités d'acres cultivés.....	111,880
Nouvelle terre cultivée durant l'année, acres.....	1,932
Nombre d'instruments d'agriculture....	72,344
“ de chevaux, bestiaux, moutons et cochons.....	77,148
Récolte de foin pour l'année, tonnes....	68,447
Grains.....minots.....	717,375
Patates et autres légumes, minots.....	414,525
Poisson, fourrures et autres industries, valeur.....	\$1,236,043

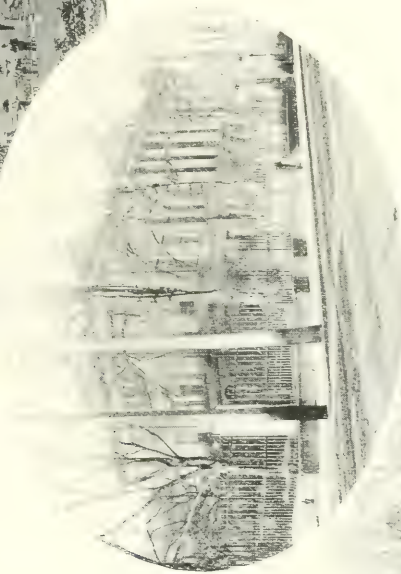
Le gouvernement du Canada a pris soin des Indiens. Ils ont été et sont encore comme une armée, nourris et vêtus aux dépens du gouvernement. Ils sont sous la tutelle de la nation, mais contrairement à bien des pupils, dans certains cas, ils n'ont jamais eu de différends sérieux avec leurs gardiens. Dans bien des cas, avec leur consentement, leurs terres ont été vendues, et le fond de réserve des Indiens s'élève maintenant à plus de 83,725,000. Des écoles primaires et industrielles ainsi que des pensionnats ont été fondés pour les Indiens, et 273 professeurs, dont bon nombre d'Indiens, se consacrent à l'enseignement. Ces écoles comptent 9,880 élèves, et les examens annuels donnent les meilleurs résultats, le nombre des écoliers ayant augmenté de 4,000 de 1885 à 1895.

Dans les écoles industrielles, le nombre total des élèves, d'après le rapport de 1898, était de 262, dont 142 apprenaient le métier de charpentier, 54 celui de cordonnier, et le reste, ceux de tailleurs, forgerons, boulangers et imprimeurs, etc.

Dans l'accomplissement de cette tâche, le gouvernement a obtenu l'aide de plusieurs dénominations religieuses qui ont établi des missions en plusieurs endroits et ont gagné la confiance des Indiens. Le recensement, sur les différentes



Edifice de la Législature,
Province de l'Île du Prince Édouard



Edifice de la Législature,
Province de la Nouvelle-Écosse



Edifice de la Législature, Province du Nouveau Brunswick

religions, donne le résultat suivant : 42,530 catholiques romains, 16,448 membres de l'église d'Angleterre, 8,855 méthodistes, 1,054 presbytériens, et 1,581 appartenant à différentes dénominations religieuses. Parmi les autres, 15,615 sont considérés comme païens et 14,010, comme "inconnus." Ces derniers comprennent 5,000 Indiens, dans le district d'Ungava et 1,000 Innuites près des côtes de la mer Polaire. Le montant total des dépenses de l'administration sur les affaires Indiennes, a été, en 1897, de \$1,194,648, dont \$242,064 du fonds des Indiens et \$952,584, montant des appropriations annuelles votées par le Parlement fédéral en faveur des Indiens.

LA POPULATION DES BLANCS.

Les divers établissements de l'Acadie, la Nouvelle Angleterre, la Virginie et les bords du St-Laurent, eurent des débuts pénibles. La première émigration qui peupla ce continent vint d'Europe, et des établissements s'éparpillèrent à partir du Golfe St-Laurent, jusqu'au Golfe du Mexique. Ces émigrants s'établirent dans les régions voisines du littoral, pénétrant peu à peu dans l'intérieur des terres. Pendant ce mouvement, les fils de cette poignée de hardis émigrants Normands qui s'étaient assuré un pied à terre, au confluent des rivières Saguenay et St-Laurent, et y avaient fondé leurs premiers établissements, sur le sol canadien, avancèrent vigoureusement en avant, explorant et colonisant le St-Laurent et ses tributaires.

Deux centres de populations se formèrent sur ce continent. Et si l'un d'eux obtenait quelque avantage, il attirait des colons de son côté. Ainsi la Sécession des Etats-Unis,—le second grand pays sur ce continent, par son étendue—de l'Empire Britannique, fut la cause d'un grand déplacement de population, depuis le littoral de l'Atlantique, entre les rivières Ste-Croix et le Delaware, jusqu'au territoire anglais; des dizaines de mille personnes partaient de New York et des autres ports, pour se rendre, par eau, à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, et des milliers d'autres forçaient

péniblement leur chemin, à travers les forêts, jusqu'aux régions inhabitées au nord des lacs Erié et Ontario.

La cession de l'Acadie à l'Angleterre, par la France, fut la cause de la dispersion des Français-acadiens et de leurs groupes d'établissements, depuis l'Etat du Maine jusqu'en Louisiane. Quelques-uns des centres établis plus au nord, quelques années après, attirèrent la population française, de cette partie du pays qu'on nomme aujourd'hui la province de Québec, vers l'est ou les Etats de la Nouvelle Angleterre, où par la seule agglomération des années ils se trouvent aujourd'hui en nombre considérable, employés, pour la plupart, dans les manufactures. Il est difficile de dire lequel de ces deux grands centres, dans le cours des années, a le mieux réussi à augmenter sa population, au dépens de l'autre, ou à attirer l'émigration européenne. Jusqu'à 1840, le centre canadien avait obtenu la palme dans l'émigration européenne. C'est alors que pratiquement les Etats de l'Ouest commencèrent à prendre du développement, car déjà cette région avait attiré l'attention, dès 1830. Ce fait, joint au mouvement d'émigration qui se fit de l'Irlande, à cause de la famine, donna un nouvel élan extraordinaire au centre des Etats-Unis, et le Canada fut rapidement dépassé, dans sa course, pour la population.

Le désir ardent de posséder de nouvelles terres d'une incomparable fertilité était excessif, et plusieurs milliers de Canadiens émigrèrent dans les nouvelles régions, et ce mouvement se continua pendant plusieurs années. Les Territoires du Nord-Ouest du Canada, rivale redoutable, et sous plusieurs rapports, bien supérieure aux Etats-Unis de l'ouest, étaient sous clef et étaient destinés à rester ainsi fermés pendant trente ans, par la faute de la Compagnie de la baie d'Hudson, qui en était la gardienne.

Les droits territoriaux de cette compagnie commerciale furent achetés par le gouvernement canadien en 1870, et le Canada, pour gagner le temps perdu, commença aussitôt à développer ce nouveau territoire, poursuivant l'arpentage des terres avec une telle énergie, que, dans l'espace de dix ans

70,000,000 d'acres de terre avaient été complètement arpentés, auxquels on a encore ajouté depuis 10,000,000 d'acres pour satisfaire à toutes les demandes. De sorte que l'on compte aujourd'hui 80,000,000 d'acres de terre prêtes pour le défrichement, ce qui donne 500,000 fermes de 160 acres chacune.

Pendant toute une génération, la population s'était écoulée vers les Etats de l'ouest, à travers la ligne frontière du Canada. Après le renversement des barrières s'opposant à la colonisation, par suite de l'achat des Territoires, commença un mouvement d'immigration en sens contraire, des Etats-Unis au Nord-Ouest Canadien, égalant dans ces dernières années, les plus gros flots d'émigration du passé ; ces allées et venues ont fini par mêler ces deux centres de population, et ce, pour leur plus grand bien réciproque.

En 1800, la population du Canada actuel était de moins de 400,000. D'après le recensement de 1891, elle était de 4,833,239, et d'après les dernières statistiques, à la fin du siècle, elle sera de 5,400,000, de sorte que le gain, pour le siècle, sera de 5,000,000, sur une population à l'origine de 400,000.

Le Canada va commencer le siècle avec le même chiffre de population que les Etats-Unis, au commencement du siècle précédent.

Les deux principales races qui se divisent le Canada, sont les races parlant le français et l'anglais. La première comptait, en 1891, 1,404,974, la plus grande partie, pour ne pas dire toute, résidant dans la Province de Québec, excepté 218,628, dont 101,123 étaient dans la Province d'Ontario, et presque tous dans les comtés limitrophes de la Province.

La population de langue française est en progrès dans la province de Québec. De 78-8 pour cent, qu'elle était d'après le recensement de 1881, elle est montée à 79-7 pour cent, d'après celui de 1891, un gain de près de 1 pour cent, en dix ans.

Cette population bilinguale, vivant côte à côte et ayant à cœur d'accomplir la tâche de développer le vaste pays qui lui a été destiné, et de l'enrichir de tous les biens de la civilisation moderne, était d'après le dernier recensement divisée comme suit :

La population, en avril, le 5, 1891, était de 4,833,239. Depuis cette date au 30 juin 1899, elle semble avoir atteint le chiffre de 5,312,000. La proportion des sexes, d'après le recensement de 1891, est de 5,091 hommes et 5,080 femmes, par chaque 10,000 de population.

D'après le même recensement 86.52 par cent des habitants du Canada sont nés au pays, et 96.83 par cent sont nés sujets anglais, y compris, va sans dire, ceux qui sont nés Canadiens. Les natifs d'Irlande s'élevaient à 149,184; d'Angleterre, Wales et les Iles de la Manche, 220,957, et d'Ecosse, 107,594. Ceux nés aux Etats-Unis étaient de 80,915, en Allemagne, 27,752; en France, 5,380.

Les religions étaient réparties comme suit: Protestants, 2,745,453; Catholiques Romains, 1,992,017; Juifs, 6,414; sans croyance et dont la croyance est inconnue, 89,355.

Les plus importantes dénominations protestantes, étaient: Méthodistes, 847,765; Presbytériens, 755,326; Eglise d'Angleterre, 646,059; Baptistes, 303,839.

Classant la population suivant l'âge et la dénomination suivante: *Enfants* de moins d'un an; *enfants* de 1 an à 5 ans; *garçons* et *filles* de 5 à 15 ans; *jeunes gens* de 15 à 20 ans; *hommes* et *femmes*, de 20 à 30 ans; *hommes* et *femmes* de 30 à 50 ans; et les *vieillards* de 50 ans et au-dessus, nous arrivons au résultat suivant:

	1891.	
	HOMMES.	FEMMES.
Enfants de moins d'un an.....	61,308	59,149
“ de 1 à 5 ans.....	244,807	245,330
Garçons et filles.....	577,274	557,892
Jeunes gens de 15 à 20 ans.....	258,325	254,412
Hommes et femmes de 20 à 30 ans.....	431,675	429,028
Hommes et femmes de 30 à 50 ans.....	523,546	493,952
Vieillards.....	232,001	308,413
Âges non donnés.....	31,535	31,581

Des personnes âgées, 33,143 étaient de 80 ans et plus, dont 3,644 étaient de 90 ans et plus. De ces dernières, 1,771 appartenait au sexe masculin et 1,873 au sexe féminin.

D'après le recensement de 1891, dans chaque groupe de 10,000, l'on comptait 6,317 célibataires, 3,286 mariés et 397 en veuvage. Des célibataires, 3,313 étaient du sexe masculin et 3,004 du sexe féminin. Les garçons étaient divisés comme suit : 1,537 au-dessous de 20 ans et 1,776 au-dessus de 21 ans. Des 3,004 filles, 1,201 étaient au-dessous de 15 ans ; 1,520 de 15 à 45 ans et 263 étaient au-dessus de 45 ans.

Les personnes dont les professions furent données aux énumérateurs en 1891, étaient au nombre de 1,659,355, contre 1,390,604 en 1881.

Voici la classification par professions et métiers, etc. :

Classe 1.—Engagés dans l'agriculture, les mines ou la pêche	790,210
Classe 2.—Commerce et transport	186,695
Classe 3.—Manufacture et mécanique	320,001
Classe 4.—Service domestique et personnel	246,183
Classe 5.—Professions	63,280
Classe 6.—Classe indépendante	52,986
	<hr/>
Total	1,659,355

Ces chiffres démontrent que sur chaque trois personnes, une travaille pour gagner sa vie.

Le nombre proportionnel de chaque classe, quant au nombre total, est comme suit :

Classe 1, 47.6 pour cent ; classe 2, 12.2 pour cent ; classe 3, 10.3 pour cent ; classe 4, 14.9 pour cent ; classe 5, 3.8 pour cent, et classe 6, 3.2 pour cent.

Classe 1.—Ceux qui constituent les premiers producteurs, qui tirent de la terre, la forêt, les mines et de la mer, les

aliments, les matériaux pour bâtir et pour s'abiller, sont subdivisés comme suit :

(a) Agriculture	735,207
(b) Pêche	27,079
(c) Bois de construction	12,756
(d) Mines	15,168
	<hr/>
Total.....	790,210

Dans la classe 2.—(Les distributeurs.)—13,928 matelots, 23,552 employés de chemins de fer, 17,409 employés voituriers, charretiers, charroyeurs et autres, s'occupant de transport; 1,712 marchands de gros, et 40,714 détailliers font notre commerce; il y a aussi 2,174 banquiers et employés de banque.

Dans la classe 3, sont compris :

Travailleurs dans le bois	78,604
“ “ la pierre	30,856
“ “ le bois et métal	10,241
“ “ les métaux	49,476
“ “ les produits alimentaires.	24,123
“ “ les habillements.....	72,158
“ “ le cuir	23,813
“ “ les livres et impressions .	9,392
“ “ les épiceries	21,338
	<hr/>
Total.....	320,001

Le nombre des mineurs s'élevait à 6,541 en 1881, contre 13,417 en 1891.

Le nombre d'habitations en 1891 au Canada était de 855,535, ce qui faisait une moyenne de 5.76 personnes par maison

Comme le nombre moyen de chaque famille au Canada était de 5.25, il s'en suit que chaque famille avait sa maison.

On peut juger du type de la maison populaire, par le fait que 81 par cent des bâtisses furent construites en bois,

comme il convient à un pays où la superficie de la forêt, est près de 38 pour cent de toute l'étendue du pays, plus que tout autre pays, excepté la Suède, la Serbie, la Bosnie et l'Herzégovine. Quinze pour cent des maisons furent bâties en brique, 3 pour cent en pierre et 3 pour cent en pierre et en brique.

Quant à la construction des maisons, 542,969 étaient d'un seul étage, 287,200 à deux étages, 21,377 à trois étages et 3,040 à quatre étages ; 2.92 pour cent des maisons contenaient une chambre par étage : 7.97 pour cent, deux chambres, 11 pour cent, trois chambres, 15.7 pour cent, quatre chambres, 12.4 pour cent, 5 chambres, 43.4 pour cent, 6 à 10 chambres, 5.6 pour cent, 11 à 15 chambres et 1 pour cent, au-delà de 15 chambres.

Ainsi, plus des trois quarts des maisons au Canada, contiennent plus de 3 chambres et plus de 434 par 1000 maisons contiennent de 6 à 16 chambres. L'augmentation dans le nombre des maisons, en 10 ans est près de 16 pour cent, et l'accroissement de la population près de 12 pour cent.

Le peuple du Canada est, en conséquence, confortablement logé, avec des maisons plus vastes, mieux pourvues de tous les appareils nécessaires à la santé et le confort, et plus spacieuses qu'en 1881.

Durant les dernières années, la population s'est accrue considérablement, par l'émigration. Ainsi jusqu'à la fin de septembre 1899, dans les neuf mois de l'année, 27,586 personnes sont débarquées dans nos ports océaniques et ont déclaré leur intention de s'établir au pays. De ce nombre, 19,587 se dirigeaient vers le Nord Ouest, dont 7,500 Doukhobours. Outre cette immigration d'outre mer, 3,246 colons des Etats-Unis vinrent se fixer à Winnipeg, durant les neuf mois, et 1,500 autres à l'ouest de Winnipeg, le long de la frontière du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. Ces chiffres ne comprennent pas l'émigration qui s'est portée vers le Territoire du Yukon.

V.

LA CONSTITUTION DU CANADA.

Le peuple du Canada, pendant plus de cent ans, s'est efforcé activement d'obtenir une forme de gouvernement, en rapport avec ses besoins. La constitution contenue dans "l'Acte de l'Amérique du Nord, 1867, 30 Victoria, chap. 3," fut le couronnement de ses efforts.

Le gouvernement et le pouvoir exécutif du Canada sont attribués à la Reine de la Grande Bretagne et d'Irlande, qui gouverne, par l'entremise d'un gouverneur-général, administrant le gouvernement du Canada, au nom de la Reine, mais nommé par elle, et payé par le Canada.

Par l'adoption de ce mode de gouvernement, la constitution du Canada est devenue l'image et le reflet du gouvernement parlementaire anglais. Le Gouverneur, comme représentant de la Souveraine, se tient à l'écart et au-dessus des parties politiques, et gouverne par ses aviseurs constitutionnels, qui ont pris de l'ascendant dans la Chambre des Communes.

Il est, pour aider et aviser, dans l'administration du gouvernement du Canada, un conseil dénommé le Conseil Privé de la Reine, pour le Canada. Les personnes qui forment partie de ce conseil doivent être membres de la Chambre des Communes, et forment un ministère qui doit avoir la confiance de la majorité du Parlement. Les membres de ce conseil pourront, de temps à autre être révoqués par le gouverneur-général.

À la Reine est attribué le commandement en chef des milices de terre et de mer, et de toutes les forces militaires et navales, en Canada. La Reine nomme à la tête du commandement, un officier de l'armée anglaise, possédant au moins le grade de major-général qui est payé par le Canada, et qui est assujéti à l'autorité du ministre de la milice.

Le siège du gouvernement du Canada est à Ottawa.

Il y a, pour le Canada, un parlement composé de la Reine, d'une chambre haute appelée le Sénat et de la Chambre des Communes.

Le Sénat se compose de 81 membres qui sont appelés sénateurs, nommés à vie par le gouverneur en Conseil ; vingt-quatre, pour Ontario, autant pour Québec, dix pour la Nouvelle-Ecosse et dix pour le Nouveau-Brunswick ; trois pour la Colombie Anglaise : quatre pour l'Ile du Prince Edouard et quatre pour Manitoba ; et deux pour les Territoires du Nord-Ouest.

Chaque sénateur doit être âgé de trente ans révolus, être sujet-né de la Reine ou naturalisé par acte du parlement, et posséder, dans sa propre province des propriétés réelles ou personnelles, au montant de \$4,000. Il devra être domicilié dans la province, pour laquelle il est nommé.

La Chambre des Communes se compose de 213 membres élus pour cinq ans, (à moins qu'elle ne soit dissoute plus tôt), sur le principe de la représentation basée sur la population, pour les plus vieilles provinces, excepté pour la province de Québec, qui devra toujours posséder soixante et cinq membres, et les autres provinces proportionnellement à la population d'après le recensement, qui doit être pris tous les dix ans, le dernier ayant eu lieu en 1891.

Par provinces, d'après le dernier statut, les 213 représentants aux Communes, sont répartis comme suit :

92 Ontario,	}	Provinces originaires de la Confédération.
65 Québec,		
20 Nouvelle-Ecosse,		
14 Nouveau-Brunswick.	}	Provinces admises par sta- tuts spéciaux et amen- dements à cet effet.
5 Ile du Prince-Edouard,		
7 Manitoba		
6 Colombie Anglaise,		
4 Territoires du N.-O.		

Tout bill ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra originer dans la chambre des Communes, mais devra, au préalable, être recommandé à la chambre, par un message du Gouverneur-Général.

Les privilèges et immunités du Sénat et de la Chambre des Communes sont définis par le Parlement du Canada, mais

ne doivent pas dépasser ceux de la Chambre Impériale, tels qu'ils existaient en 1867.

Il y aura, au moins, une session du Parlement du Canada, par année.

La loi de naturalisation est comme suit :

1. Les aubains, épouses de sujets anglais, deviennent *ipso facto* naturalisées sujets britanniques.

2. Les aubains, après trois ans de résidence, munis d'un certificat, de bon caractère, en prêtant le serment de résidence et d'allégeance devant un juge, commissaire ou magistrat, et ayant le soin de le faire enregistrer dans une Cour de Justice, peuvent obtenir un certificat de naturalisation et jouir de tous les privilèges de sujets anglais.

Le vote est au scrutin secret. En sus de 21 ans révolus, le droit de citoyenneté et la masculinité sont les conditions requises, pour avoir droit de vote, tant pour le gouvernement fédéral que pour les Chambres locales de toutes les provinces.

Dans les provinces d'Ontario, Manitoba, la Colombie Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest, la qualification d'électeur est basée sur la durée d'habitation, de six à douze mois. Le terme le plus court est celui de la Colombie Anglaise, le plus long celui de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

Dans les provinces de l'Est, le système est basé sur la qualification foncière, le revenu et la résidence, dont la durée est d'un mois dans Québec, et douze mois dans la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince Edouard et le Nouveau-Brunswick.

Par l'acte d'Union, l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada s'étend à toutes les matières qui n'ont pas été laissées aux gouvernements des provinces. Il a l'autorité de légiférer, pour le bon ordre et le bon gouvernement de tout le Dominion, ainsi que pour toutes les matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir :

1. La dette et la propriété publiques
2. La réglementation du trafic et du commerce.
3. Le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation.

4. L'emprunt de deniers sur le crédit public.
5. Le service postal.
6. Le recensement et les statistiques.
7. La milice et la défense.
8. Les phares et le service maritimes.
9. La navigation et les bâtiments ou navires (shipping).
10. La quarantaine.
11. Les pêcheries,
12. Le cours monétaire et le monnayage.
13. Les poids et mesures.
14. La banqueroute et la faillite.
15. La naturalisation et les aubains.
16. Le mariage et le divorce.
17. Les pénitenciers.
18. La loi criminelle, y compris la procédure, en matière criminelle.

ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT.

Les affaires du pays sont administrées par les membres du cabinet, dont chacun, en règle générale, préside à un département.

Les départements sont comme suit :

1. Le bureau du Gouverneur-Général.
2. Le bureau du Conseil Privé, ayant charge des papiers d'Etat et des minutes du Conseil.
3. Le département du Ministre de la Justice et du Procureur-Général, comprenant l'administration des pénitenciers.
4. Le département des Chemins de fer et Canaux
5. Le département du Ministre des Travaux Publics, ayant le contrôle de tous les travaux publics, autre que ceux des chemins de fer et canaux.
6. Le département du Ministre de l'Intérieur, comprenant : (a) les Terres du Dominion ; (b) la Commission de Géologie , (c) les affaires des Indiens et l'Emigration.
7. Le département du Secrétaire d'Etat, comprenant : (a) la correspondance officielle avec le bureau du Gouverneur-

Général et les Lieutenants-Gouverneurs des provinces ; (b) l'impression et la publication de la Gazette Officielle ; (c) l'enregistrement de tous les documents légaux et publics ; (d) la papeterie du Gouvernement et le bureau de l'Imprimerie de la Reine.

8. Le département du Ministre de la Marine et des Pêcheries, comprenant la construction et l'entretien des phares ; la police riveraine ; le revenu des gardes-côtes ; l'inspection des vaisseaux, la protection des pêcheries et la pisciculture.

9. Le département du Ministre de la Milice et de la Défense ; la milice, les fortifications, et les écoles militaires.

10. Le département du Ministère des Finances, comprenant : le Bureau du Trésor, les banques d'épargnes du gouvernement, et le bureau de l'Auditeur général.

11. Le département du Ministère des Douanes.

12. Le département du Ministère du Revenu de l'Intérieur ; comprenant les revenus de l'excise ; droits de péage pour le bois dans les canaux et les glissoires ; les droits de passage et la mise en force des règlements regissant l'inspection de la viande, du gas et des poids et mesure.

13. Le département du Maître Général des Postes, comprenant les départements d'épargnes du Bureau de Poste.

14. Le département du Ministre de l'Agriculture, comprenant : le bureau des brevets d'inventions ; le bureau du recensement et des statistiques ; la quarantaine ; les fermes expérimentales et l'industrie laitière.

15. Le département du Ministère du Trafic et du Commerce.

En sus de ces divers départements, il y a celui de la Police à cheval, qui est sous le contrôle du président du Conseil Privé.

Dans le but de communiquer directement avec le Gouvernement Impérial, le Dominion a un représentant à Londres, nommé le Haut Commissaire du Canada.

LES CONSTITUTIONS PROVINCIALES.

Les Lieutenants-Gouverneurs sont nommés par le Gouverneur-Général en conseil. Il en est nommé un, pour chaque province, et il est payé par le Parlement du Canada.

Chaque province a une assemblée législative et administrative, avec plein pouvoir de gérer ses propres affaires locales, tel que pourvu dans l'acte de la Confédération ; de disposer de ses propres revenus et passer toutes lois qui lui paraîtront les plus propres, pour promouvoir ses intérêts, pourvu que telles lois ne viennent pas en conflit et ne soient pas incompatible avec la législation du Parlement fédéral.

Le gouvernement de la Puissance assumait les dettes existantes, à l'époque de l'union, consentant en même temps, à payer aux provinces, un subside annuel, égale à quatre-vingt centins, par tête, de la population des quatre provinces qui composaient, à l'origine du Dominion, tel qu'établi par le recensement de 1861, excepté dans le cas du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, où il fût convenu que le subside augmenterait à chaque recensement decennial, jusqu'à ce que la population, dans chaque cas, eut atteint 400.000.

Outre ce subside, chaque province reçoit une subvention annuelle, pour l'administration, sur l'intérêt du montant de la dette octroyée, quand la province ne l'a pas tout dépensé.

Chaque province resta en possession des terres lui appartenant avant la Confédération. Manitoba, n'ayant pas de terres publiques à l'époque où elle fût transformée en province, il lui fut fait par le gouvernement fédéral une concession en terres de prairies.

Les provinces nomment tous les officiers requis, pour l'administration de la justice, à l'exception seulement des juges.

Sont régis par la législation provinciale : 1° l'éducation ; 2° les asiles, hôpitaux institutions et hospices de charité ; 3° prisons communes, prisons et maisons de réforme ; 4° institutions municipales ; 5° licences de boutiques, cabarets et autres ; 6° les travaux et entreprises d'une nature locale ;

7° La célébration du mariage dans la province ; 8° La propriété et les droits civils ; 9° administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation des tribunaux de justice, pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles, devant ces tribunaux, et la nomination de magistrats et de juges de paix.

L'émigration et l'immigration sont soumises aux législatures locales et fédérale, mais les lois provinciales ne doivent pas être incompatibles avec celles du gouvernement du Canada.

Les principes généraux de la constitution canadienne, sont : le gouvernement représentatif, par des ministres responsables au peuple ; un gouvernement fédéral administrant pour le plus grand bien général ; et les gouvernements provinciaux administrant les affaires locales et provinciales.

Les provinces n'ont pas le droit d'organiser et maintenir une force militaire provinciale, différant, sous ce rapport, des Etats-Unis d'Amérique. Elles n'ont pas aussi le droit de légiférer, en dernier ressort, le Gouvernement du Dominion, en vertu de la Constitution, possédant le droit de *вето*.

Partout, excepté à l'Île du Prince Edouard, les institutions municipales ont été adoptées dans toutes les provinces du Dominion, et nous en trouvons le germe, dans la municipalité. Plusieurs d'entre elles forment un township, et celles-ci, à leur tour, sont des subdivisions de comté. Le conseil de chaque comté, township, cité, ville et village incorporé a le pouvoir de passer des règlements, pour acquérir des propriétés réelles et personnelles, pour les besoins de la corporation ; pour nommer des gardiens d'enclos publics, des inspecteurs de clôtures, inspecteurs de voirie, commissaires des chemins, évaluateurs : pour voter des argents en faveur des sociétés d'agriculture, instituts mécaniques, établissements industriels ou compagnies de chemins : pour régler la vitesse des voitures sur les chemins et les ponts ; pour pourvoir aux sorties des bâtisses et au creusement des égouts ; pour imposer des amendes, dans certains cas ; pour planter

des arbres d'ornementation, et pour la prohibition des liqueurs enivrantes, en vertu des actes de tempérance passés par la Législature.

Chaque village de 750 habitants ou plus, chaque ville de 2.000 ou plus et chaque township a son conseil élu annuellement par les contribuables. Tous ont par leurs préfets ou sous-préfets, un représentant dans le conseil de comté qui se réunit périodiquement. Pris dans son ensemble, on peut dire que le Canada est le pays par excellence, du *self-government*. Le peuple s'est formé, depuis des années, au gouvernement municipal, et par ce moyen, a réussi à contrôler les dépenses municipales, comme il a réussi, par la Législature provinciale et le Parlement fédéral, à contrôler les dépenses, tant pour les affaires provinciales que pour les dépenses publiques, en général.

VI.

LES TERRES DU CANADA.

Il y a en Canada une grande étendue de terre propre à la colonisation, soit pour l'agriculture ou l'exploitation minière, et qui se trouvent entre les mains du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux. Ces terres sont généralement connues sous le nom de "Terres de la Couronne."

Les terres provinciales sont concédées par des officiers nommés à cette fin, suivant les statuts passés par les différentes Législatures provinciales.

Les terres de la Couronne de la Puissance, connues généralement sous le nom de terres fédérales, sont situées dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest et comprennent quelques-unes des plus belles terres agricoles du continent.

Nous donnons ci-après un aperçu concis des caractères essentielles de la loi, régissant la concession des terres du Dominion, dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest :

SYSTÈME D'ARPENTAGE.

Les terres du Dominion seront divisées en townships quadrilatéraux, contenant chacun trente-six sections, d'une superficie aussi près d'un mille carré, ou 640 acres, que la convergence des méridiens le permettra. Les sections seront bornées et numérotées conformément au diagram suivant.

	N.						
	31	32	33	34	35	36	
	30	29	28	27	26	25	
	19	20	21	22	23	24	
O.	18	17	16	15	14	13	E.
	7	8	9	10	11	12	
	6	5	4	3	2	1	
	S.						

Les townships seront numérotés, en ordre régulier, à partir de la frontière internationale, ou du quarante-neuvième parallèle de latitude, en montant vers le nord, et seront disposés, dans le Manitoba, par rangs numérotés, à l'est et à l'ouest d'une certaine ligne méridienne appelée "le méridien principal," tirée dans la direction nord, à partir du quarante-neuvième parallèle de latitude nord; et par rangs numérotés vers l'ouest partant de telles autres lignes méridiennes initiales, dans les Territoires du Nord-Ouest, ces lignes méridiennes seront appelées, le second, troisième et quatrième méridien et ainsi de suite suivant leur numéro d'ordre, en gagnant l'ouest, à partir du méridien principal.

Chaque section d'un township, ou 640 acres, est divisée, en quart de section de 160 acres chacun, nommées, suivant la position, le nord-ouest, nord-est, sud-ouest ou sud-est quart de section, et pour faciliter la description des terrains de moins d'un quart de section, dans les lettres patentes, chaque section est supposée encore subdivisée en seizièmes de section, ou 40

acres, et ces seizièmes de sections seront numérotés comme dans le diagramme suivant, qui est destiné à faire voir les subdivisions d'une section, lesquelles seront appelées subdivisions légales.

N.

	13	14	15	16	
	12	11	10	9	
O.	5	6	7	8	E.
	4	3	2	1	
					S.

DISPOSITION DES TERRES FÉDÉRALES.

Relativement à leur disposition, les terres du Dominion dans le Manitoba et le Nord-Ouest, peuvent être considérées comme divisées en deux classes, savoir : les nombres pairs et les nombres impairs.

Sur une certaine étendue, les sections avec un nombre pair, excepté celles portant les Nos 8 et 26, qui sont allouées à la Compagnie de la Baie d'Hudson, sont ouvertes aux droits d'établissement, et celles avec un nombre impair, (excepté les Nos 11 et 29, qui sont les sections réservées pour les écoles,) sont sur le marché, ou sont tenues en réserve, pour venir en aide à la construction des chemins de fer de colonisation.

La superficie, dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest déjà aliénée, pour la colonisation, comprenant les établissements et les ventes s'élèvent à près de 13,000,000 d'acres. L'étendue assignée, pour la colonisation, par les arpentiers est de 80,040,000 acres.

ÉTABLISSEMENTS.

Toute personne qui est l'unique chef d'une famille, ou tout individu du sexe masculin qui a atteint l'âge de dix-huit ans, aura droit, en faisant une demande à cet effet, devant l'agent local du district où se trouve situé le terrain en ques-

tion, sur le paiement d'un honoraire de dix piastres, de se faire inscrire pour un établissement (homestead), pour une quantité de terre n'excédant pas un quart de section, ou 160 acres, de la classe de terres ouvertes à telle inscription.

Toute personne qui aura obtenu une inscription d'établissement, aura six mois de délai, à compter de la date de l'inscription, pour la rendre parfaite, en prenant personnellement possession de la terre et en commençant à y résider et à la cultiver continuellement ; et si l'inscription n'est pas parfaite dans ce délai, elle deviendra nulle ; à l'exception toutefois que toute personne qui obtient une inscription, le ou après le premier jour de septembre, d'une année quelconque, et dont le délai fixé pour parfaire l'inscription expire avant le premier jour de juin suivant, reçoive une prorogation de délai, jusqu'à cette dernière date, pour parfaire son inscription.

Dans le cas d'immigrants ou d'autres personnes qui désirent s'établir sur les terres publiques, le ministre de l'Intérieur, sur une demande portant leurs signatures, peut autoriser tout agent qu'il nomme à cet effet, à prendre, pour eux, des inscriptions, avant leur arrivée au pays, le territoire où se trouvent situées les terres qu'ils désirent occuper, et dans ce cas le délai, pour parfaire l'inscription est prorogé, jusqu'à douze mois de sa date.

À l'expiration de trois ans de la date à laquelle il aura parfait son inscription d'établissement, le colon sur preuve qu'il a résidé sur la terre et l'a cultivée, durant ce terme de trois ans, a droit à des lettres patentes de la Couronne, pour la terre, pourvu qu'il soit né sujet britannique ou le soit par naturalisation : et, dans le cas de son décès, ses représentants légaux, ont droit aux mêmes privilèges, mais ils doivent ou quelqu'un d'entr'eux doit remplir les obligations qui restent à observer.

Tout colon, sur preuve, qu'il a résidé sur la terre pour laquelle il a obtenu une inscription d'établissement, pendant douze mois, à compter de la date à laquelle il aura parfait son inscription, et qu'il a mis au moins trente acres en culture, peut, avant l'expiration des trois ans mentionnés plus haut

obtenir des lettres patentes en payant le prix de la terre alors fixé par le gouvernement.

Si un certain nombre de colons, qui comprennent au moins vingt familles, afin d'avoir plus de facilité pour établir des écoles, des églises et se procurer d'autres avantages sociaux de ce genre, demandent l'autorisation de s'établir ensemble, dans un hameau ou village, le ministre de l'Intérieur, peut à sa discrétion modifier les prescriptions ci-dessus et y déroger à l'égard de la résidence, mais non pas, à l'égard de la culture de chaque quart de section distinct inscrit comme établissement.

S'il est prouvé qu'un colon n'a pas résidé sur son établissement et ne l'a pas cultivé, pendant au moins six mois, dans une même année, il sera déchu de son droit à la terre et son inscription sera cancellée ; mais dans le cas de maladie, attestée par quelque preuve suffisante, ou lorsque des colons immigrants auront besoin de retourner dans leur pays natal, dans le but d'amener leurs familles sur leurs établissements, ou dans d'autres cas spéciaux, le ministre, peut, à sa discrétion, accorder une prorogation de délai durant lequel ce colon pourra s'absenter de son établissement, sans préjudicier à ses droits, mais le délai ainsi accordé ne sera pas compté comme résidence.

Le privilège d'inscription d'établissements s'étend seulement sur les terres ouvertes à l'agriculture.

BOIS POUR LES COLONS.

Dans les townships composés en partie de prairies et en partie de terres boisées, les terres boisées sont subdivisées en tel nombre de lots à bois, de pas plus de vingt acres, ni de moins de dix acres chacun, qui puisse permettre de donner aux colons autant que possible, un de ces lots à bois par chaque quarts de section de ferme de prairie, en faisant une demande à cet effet à l'agent local, et ce lot de terre à bois, de la contenance de pas plus de dix acres de bois, sera payé par le requérant au taux alors fixé, et lorsque le requérant se sera conformé à toutes les dispositions du dit acte, à son égard, mais non

autrement, des lettres patentes lui seront accordées pour ce lot à bois

La cancellation d'une inscription d'établissement comporte la cancellation de l'inscription du lot à bois, et aussi la confiscation du prix d'achat de ce lot à bois.

Aucun détenteur d'inscription d'établissement, avant l'émission de lettres patentes, ne peut vendre du bois de son quart de section concédé à titre d'établissement ou de préemption ou du lot à bois en dépendant, sans la permission du ministre de l'Intérieur, sans être passible d'amende ou de l'emprisonnement, ou les deux peines à la fois, et la déchéance de ses droits d'établissement et de préemption.

VENTES DES TERRES FÉDÉRALES.

Les terres fédérales à mesure que l'arpentage est fait et ratifié, comme ci-dessus, sauf les sections réservées comme "terres d'école" et celles tenues en réserve pour venir en aide aux chemins de fer de colonisation, sont offertes en vente aux prix et aux termes et conditions que le Gouverneur en conseil jugera à propos de fixer.

TERRES DES ÉCOLES.

Les sections onze et vingt-neuf de chaque township, arpenté dans toute l'étendue des terres fédérales, ont été réservées en dotation, par la munificence du gouvernement du Canada, pour les besoins de l'instruction publique, et sont appelées "terres des écoles." Les terres des écoles sont administrées par le ministre, sous la direction du Gouverneur en conseil; toutes les ventes des terres des écoles se font aux enchères publiques, à une mise à prix fixée de temps à autre par le Gouverneur en conseil; tous les deniers réalisés de temps à autre, par la vente des terres des écoles sont placés en effets publics fédéraux, pour former un fonds d'écoles; et l'intérêt en provenant, est annuellement versé au trésor du gouvernement de la province ou du territoire où sont situées ces terres, pour le soutien des écoles publiques qui y seront établies.

TERRES RÉSERVÉES PAR LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.

Dans chaque cinquième township du territoire cédé à la Couronne par la Compagnie de la Baie d'Hudson et décrite et désignée sous le nom de "zone fertile," c'est-à-dire dans les townships numérotés 5, 10, 15, 20, 25 et ainsi de suite en succession régulière, toutes les sections portant les numéros huit et vingt-six et la section huit et les trois quarts de la section vingt-six, dans tous et chacun des autres townships, sont connues et désignées comme étant les terres de la Compagnie.

BOIS POUR LES COLONS.

Les colons n'éprouveront pas grande difficulté à se procurer tout le bois nécessaire, pour le chauffage.

Dans les régions du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, où le bois se fait plus rare, la nature a remplacé le bois par le charbon. Dans le sud du Manitoba, on se procure le bois dans les montagnes de la Tortue, Brandon Hills, et le long des rives de la rivière Souris; les chemins de fer "Manitoba et South-Western," offrent un accès facile aux champs de houille de la Souris, qui alimente, en grande partie, tout le sud du Manitoba et plusieurs des centres importants, sur le parcours du chemin de fer Pacifique Canadien, aussi loin que Winnipeg, dans la direction de l'est et Moose Jaw, dans la direction de l'ouest.

Dans cette partie de la province du Manitoba, située au nord de l'Assiniboine, presque la moitié de chaque section de terre contient une certaine quantité de bois et sur quelques parties de ce territoire le bois est très épais.

On trouve le bois et le charbon en assez grande quantité dans cette partie du district d'Assiniboine, située au sud des rivières Qu'Appelle et Saskatchewan.

Dans le Nord de l'Alberta et pour quelque distance à l'est des Montagnes Rocheuses et le long des rivières, vers Alberta sud, on peut se procurer du bois de chauffage en quantité, et quant à tout le territoire d'Alberta lui-même, il est en

terrains houillers ; et quelque part que l'on soit sur son territoire, la mine de charbon la plus voisine ne se trouve qu'à quarante ou cinquante milles de distance ; de fait, 70 pour cent de ce district possède une mine de charbon, dans une circonscription de quinze milles. Le charbon d'Alberta varie d'une forte proportion de lignite de la meilleur qualité au meilleur anthracite, et la production est inépuisable et suffisante, pour subvenir aux besoins du monde entier pendant plusieurs siècles. Outre les houillères de Letbridge, Canmore et Anthracite, reconnues pour leurs immenses productions, il y a aussi dans le district, nombre de mines de moindre importance, dont la production se chiffre, dans les 100 à 5,000 tonnes, par année. Ces dernières sont exploitées, par les colons eux-mêmes, qui fournissent le charbon à leurs voisins, et le prix varie de 50cts à \$1 50 la tonne, pris sur les lieux, les colons faisant le transport eux-mêmes à leur résidence.

On expédie le charbon de ces mines, en grande partie aux Etats-Unis et au Canada, jusqu'à Winnipeg et à Vancouver, sans que la production ne cesse d'augmenter.

BOIS DE CONSTRUCTION.

Outre les moulins à scie, de moindre importance, du sud du Manitoba et du district d'Assiniboine, on trouve nombre de moulins sur les Lacs des Bois, Winnipeg, Manitoba et Winnepégois ; à Brandon, Prince Albert, Battleford, Edmonton et les environs, Red Deer, ou Bow River, à Calgary et ailleurs.

Les moulins à scie de Sheep Creek et de la Rivière Old Man, produisent par année, de 200,000 à 10 ou 12 millions de pieds, de bois, en sus de tout le bois provenant de la Colombie Britannique. Le bois se vend de \$8 à \$30 du mille pied, suivant la qualité. Le bardeau à couvertures vaut \$2, le mille. On trouve en quantité, le matériel à bâtir suivant : la pierre à chaux, le grès, le granit, ainsi que la glaise, pour manufacturer la brique, le ciment, etc.

LES TERRES PROVINCIALES.

Dans la province d'Ontario, les terres publiques qui sont arpentées et considérées propres à l'établissement et à la culture, peuvent être concédées à titre gratuit. La limite de cette gratuité est fixée, par la loi, à deux cents acres. Tout homme non marié de plus de dix-huit ans, ou tout homme marié qui n'a pas d'enfants au-dessous de dix-huit ans, qui demeure avec lui, peut obtenir une gratuité de cent acres. Tout homme qui est le chef d'une famille, ou toute femme seule qui est le chef d'une famille, ayant un enfant ou des enfants, de moins de dix-huit ans, qui résident avec lui ou avec elle, peuvent obtenir une gratuité de deux cents acres. et peuvent aussi acheter un autre cent acres additionnel, au prix de 50 centins (2s) l'acre.

Les conditions d'établissement requises sont les suivantes: Le colon est tenu de défricher au moins quinze acres de terre et de les mettre en état de culture, dont deux acres au moins, doivent être défrichées et cultivées annuellement, durant cinq ans consécutifs; de se bâtir une maison habitable d'au moins seize pieds, par vingt pieds de dimension; et d'avoir été en possession, avoir résidé et avoir cultivé la terre, sans interruption pendant cinq ans. Le locataire est tenu comme ci-dessus, de résider sur la terre pendant cinq ans, sans interruption, excepté, pour absence d'affaires ou pour toute raison valable, ces absences ne devant pas se prolonger plus de six mois en tout, chaque année.

Le locataire qui achète cent acres de terres additionnels, aux conditions ci-dessus, est tenu dans le cours des cinq ans de son titre d'acquisition, de défricher et cultiver quinze arpents de son terrain, avant d'obtenir ses lettres patentes; mais il n'est pas tenu de bâtir une maison ou de résider sur ce lot, quand il le possède conjointement avec du terrain qu'il détient, à titre de gratuité.

Dans le district de la Rivière à la Pluie, à l'ouest du Lac Supérieur, les terres sont boisées et bien arrosées. A droit à une gratuité de 160 acres de terre, tout chef d'une famille ayant

des enfants, au-dessous de huit ans, qui résident avec lui, (ou avec elle); et a droit à une gratuité de cent vingts acres, tout homme non marié de plus de dix-huit ans, ou tout homme marié n'ayant pas d'enfants, au-dessous de 18 ans, résidant avec lui : toute personne obtenant une gratuité a le privilège, d'acheter quatre-vingts acres additionnelles à raison de \$1 l'acre, payable, en quatre paiements annuels. Les conditions d'établissement, sont les mêmes que les précédentes, à l'exception de la durée de la résidence, qui n'est que de trois ans, dans ce dernier cas. Le sol de ce district se compose d'une couche d'humus très épaisse, et sa superficie est de près d'un million d'acres de terre très fertile.

Outre les townships concédés, à titre gratuit, le colon peut encore acheter des terres non défrichées; le prix de ces terrains, varie de deux chelins à quarante chelins l'acre, suivant la situation du terrain et la nature du sol. On peut aussi acheter des fermes défrichées et améliorées, à des prix variant, de £4 à £10 l'acre. Les termes de paiements se font par versements et pour un terme de plusieurs années.

Dans la province de Québec, l'arpentage effectué par le gouvernement couvre une superficie d'environ sept millions d'acres de terre, appartenant à la Couronne. Les termes de paiement, pour l'achat des terres du gouvernement, sont les suivants : un cinquième du prix d'achat, est payable comptant, à la passation du contrat, et la balance en quatre paiements égaux et annuels, portant intérêt à 6 pour cent.

Mais le prix d'achat est si modique, savoir : 1s 5d à 2s 5d, que ces conditions sont loin d'être onéreuses.

L'acheteur est obligé de prendre possession du terrain en question, dans les six mois de la vente, et de l'occuper dans les deux ans. Il doit défricher et mettre en état de culture, dans le cours de quatre ans, dix acres par chaque cent acres qu'il détient, et y bâtir une maison habitable de seize pieds au moins, sur vingt.

Dans l'établissement du Témiscamingue, situé au nord de la cité d'Ottawa, vingt-cinq townships ont été arpentés, dont cinq sont offerts en vente, sujets aux conditions d'achat.

sement, et les règlements se rapportant au bois de pin, à raison de 50 cts, l'acre, dont la moitié comptant et la balance payable en deux versements égaux et annuels, avec intérêt.

Les conditions d'établissement sont : la résidence actuelle, sur la terre en question, pendant quatre ans, de la date de la vente ; le défrichement et la terre mise en bon état de culture et de récolte, sur une superficie de 10 acres par chaque 100 acres, et l'érection d'une bâtisse convenable de 16 pieds sur 20.

Dans la province du Nouveau-Brunswick, le montant des terres non-concédées, s'élève à 7,000,000 d'acres. On peut acquérir des terres de la couronne, pour les fins de colonisation ; (1) tout colon de plus de dix-huit ans, qui n'a pas d'autre terre en propre, qui paye \$20 en argent, ou fait des travaux sur les chemins publics équivalents à \$10 par année, pendant 3 ans, a droit à une concession de cent acres. Il est tenu de construire une maison de 16 pieds sur vingt, dans les deux ans de l'octroi, et de défricher deux acres de terre. Il doit y résider trois ans, à compter de la date de l'inscription et cultiver 10 acres de terrain, durant la même période.

(2) On peut aussi obtenir des inscriptions des terres de la couronne, jusqu'à 200 acres, sans aucune condition de l'établissement. Ces terres sont mises à l'enchère au prix de \$1 l'acre. Le prix d'achat se paie comptant. Les frais de l'arpentage sont à la charge de l'acquéreur. Les deux articles précédents, ne s'appliquent qu'aux terres propres à l'agriculture. Les terres bien boisées ne sont pas vendues, mais louées simplement.

Dans la Nouvelle-Ecosse, il y a près d'un million et demi d'acres de terres appartenant à la couronne, dont une partie considérable est stérile et impropre à la culture. Le prix des terres de la couronne est de \$40 par 100 acres. Il n'est pas fait de distinction, dans le prix de la vente, entre les lots de

100 acres et ceux de moindre étendue, vû que les frais d'arpentage encourus par le gouvernement, sont à peu près les mêmes. Tous les minerais trouvés sur ces terres, sont la propriété de la couronne, excepté la pierre à chaux, le plâtre et le matériel à bâtir.

Dans la province de la Colombie Britannique, les lois concernant les terres et la préemption sont les suivantes : tout chef d'une famille, veuf, ou non-marié, âgé de dix-huit ans, né ou naturalisé sujet britannique, a le droit de préemption sur une étendue de terre, jusqu'à 160 acres, à l'ouest de la chaîne des montagnes "Cascades," ou 320 acres à l'est de ces montagnes, à \$1 par acre. Pour assurer ce droit de préemption, le colon est tenu d'y résider deux ans ; il ne doit s'absenter que pour des raisons suffisantes, et il doit faire des améliorations, sur la terre, d'une valeur de \$2.50 par acre. Sur preuve de l'accomplissement de ces conditions, le colon a le droit de réclamer ses Lettres Patentes, pour le terrain, ainsi défriché et amélioré. Le montant exigible est de \$1 l'acre, payable en quatre versements annuels et égaux, dont le premier est exigible un an après la date de l'inscription. Les Lettres Patentes seront accordées sur preuve, au moyen d'une déclaration par écrit, du colon et de deux autres personnes, établissant la possession, pendant deux ans, à compter de la date de la préemption. Aucune personne ne peut réclamer plus d'un droit de préemption, à la fois.

Les terres à bois et à foin peuvent être louées du gouvernement. La rente annuelle des terres à bois est de 15 centins l'acre et une redevance de cinquante centins, par 1,000 pieds, sur le bois coupé.

VII.

LA DETTE PUBLIQUE DU CANADA.

La dette publique du Canada, pour l'administration fédérale, le 1er juillet 1899, était :

Passif.....	\$345,160,902
Actif.....	78,886,364
	<hr/>
Dette nette,	\$266,274,538

L'actif se compose des montants placés, comme fonds d'amortissement, pour payer les emprunts, débetures, etc. Le fonds d'amortissement forme environ un six-septième de l'actif total.

La dette publique fut créée à l'époque de l'Union (1867.)

(1) Par les dettes réunies des quatre provinces dont la Puissance a pris la responsabilité, au moment de la Confédération, savoir \$109,430,148

Depuis cette époque il a été dépensé,
imputable sur le capital,

(2) Pour canaux	51,075,978
(3) Pour chemins de fer.....	109,385,285
(4) Pour les Territoires du Nord-Ouest	7,770,131
(5) Pour d'autres travaux publics et édifices	9,795,382

\$288,326,924

Ainsi plus de vingt millions de piastres, en sus de la dette publique brute, ont été dépensées, par la Puissance, pour des entreprises publiques.

L'intérêt payé, sur la dette publique est en moyenne de \$2.66 pour \$100. On peut juger des crédits du pays, par le fait que le montant de l'intérêt payé a été beaucoup moindre qu'en 1868, alors que la moyenne de l'intérêt était de \$4.51 pour \$100.

Outre les subsides aux chemins de fer, le gouvernement du Canada a, depuis quelques années, adopté la politique des *boni*, en faveur de la construction des chemins de fer, et surtout de leurs embranchements. Le montant ainsi voté, au 30 juin 1898, est de \$43,119,222. Cette somme a été payée, à même les revenus ordinaires. L'analyse de la dette publique contractée avant la Confédération, établit que du montant total assumé par le gouvernement fédéral (\$109,430.48), la somme de \$65,635,092 a été dépensée en travaux publics : \$52,944,-175 pour chemins de fer et canaux.

Ainsi la dette publique a été créée, en grande partie, par la dépense encourue, pour l'extension du Dominion, sur tout le continent de l'Amérique Britannique du Nord, pour l'amélioration des voies de communication, la protection des côtes, et l'avancement général du pays.

Deux faits, en rapport avec ce qui précède, sont dignes de remarque. Premièrement, les terres de la Couronne non concédées ni hypothéquées qui appartiennent au gouvernement fédéral, à raison de \$4 l'acre, suffisent à payer toute la dette publique.

Secondement, le coût des édifices publics, canaux, chemins de fer, terres publiques, est compris dans la dette publique, mais ces propriétés du gouvernement ne font pas partie de l'actif. En sus de la dette publique du Gouvernement Fédéral, il y a les dettes des différentes provinces, dont ce dernier a assumé la responsabilité. Ces dettes forment un total de \$55,957,179, divisées, comme suit, entre les provinces :

	Total.	Net.
Québec	\$35,450,548	\$21,604,479
Novelle Ecosse.....	3,711,802	2,387,314
Nouveau Brunswick	3,198,859	2,621,867
Manitoba	5,701,951	8,669,472
Colombie Britannique.....	7,425,262	4,845,414
Ile du Prince Edouard.....	468,757
	<hr/>	<hr/>
	\$55,957,179	\$40,128,546

La situation financière de la province d'Ontario montre un excédent de recettes sur les dépenses au 31 décembre 1899 de \$2,250,932. son passif est représenté par les subsides aux chemins de fer s'élevant à \$3,053,876 et de plus une somme de \$2,000,000 pour balance de comptes avec la Puissance.

\$15,550,291 de la dette publique de la province de Québec, représentent les subsides aux chemins de fer, dans cette province et non compris dans l'actif.

Les différentes sources de revenus de la Puissance du Canada, sont : (a) les taxes; (b) revenus des terres, bureaux de postes, chemins de fer, canaux et autres revenus.

A la fin de l'année fiscale, savoir: le 30 juin 1899, le revenu était de \$46,743,336, les dépenses \$41,904,592.

En six ans, 1894-99, le revenu a été de \$232,099,765 les dépenses \$231,753,051, balance, \$346,714.

Le bilan de l'année est le suivant :

REVENUS.

1. Fonds consolidés, comme ci-dessus.....	\$ 46,743,336
2. Prêts et billets de la Puissance.....	8,768,447
3. Comptes ouverts.....	107,051,673
Total.....	\$162,563,456

DÉPENSES.

Fonds consolidés, comme ci-dessus.....	\$ 41,904,592
Rachat.....	2,997,008
Comptes ouverts.....	117,661,856
Total.....	\$162,563,456

Les sources ordinaires de revenus et de dépenses en rapport aux fonds consolidés, sont :

REVENUS.

Taxes { (a) Douanes \$25,316,842 } { (b) Rev. Intérieure \$9,641,226 }	\$34,958,070
Terres.....	1,544,941
Travaux publics et Bureaux de postes.....	7,627,713
Intérêts sur placements.....	1,590,448
Divers.....	1,022,165
Total.....	\$46,743,336

DÉPENSES.

Dette publique, intérêt, fonds d'amortissement.....	\$13,510,854
Subsides aux provinces.....	4,250,636
Travaux publics.....	2,287,514
Milice et défense.....	2,122,292
Perception du revenu.....	9,837,453
Autres dépenses	9,905,823
Total.....	\$41,904,572

Le montant du revenu provenant des taxes, en 1899, a été de 74.8 pour cent sur le tout. Durant les 10 années précédentes, la moyenne fut de 76.5 pour cent.

Les sources de revenus des différentes provinces, sont : les Subsides du Dominion, Terres de la Couronne, taxes sur les Successions, Licences, etc.

Les dépenses sont pour l'éducation, l'entretien des institutions publiques, hôpitaux, agriculture, administration de la justice, législation, administration civile, etc.

La province d'Ontario, en 1898, a reçu :

Subsidié du Dominion.....	\$1,196,873
Terres de la Couronne, bois et forêts, loyers.....	1,100,540
Licences.....	276,761
Intérêt.....	304,061
Droits de successions.....	206,186
D'autres sources	562,932

L'Ontario a dépensé sur :

Administration civile et législation.....	\$ 418,178
Administration de la Justice.....	336,277
Education	735,999
Institutions publiques et Hôpitaux.....	1,079,928
Agriculture	206,689
Autres dépenses.....	926,010

La province de Québec a reçu :

Subsides du Dominion.....	\$1,086,714
Intérêt	220,152
Terres et Forêts.....	1,068,719
Licences et taxes sur Corporations commerciales.	899,356
Taxes sur successions.....	163,455
D'autres sources	827,744

Québec a dépensé sur :

Intérêt, rachat de la dette, fonds d'amortissement	\$1,591,177
Gouvernement civil et Législation.....	477,188
Administration de la Justice.....	521,717
Instruction publique.....	418,760
Agriculture.....	197,226
Travaux publics, Edifices, Asiles.....	579,328
Autres dépenses.....	629,974

La province de la Nouvelle-Ecosse a reçu :

Subside du gouvernement fédéral.....	\$ 432,807
Mines.....	277,552
Taxes sur successions.....	58,162
Terres de la couronne.....	20,202
D'autres sources.....	67,148

La Nouvelle-Ecosse a dépensé, sur :

Intérêt.....	\$ 29,220
Education.....	247,999
Hôpitaux.....	124,267
Législation et gouvernement civil.....	104,568
D'autres dépenses.....	343,276

Le Nouveau-Brunswick a reçu :

Subside fédéral.....	\$ 483,530
Terres et forêts.....	151,960
Licences (liquor) et taxes Comp. Incorp.....	46,785
Droits de successions.....	8,198
D'autres sources.....	18,336

Le Nouveau-Brunswick a dépensé, sur :

Intérêt.....	\$ 125,506
Education.....	201,013
Asiles et hôpitaux.....	48,000
Législation et gouvernement civil.....	63,373
Agriculture.....	26,139
Travaux publics.....	94,600
Autres.....	68,419

La province du Manitoba a reçu :

Subside.....	\$ 701,642
Terres	84,555
Licences (liquor).....	26,712
Intérêt.....	33,025
Droits sur successions.....	2,104
Autres	88,566

Manitoba a dépensé :

Législation	\$ 36,004
Education	205,868
Agriculture.....	101,710
Administration de la Justice.....	118,516
Travaux publics	190,239
Autres	121,551

La Colombie Britannique a reçu :

Subside	\$ 242,689
Ventes des terres, baux, royauté.	218,552
Revenu des mines	399,978
Droits sur successions.....	2,822
Taxes sur propriétés.....	376,936
Intérêts sur placements	19,323
Autres	179,323

La Colombie Britannique a dépensé :

Intérêt, fonds d'amortissement, etc.....	\$ 199,047
Gouvernement civil et législation.....	339,147
Instruction publique, hôpitaux, etc.....	151,163
Administration de la justice.....	100,844
Education.....	247,756
Travaux publics	746,376
Autres	303,043

L'Île du Prince Edouard a reçu :

Subside	\$ 181,953
Taxe de terre provinciale	30,084
Terres publiques.....	14,274
Taxe du revenu.....	5,557
Licences.....	15,597
Autres	28,720

Ile du Prince Edouard a dépensé :

Education	\$	129,818
Intérêt et fonds d'amortissement		21,234
Législation		7,789
Travaux publics		66,648
Hôpitaux, asiles		26,668
Autres		47,543

VIII.

EDUCATION.

D'après les lois fondamentales du Canada, tout ce qui se rapporte à l'éducation est sous le contrôle exclusif de chaque province.

Les droits et privilèges des écoles confessionnelles et séparées ont été religieusement conservés tels qu'ils existaient en 1867. La province d'Ontario et celle de la Colombie Britannique ont chacune un ministre de l'instruction publique et un surintendant général. Dans la province de Québec, les écoles sont sous le contrôle du Surintendant de l'Instruction publique, assisté d'un conseil de 35 membres, divisé en deux comités, dont l'un pour les catholiques romains, l'autre, pour les protestants. Dans le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, les Territoires du Nord-Ouest, les écoles publiques sont sous la direction de l'Exécutif, aidé de personnes n'en faisant point partie et d'un surintendant ; dans la Nouvelle-Ecosse, sous celle du conseil Exécutif seulement d'un surintendant, dans l'Ile du Prince-Edouard, sous celle d'un bureau d'éducation et d'un surintendant, nommés par le gouvernement.

Le Gouvernement fédéral du Canada, chargé de la régie des tribus indiennes leur facilite l'éducation par tous les moyens possibles. Voici la nomenclature des maisons d'éducation au Canada : 17 universités, 19 collèges, 19 écoles classiques, 7 collèges pour femmes, 1 académie, 14 institutions libres et privées n'ayant pas le pouvoir de conférer des degrés, 318

pensionnats pour jeunes filles. En outre, 17,558 sont des écoles publiques, supportées partiellement ou entièrement par les provinces. Dans les universités, collèges et autres institutions donnant une instruction supérieure, on compte 11,545 étudiants ; dans les pensionnats de jeunes filles 15,300 ; dans les écoles publiques et autres, 1,080,239. Sur le nombre des enfants des deux sexes, entre 5 et 20 ans, 66 pour cent sont inscrits dans les registres : sur les 17 universités, 5 sont non-confessionnelles, 3 sont sous le contrôle de l'Eglise d'Angleterre, 4 de l'Eglise Catholique Romaine, 1 de l'Eglise Presbytérienne, 2 de l'Eglise Méthodiste et 2 de l'Eglise Baptiste. La plus grande université du Canada est l'université McGill, à Montréal. Sa propriété est évaluée à \$2,800,000; elle a \$2,750,000 en subventions, lui rapportant un intérêt de \$230,000 par année. Elle compte 1,150 élèves. L'Université de Toronto a 1,322 élèves, \$1,187,683 en subventions, sa propriété est évalué à \$1,457,339, lui rapportant un revenu de \$119,087. Dans la province d'Ontario, d'après l'acte des universités de 1887, on a cherché à obtenir un mode uniforme de haute éducation, en unissant les différentes universités non-confessionnelles à celle de Toronto. Les universités et collèges méthodistes, presbytériens, catholiques romains, sont ainsi agrégés et affiliés à l'institution provinciale. Le même système, est poursuivi dans les autres provinces ; dans celle de Québec l'université Laval (catholique romaine) et McGill (neutre) sont les centres auxquels sont affiliés les autres institutions.

L'université McGill, Montréal, fondée en 1814, par un riche citoyen, a pu atteindre le rang élevé qu'elle occupe parmi les autres universités du monde entier, grâce à la munificence privée.

Grâce à un personnel de plus de 160 professeurs, lecteurs, conférenciers, etc., elle est en mesure de donner le plus haut enseignement universitaire à 1,200 élèves et ce dans toutes les branches du savoir humain, arts, sciences—pures et pratiques—droit, médecine et médecine comparée, science vétérinaire. Les femmes qui font partie de ces cours, pour les arts et les sciences, sont sur le même pied d'égalité que les

hommes ; et l'on y confère tous les degrés possibles et dont la nomenclature serait trop longue. Pour les arts, les sciences et la médecine, le grade de bachelier est conféré après quatre années, pour le droit et l'art vétérinaire, après trois ans. Les édifices universitaires occupent l'un des plus beaux sites de la cité de Montréal, et les laboratoires sans rivaux sont munis de tous les appareils modernes propres aux recherches scientifiques.

Les départements de la médecine, biologie, physique, chimie, génie civil, mécanique, électricité, mines, métallurgie, attirent des élèves de toutes les parties du monde. L'université possède, en outre, une magnifique bibliothèque et un museum, et tout récemment encore a inauguré un lycée pour femmes, bientôt suivi d'un autre pour hommes. L'université étend son influence, sur toutes les maisons d'éducation du Canada, et pas moins de quatre collèges de théologie, en plus trois autres à Québec, Stanstead et Vancouver, lui sont affiliés.

Les subventions des différentes provinces, pour les fins d'instruction publique, absorbent une grande partie du revenu. Le gouvernement fédéral dépense annuellement plusieurs centaines de milles dollars, pour l'instruction des enfants indiens. La dépense totale pour l'instruction publique, en 1898, a été près de \$9,000,000, ou l'équivalent de \$1.70 par tête, sur toute la population.

A l'exception de la Colombie Britannique, les différentes provinces, contribuent au fonds de l'éducation, par le moyen d'une taxe directe. Ainsi, dans le montant plus haut mentionné, le gouvernement y contribue pour sa part, jusqu'à concurrence de \$3,209,050, l'équivalent de près de 38 pour cent.

Les subventions des divers gouvernements, pour l'éducation, s'élèvent à plus de 26 pour cent sur le revenu total.

Telle est la proportion dans laquelle le peuple et les gouvernements contribuent, pour procurer aux enfants tous les moyens d'instruction possible ; et ceci dure depuis plusieurs années.

Dans le recensement de 1891, le gouvernement fédéral fit faire la statistique sur l'éducation ; sur 4,823,230 personnes on obtint un rapport sur près de 4,777,838. Sur 55,401 Sauvages vivant aux confins du pays on ne put se procurer que le chiffre de la population générale.

Les 4,777,838 personnes furent divisés en trois groupes : 1o Ceux de 20 ans et au-dessus, dont 2,135,461 sachant lire ; 2o ceux de 10 à 20 ans, dont 958,435 sachant lire, et 3o enfin, ceux de 10 ans, dont 289,897 tous sachant lire. D'après cet état, il est démontré que 71 pour cent de la population, de tout âge, savent lire.

Les rapports constatent aussi que 66 pour cent, de la population totale savaient lire et écrire.

La province de Québec semble être, proportion gardée, quelque peu plus arriérée sous ce rapport que les autres provinces. La moyenne générale, pour tout le Dominion, est de 80.40 pour les adultes du sexe masculin, et de 80.26, pour les adultes du sexe féminin, qui savaient lire, tandis que pour Québec la moyenne est de 61, pour les adultes du sexe masculin et de 67, pour les adultes du sexe féminin ; Québec ayant de plus cette particularité que la population adulte du sexe féminin sachant lire et écrire, l'emporte, sous ce rapport, sur la population adulte du sexe masculin.

Les rapports constatent cependant, que la jeunesse a fait de rapides progrès. Sur 100 des mieux qualifiés la proportion fut pour les adultes de 63.9, celle de la jeunesse, entre 10 et 20, fut de 77.8.

Les rapports obtenus par le recensement, sur l'éducation, n'ont pas manqué d'éveiller considérablement l'intérêt dans Québec ; et tous les jours, nous avons des preuves évidentes, que l'éducation a fait de grands progrès depuis 1891.

D'après les derniers rapports, il y a 26,473 professeurs pour l'enseignement public, la majeure partie se composant d'institutrices. Dans la province d'Ontario, en 1885, 62 pour cent, et en 1898, 70 pour cent, étaient des institutrices.

Pour ce qui regarde le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, dont le gouvernement fédéral a la propriété des terres, l'un des premiers actes du parlement, après l'entrée de

cette province dans la confédération, fut de consacrer deux sections sur chaque 36 sections, de 640 acres, pour les fins des écoles.

Dans les provinces de Québec et Ontario, les écoles publiques sont divisées, au point de vue religieux ; il y a dans chaque province les écoles catholiques romaines séparées et les écoles protestantes séparées.

Dans les autres provinces, les lois sur l'éducation ne font pas de telles distinctions.

Dans Ontario, 42,000 élèves fréquentent les écoles publiques séparées et 440,000 les écoles neutres.

Dans Québec, c'est un peu différent. Comme résultat, cependant, les écoles catholiques romaines, ont 275,000 élèves, et les écoles protestantes 38,635, à peu près la même proportion qu'il y a entre catholiques et protestants sur le chiffre total de la population.

—

IX.

STATISTIQUES CRIMINELLES.

Il y a vingt-deux ans, 1876-98, que les greffiers des cours criminelles, en Canada, font des rapports annuels, au département de l'agriculture et des statistiques, sur toutes les causes inscrites, durant l'année, devant les diverses juridictions criminelles de la Puissance, sous l'autorité de l'acte, en tel cas fait et pourvu.

On a adopté la classification ordinaire de " Délits sujets à poursuite " et " Condamnations Sommaires. " Les délits sujets à poursuite sont jugés par un jury ou (de consentement) par le magistrat de police ou autre magistrat, en vertu de l'acte des condamnations sommaires.

Les statistiques des premières années ne sont pas complètes, à cause du système nouvellement mis en vigueur et peu familier aux officiers tenus de le faire fonctionner. Cependant il est possible, de se former, grâce aux statistiques,

une idée générale et exacte de la somme de crimes, dans la Puissance, pour la période de 1883 à 1998.

Cette étude incomplète comparée aux statistiques des autres pays, a cependant sa valeur, car elle nous met en mesure de juger de l'état moral du Canada, au point de vue de la criminalité.

En prenant, cependant, la période 1887-98, comme guide à travers le labyrinthe de la criminalité, nous avons pour les 12 ans, 445,524 condamnations de toutes sortes. De ce nombre 12.8 pour cent, offenses contre la personne: 11.7 pour cent, contre la propriété: 32.6 pour cent, ivrognerie; et 43 pour cent, autres crimes et délits, la plupart contre l'ordre public.

Ce total donne une moyenne annuelle de 37,127 condamnations, pour offenses de toutes sortes. En 1898, le nombre des condamnations fut de 38,206. Absolument et relativement à la population, le nombre de crimes punis, en 1898, fut plus élevé en 1897, mais moindre qu'en 1892, 1893 et 1894, preuve que qu'augmentation du crime au Canada est plutôt spasmodique que continue. Ceci est de bon augure, si l'on prend en considération l'augmentation considérable de notre population minière.

De ces 445,524 condamnations, 55,268 étaient pour délits sujets à poursuite, le nombre de plaintes étant de 80,353: de sorte que les condamnations formaient 68.7 pour cent des accusations. Ce résultat nous amène bien près de la proportion des crimes commis dans les deux pays d'où nous vient le flot de notre population.

Dans les premières trois années de la période qui nous occupe, les plaintes pour crimes et délits commis relativement aux délits sujets à poursuite, ont été d'une moyenne de 5,659 par année. Dans les trois dernières années, la moyenne fut de 7,717, donc une augmentation de 36 pour cent, sous cette catégorie. Les convictions, résultant de ces plaintes ont été d'une moyenne respective de 3,745 et 5,496, augmentation de 46 pour cent. Conséquemment, le chiffre des condamnations a augmenté dans une proportion plus élevée que celui des plaintes, soit qu'on prit plus de soin à formuler les plaintes,

soit qu'on mit plus de sévérité dans l'application de la loi, ou les deux à la fois.

Le nombre des hommes condamnés, pour délit sujet à poursuite, fut de 3,417 dans les premières trois années et 5,217 dans les dernières trois dans cette période de 12 ans, tandis que le nombre des femmes, fut de 328 dans la première période, et de 353 dans la quatrième. La proportion des sexes, dans la première période de 3 ans fut de 9 femmes à 91 hommes; dans la quatrième période de 3 ans, la proportion a été de 94 hommes, contre 6 femmes. De sorte que la proportion des crimes diminue chez les femmes.

Le nombre des personnes condamnées, pour la première fois dans les premiers trois ans de la période de 12 ans, fut en moyenne de 3,210 et dans le quatrième terme de 3 ans de 4,377. Relativement, ces criminels formaient 85 pour cent, des condamnations totales, dans les premiers 3 ans et de 80 pour cent, dans les derniers.

Le nombre des récidivistes a augmenté. Ils forment 9 pour cent du nombre des personnes condamnées, dans les derniers 3 ans de la période de 12 ans, contre 5 pour cent dans les premiers 3 ans: ceux qui ont subi deux condamnations forment 11 pour cent, contre 5.3. Cette augmentation se remarque principalement, parmi les populations minières de la Nouvelle-Ecosse et de la Colombie Britannique et dans la province de Québec.

Ci-suivent les statistiques concernant les occupations des personnes condamnées: 1o, la classe des agriculteurs, a fourni une bien petite proportion, à raison de sa population; 2o, la classe commerciale commet, proportion gardée, plus de crime contre la personne, plus de faux et délits par rapport à la monnaie, que tout autre; 3o, les domestiques, proportionnellement à leur nombre; 4o, la classe industrielle moins de crimes, proportionnellement à son nombre, sauf les délits avec violence contre la propriété, où elle dépasse un peu le chiffre en proportion; 5o, le pourcentage dans la classe professionnelle est moins élevé que leur nombre, quant aux occupations le leur permettrait; 6o, la classe ouvrière fournit plus que sa part de

crimes de toute espèce, sa proportion étant de 38 pour cent, et sa population de 12 pour cent.

Les criminels nés en Canada forment 60 pour cent. Comme la population indigène forme $86\frac{1}{2}$ pour cent de la population totale, les criminels au Canada, nés en dehors du Dominion sont plus nombreux proportionnellement, que les criminels nés au pays, attendu que les premiers forment 40 pour cent des criminels, et ne forment que $13\frac{1}{2}$ pour cent de la population.

Les incapables de lire et d'écrire forment 18 pour cent des criminels ; ceux qui possèdent une éducation élémentaire, 74 pour cent du total, et la classe instruite 8 pour cent. Ces proportions sont à peu près les mêmes que celles qui existent entre les classes instruites et les ignorants dans la population totale.

Le nombre total des personnes accusées de meurtre, durant cette période, de 12 ans, est de 279, et celle des condamnations 88. Les acquittements, en regard du chiffre des plaintes, sont de 68 pour cent. Dans le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Belgique, pris tous ensemble, les acquittements forment 64 pour cent des accusations pour meurtre.

L'ivrognerie est vue d'un mauvais œil par les cours de justice et traitée sévèrement, le pays tout entier ayant une aversion prononcée contre ce vice.

Il y a eu diminution dans le nombre des arrestations et de condamnations, pour ivrognerie ; la moyenne annuelle des trois années 1887-8-9 étant 12,821, et celle des trois années 1896-7-8 étant 11,046, tandis que les condamnations, pour infractions à la loi des licences, d'une moyenne annuelle de 3,705 en 1887-8-9, sont tombées à 2,088 dans les années 1896-7-8.

La consommation des liqueurs enivrantes, y compris le vin et la bière en Canada, durant la période 1887-8-9, a été d'une moyenne de 4.28 gallons (mesure impériale), par tête de la population. La moyenne des trois années 1896-7-8 est de 4.31 gallons. Dans la première période, la quantité moyenne de la bière consommée annuellement a été de 3.19 gallons par

tête, et en 1896-7-8, de 3.60 gallons, la consommation des liqueurs spiritueuses étant tombée de .72 à .62 gallons. En même temps qu'il y avait une diminution, dans la consommation des spiritueux, il y avait aussi une diminution dans le nombre des condamnations pour ivrognerie, double coïncidence qui indique bien la tendance générale à la suppression de l'ivrognerie. La diminution dans les condamnations fut de 14 pour cent, et celle dans la consommation des spiritueux aussi de 14 pour cent.

Ces statistiques démontrent que les autorités chargées du maintien de la loi et du bon ordre au Canada, ont la haute main sur la populace, et que le flot de l'émigration étrangère nous apporte plus de criminels qu'il ne s'en trouve au sein de notre propre population.

Ainsi, pour l'homme paisible, observateur de la loi, il n'est pas de meilleur pays.

X.

INDUSTRIES DU CANADA.

Divisant les industries du pays en deux catégories, celle de l'extraction et celle de la fabrication, le nombre des personnes employées dans la première, d'après le recensement de 1891, était de 790,210, comme suit :

Dans l'agriculture	735,207
“ pêcheries	27,079
“ le bois	12,757
“ les mines	15,168

Par la même source, il appert que le nombre des personnes employées dans les industries manufacturières et de mécanique, au Canada, était de 370,256, formant un total de 1,160,466 personnes.

Ainsi, en tenant compte du chiffre total de la population, par groupe de 10,000 personnes, ces deux branches d'industries employaient 2,287 personnes, la proportion étant de 1,521, dans la première catégorie, et de 766 dans la seconde.

Aux Etats-Unis, d'après le dernier recensement par chaque groupe de 10,000 personnes, 2,252 étaient employées

dans ces deux branches d'industrie: 1,439 dans l'*extraction* et 813 dans la *fabrication*.

Il a été impossible d'obtenir les données nécessaires, quant aux autres pays, sur les mêmes bases, afin de pouvoir établir un point de comparaison, avec le Canada. Le tableau suivant indiquera suffisamment, du reste, la position du Canada, mise en regard des autres pays.

PERSONNES PAR GROUPE DE 10,000 ENGAGÉES DANS	Allemagne.	Royaume U.	France.	Etats-Unis.	Canada.	E. U., 1880.
Agriculture.....	1,602	670	1,714	1,377	1,521	1,529
Industries et Mines.....	1,600	2,392	1,185	875	705	791
Commerce et Transport.....	452	444	439	531	386	360
Professions.....	153	286	283	146	131	810
Domestiques.....	258	621	614	696	509	

D'après ce qui précède, il est évident que le développement du Canada marche de pair avec celui du Continent, et que la répartition du travail, en 1890, correspondait à celle des Etats-Unis en 1880, surtout, en ce qui concerne les industries *extractive* et de *mécanique*.

AGRICULTURE.

Sous le rapport de l'agriculture, le Canada occupe une position enviable.

Il possède un sol fertile, un bon climat, des voies de communications faciles, et d'autres avantages particuliers, source de la réputation dont il jouit dans l'élevage des bestiaux, la production du blé et d'autres céréales de première qualité.

Nous nous contenterons de faire une faible esquisse des rendements agricoles que chaque province est susceptible de donner.

La superficie de l'Île du Prince Edouard est de 2,000 milles carrés, soit, 1,280,000 acres, dont 1,214,249 habités, et

718,092 améliorées, en 1890. De ce total, 536,175 acres étaient en culture, 3,845 acres en vergers et en jardins, 178,082 acres en pâturage, et 496,156 en terres boisées et en forêts. Pratiquement, 44 pour cent en culture, 41 pour cent en terres boisées et en forêts et 15 pour cent en pâturage. Le Dr Saunders, directeur en chef des fermes expérimentales, s'exprime ainsi : le climat de l'Île en été, est humide et frais. Il ne tombe pas plus que 35 à 40 pouces de pluie et de neige en tout. Le sol est gras et fertile. Les principaux produits de la ferme, jusqu'à récente date sont : l'avoine, le blé et les pommes de terre et une faible proportion d'orge et sarrasin. Les récoltes de navets et de foin sont abondantes. L'élevage des bestiaux et des moutons va sans cesse en progressant. Les œufs sont en grande abondance. Depuis ces dernières années les fermiers de l'Île se sont livrés à l'industrie laitière, avec beaucoup de succès.

La superficie de la Nouvelle Écosse est de 13,152,241 acres, dont 6,080,000 sont peuplées, et 4,000,000 se composent de terres boisées et forêts ; 939,548 acres sont en culture ; 994,113 acres en pâturage et 30,000 acres en vergers et en jardins. Les produits agricoles dans cette province sont l'avoine, les pommes de terre, l'orge, le sarrasin et le foin. Le commerce de bestiaux, moutons et porcs a une grande expansion, et la production annuelle du beurre et fromage a beaucoup augmenté depuis ces dernières années.

Depuis une époque récente, la culture des fruits s'est accrue d'une manière remarquable. Les vallées d'Annapolis et Cornwallis, grâce à leur climat et à leur situation, sont spécialement aptes à la croissance des gros fruits, et les espèces choisies de pommes, poires, prunes, cerises y viennent en abondance. Dans ces vallées, on compte 450 milles carrés de terrains, éminemment propres à la culture des fruits. Ces dernières années, la récolte des pommes, pour l'exportation a été d'un demi million de barils

Le commerce de fromage et de beurre est augmenté considérablement : le doublement du nombre de fromageries et beurreries, depuis dix-sept ans, le prouvent, à l'évidence. Le Nouveau-Brunswick, voisin la Nouvelle-Écosse et l'Île du

Prince-Edouard, a une superficie de 17,984,130 d'acres, sur lesquelles 4,471,250 sont utilisées, dont 1,018,704 en moissons, 479,609 en pâturages, 2,691,460 en terres à bois et 737 en vergers et jardins. La plupart des terrains sont riches et fertiles et, bien cultivés, ils donnent de fortes récoltes de grains. Le professeur Johnston, F.R.S. d'Angleterre, a examiné avec soin, le sol du Nouveau-Brunswick. Voici ce qu'il en dit, dans son rapport : " 1o Le sol du Nouveau-Brunswick peut sustenter une population de cinq à six millions d'habitants. 2o Au point de vue de la production des céréales, servant à l'alimentation des hommes et des bêtes, il est supérieur à celui des régions les plus fertiles de l'Etat de New-York. 3o Le climat est très sain, et très propre à la fertilisation du sol, de sorte que, toute proportion gardée, les produits agricoles ne sont pas inférieurs, en qualité et quantité, à ceux des terres moyennes en Angleterre. Dans ces dernières années, on a apporté une grande attention aux produits de la ferme. Depuis 17 ans les fromageries et beurreries ont augmenté, de 4 à 59, et ce développement s'est fait plus sensible depuis 5 à 6 ans.

La Province de Québec a une superficie de plus de 222.000,000 d'acres de terre, dont plus de la moitié consiste en forêts et en terres boisées. C'est un pays très pittoresque, avec ses chaînes de montagnes et ses collines, entrecoupés de rivières et de lacs. Le climat est très varié, suivant les différentes parties de la province, mais la température d'hiver est invariable, et l'atmosphère est pur et vivifiant, sans compter une couche de neige suffisante, procurant de bons chemins d'hiver. L'été est chaud et agréable, et la végétation pousse rapidement. Une grande partie du pays est en bonne condition pour la culture, le sol est gras et fertile. Les principales céréales récoltées sont l'avoine, le blé, les pois, le sarrasin, l'orge, le riz et le maïs. Les pommes de terre et les navets poussent en abondance. L'élevage des bestiaux, augmente sans cesse, le nombre des vaches à lait, était de 35 pour cent plus considérable en 1891 qu'en 1871, et depuis le recensement de 1891, cette augmentation a été encore plus sensible.

La récolte du **tabac** compte pour beaucoup dans la province. Les fruits viennent à point dans quelques-unes des localités les mieux favorisées, et il y a plusieurs bons vergers dans la vallée du St-Laurent, et nulle part ailleurs, la célèbre pomme "Fameuse" n'acquiert son degré de perfection comme dans l'Ile de Montréal, où l'on cueille aussi plusieurs variétés de poires et de prunes, d'une grande saveur. Dans les Townships de l'Est, la culture des fruits se fait sur une grande échelle.

Dans Québec, comme dans les autres provinces, on s'est appliqué, depuis dix ans, à perfectionner l'industrie laitière. Québec avait, en 1881, 140 fromageries et 22 crèmeries et en 1891, 617 fromageries et 111 crèmeries. En 1898 le nombre des fromageries s'élevait à 1,192, crèmeries 404, beurreries et fromageries réunies 307, formant un total de 1,903, donc une augmentation de 1,775 pendant la décade.

La superficie d'Ontario est de plus de 142,000,000 d'acres (220,000 milles carrés), dont 100,000 milles carrés se composent de forêts et de terrains boisés. Par le recensement, le nombre total des terres défrichées dans la province était de 14,156,000 acres, dont 10,336,280 étaient sous culture, 3,461,620 en pâturages et 330,000 acres en jardins et vergers.

Ontario est reconnu pour la diversité de son climat : les aspérités de l'hiver et la trop grande chaleur de l'été, sont tempérées par l'influence de ses grands lacs.

Voici quel fut le résultat de ses récoltes en 1898, d'après les statistiques : blé, 32,000,000 de minots ; avoine, 86,800,000 ; maïs, 23,400,000 ; pois, 13,500,000 ; orge, 12,660,000 ; pommes de terre, 14,400,000 ; navets, 647,000,000 ; betteraves à vaches, 21,900,000 ; carottes, 4,300,000. La récolte du foin et du trèfle fut de 4,400,000 de tonnes.

La Province d'Ontario est renommé pour la variété et la quantité de ses fruits. Les vergers, jardins et vignobles couvrent une superficie de 335,000 acres d'après le dernier recensement. Il a été récolté 11,726,000 livres de raisin et 5,800,000 minots de pommes, pêches, poires, prunes et fruits de toutes sortes.

Depuis cette époque, la culture des fruits s'est encore.

considérablement développée. La récolte des pommes, en 1896, s'est élevée à 55,900,900 minots, et en 1897 l'on comptait 6,100,000 pommiers de 15 ans et plus, et 3,435,000 de moins de 15 ans.

Les vignobles couvraient une superficie de 5,000 acres en 1890, et de 11,100 acres en 1897.

Dans la péninsule de Niagara et sur les rives de la partie ouest du lac Erié, les pêches viennent en abondance, et il a été planté près d'un demi million de pêcheurs.

Les tomates sont en abondance et les conserves de fruits et légumes, sont devenues une industrie considérable et payante.

Une attention toute spéciale a été donnée dernièrement à la culture du tabac, et avec un tel succès, que les rapports de 1898 accusent une augmentation de 10,500,900 livres, contre 314,000 livres en 1890.

Le nombre des bêtes à cornes, accuse aussi une augmentation : les vaches à lait ont augmenté en 1897 de 74,070 sur 940,236 en 1891. Les autres bêtes à cornes (à l'exclusion des bœufs), ont augmenté de 187,680 de 1,052,008 qu'elles étaient en 1891. Les porcs dépassent de 163,570, le chiffre de 1,121,391 en 1891, et les moutons de 678,580 celui de 1,021,769.

Dans l'industrie laitière, le développement s'est aussi fort accentué. En 1871, la province avait 323 fromageries et crémèries, contre 23 crémèries et 551 fromageries, soit un total de 574 : en 1891, 45 crémèries et 893 fromageries, soit un total de 938 : en 1899, 282 crémèries et 1,181 fromageries, soit un total de 1,463.

Mais ce que le nombre ne dit pas, c'est que les manufactures nouvellement établies, sont beaucoup plus spacieuses et bien mieux outillées, que leurs devancières.

Sur la frontière ouest d'Ontario, est située la province de Manitoba, d'une superficie de 47 millions d'acres. C'est une surface plane couverte d'immenses prairies interceptées çà et là par de larges vallées, sillonnées de petites rivières et de ruis-

seaux, dont les rives sont plus ou moins bordées d'arbres. Les forêts et les terres à bois forment 40 pour cent, de cet immense territoire. La plus grande partie du sol est couverte, d'une couche épaisse d'humus, de la plus grande fertilité. La récolte du blé constitue la richesse principale de cette région : la semence de 1,630,000 d'acres, en 1899, a rapporté 28,000,000 minots, d'après les rapports officiels. La semence de 575,000 acres d'avoine, a rapporté 22,500,000 minots et la récolte totale du grain au Manitoba, en 1899, a été de 51,000,000 minots.

La récolte des pommes de terre est considérable ; on s'occupe aussi de la culture du lin. Le climat du Manitoba est chaud, en été, et très froid, en hiver, mais l'air est sec et vivifiant. L'hiver commence vers la fin de novembre, et finit dans les derniers jours de mars, avec quelques gelées de nuit, durant les semaines suivantes.

L'industrie du beurre et du fromage a augmenté considérablement, dans cette province. En 1881, nous n'avons pas de rapports sur le nombre des fromageries et crémèries. En 1891, les rapports donnent 8 crémèries et 23 fromageries, et, en 1898, 31 crémèries et 35 fromageries. Ce chiffre en dit plus long, que tout le reste, puisqu'il constate une augmentation de trois cent pour cent, sur 1891.

Tout porte à croire que le Manitoba est destiné à devenir un grand centre, pour l'élevage des bestiaux.

A l'Ouest du Manitoba se trouvent les quatre districts provisoires du Nord-Ouest Canadien. Assiniboine, a une superficie de 90,340 milles carrés ; Saskatchewan de 114,000 ; Alberta, 100,000, et Athabasca, de 251,300 milles carrés.

Ces grandes divisions qui s'étendent depuis la frontière ouest du Manitoba, jusqu'aux Montagnes Rocheuses, sont en partie traversées par des chemins de fer, qui ont ouvert le pays au défrichement. Une population comparativement minime est dispersée, sur cette immense étendue de plus de 350,000,000 d'acres, dont la plus grande partie est propre à l'agriculture. A l'heure qu'il est, près de 7,000,000 d'acres sont passées entre les mains des colons, et 1,000,000 sont converties en ranches.

Immenses plaines unies ou vallonnées, tel est le caractère des Territoires, le long de leurs frontières méridionales. Une vaste zone, au nord du 49 parallèle, s'étendant du 102 parallèle de longitude ouest, jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses, possède un climat sec, provenant des vents chauds du grand désert américain, qui soufflent dans la direction du Nord. Cette partie des Territoires contient, paraît-il, environ 50,000,000 d'acres. Le sol de cette région plus ou moins aride, est généralement très fertile, se composant en grande partie, d'une riche couche d'humus, entremêlée çà et là de lits de sable et de gravois. La pluie qui tombe annuellement, sur cette région aride varie, suivant les endroits, de 7 à 14 pouces, la moyenne totale étant de 10.91 pouces ; cette pluie tombe, en mai, juin et juillet. Avec un peu plus d'eau, cette terre arrosée, par des moyens artificiels, serait d'un bon rendement agricole.

A la fin de la saison de 1898, l'on comptait 177 fossés d'irrigation et canaux en opération dans Alberta sud et Assiniboine ouest, d'une capacité suffisante, pour arroser 103,000 acres.

Les résultats ont été des plus satisfaisants. Avec ce système d'irrigation, une grande partie de l'Alberta et de l'Assiniboine deviendra indubitablement de plus en plus fertile, chaque année.

A 125 ou 175 milles, au nord de la frontière internationale, où les courants d'air chaud cessent de faire sentir leur influence, se trouvent d'immenses districts assez bien boisés et bien arrosés ; le sol est prodigieusement riche et fertile, également propre à la culture, l'élevage des animaux et l'industrie laitière. L'herbe à cet endroit, pousse naturellement, en plus grande abondance que dans les prairies plus au sud, tandis que les bosquets et massifs d'arbres interceptés de clairières, tout en étant favorables à la culture, offrent un abri protecteur pour le bétail. Le climat des Territoires, au nord de cette zone aride, ressemble à celui du Manitoba, et le printemps commence à Athabasca en même temps, qu'à la Rivière Rouge.

En 1881, dans les Territoires du Nord-Ouest, il n'y avait

ri crémeries ni fromageries. En 1891, elles étaient au nombre de sept. En 1898 on comptait 19 crémeries et 13 fromageries.

Les pamphlets publiés par le Département de l'Intérieur à Ottawa, fournissent toutes les informations désirables, sur les Territoires du Nord-Ouest.

La Colombie Britannique, province du Dominion, bornée par l'Océan Pacifique, mesure 383,300 milles carrés. A l'ouest de la chaîne de la côte, le climat est tempéré et agréable, ressemblant beaucoup à celui de certaines parties de l'Angleterre ; le houx, le laurier, le rhododendron, toute la flore enfin y vient en pleine terre, sans compter les arbres fruitiers, tels que : le pommier, poirier, prunier, cerisier et jusqu'au pêcher, en certains endroits.

Dans cette partie de la province entre la chaîne de la côte et les Montagnes Rocheuses, on rencontre de magnifiques vallées propres à la culture et à l'élevage du bétail. Cependant nombre d'entr'elles ont besoin d'irrigation, vû l'absence de pluie suffisante, pour faire venir le grain à maturité. Plusieurs ruisseaux qui descendent des montagnes environnantes sont utilisés, dans ce sens, avec profit. Plusieurs de ces ranches ont produit de belles récoltes de grain et de fruits, entr'autres les pommes.

PÊCHERIES.

La deuxième industrie extractive mentionnée à la page 89, comprend les pêcheries canadiennes.

Les pêcheries du Canada sont les plus vastes du monde, et comprennent une ligne de côtes maritimes, d'une immense étendue, plus de 5,600 milles, sans compter les mers intérieures, nombre de lacs et de rivières.

La valeur commerciale des pêcheries, d'après les statistiques, est proportionnée à leur étendue. Le produit de nos pêcheries exporté et vendu, sur les marchés du Dominion, en 1897, a rapporté \$22,783,546 ; cette somme ne représente pas le moins du monde, la valeur totale du rendement de la pêche au Canada, car la consommation domestique est considérable,—

cette consommation étant de 100 livres par tête, proportionnellement à celle de l'Angleterre, qui n'est que de 30 livres par tête. Comme les pêcheries s'étendent, sur toute la longueur et la largeur du Dominion, tout colon a pleine latitude de pêcher tout le poisson qu'il lui faut, pour son usage. Impossible donc, de donner une idée exacte, de toute l'étendue de la prise.

La valeur approximative de la consommation domestique a été, l'année dernière, de \$15,000,000 ce qui porte à 37 ou \$38,000,000 le chiffre total de la production, à l'exclusion de la pêche faite par les pêcheurs de nationalité étrangère.

Le professeur Prince résume comme suit, les pêcheries du Canada :

(1) La division de l'Atlantique, depuis la baie de Fundy, aux côtes du Labrador, comprenant la pêche, à mer profonde et les eaux salées de l'intérieur, contient les espèces suivantes: morue, maquereau, égrefin, flétan, hareng, homard, huitres, phoques, et baleines blanches. Valeur annuelle \$10,000,000.

(2) Les bras de mer et les eaux de l'intérieur de la Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Edouard et Québec, y compris la pêche au saumon, fourmillent d'alose, gasparot, achigan, éperlan, (dans les lacs), ouananiche, ou saumon de l'intérieur, truite des lacs, maskinongé, etc. Valeur annuelle \$2,500,000.

(3) Les grands lacs du Saint-Laurent et les tributaires abondent en poisson blanc, grosse truite des lacs, petit poisson blanc, esturgeon, doré, perche (doré), achigan, truite de ruisseaux, maskinongé, brochet et différentes espèces de carpes. Valeur \$2,000,000.

(4) Les grands lacs du Nord-Ouest, y compris le Manitoba renferment le grand poisson blanc des lacs, l'esturgeon le doré, la perche, le tullibee, le brochet, etc. Valeur, y compris les nouvelles industries de caviar et d'esturgeon des baies \$1,000,000.

(5) L'intérieur du Pacifique ou le plateau des Montagnes Rocheuses, y compris quelques petites pêcheries améliorées contiennent le saumon de l'intérieur, le poisson blanc des lacs, la truite des lacs, la truite de rivières et plusieurs espèces de cyprinoïdes différentes de celles de l'est.

(6) Les pêcheries des côtes du Pacifique sont remplies de flétans, morues de rochers, ouâchans, anchois, hareng, en plus sept différentes sortes de saumons du Pacifique.

(7) La baie d'Hudson et la Zone glaciale, la baleine, le morse, la truite de mer, le doré, l'esturgeon, et peut-être le saumon, la morue et l'éperlan abondent, dans cette immense étendue d'eau, la baie d'Hudson mesurant 1,000 milles de longueur sur 600 milles de largeur.

C'est le terrain le plus riche du monde, pour la pêche à la baleine.

LE TABLEAU SUIVANT DONNE LE CHIFFRE OFFICIEL DU REVENU DES
PÊCHERIES PAR PROVINCE.

PROVINCES.	1887.	1897.
Nouvelle-Ecosse.....	\$8,379,782	\$8,090,348
Nouveau-Brunswick.....	3,559,507	3,934,135
L'Île-du-Prince-Édouard.....	1,037,426	954,949
Colombie Anglaise.....	1,974,887	6,138,865
Québec.....	1,773,567	1,737,011
Ontario.....	1,531,850	1,289,822
Manitoba et les Territoires du N.-O....	129,084	638,416
Total.....	\$18,386,103	\$22,783,546

Le chiffre de la valeur de quelques-uns des principaux poissons, se répartit, comme suit, en 1897 : morue, \$3,901,539 ; hareng, \$2,039,077 ; homards, \$3,485,266 ; saumon, \$5,678,175 ; maquereau, \$597,300 ; égrefin, \$882,483 ; truite, \$534,873 ; sardines, \$356,797 ; poisson blanc, \$651,429.

LA DESTINATION ET LE CHIFFRE DE L'EXPORTATION DES POISSONS
DU CANADA EN 1876 ET 1898

NOM DU PAYS.	1876.	1898.
Etats-Unis.....	\$1,475,330	\$2,979,404
Les Indes Occidentales Britanniques..	1,348,637	833,438
Les Indes Occidentales Espagnoles ..	825,287	787,727
Grande Bretagne.....	687,312	4,822,688
Amérique du Sud	297,609	436,820
La Guiane Anglaise	190,661
L'Italie.....	139,387	177,939
Haïti	99,999	60,165
Les Indes Occidentales Danoises.....	52,988	37,733
Le Portugal.....	51,836	26,340
La France	55,416
L'Australie.....	16,492
Madère	14,960	381,046
Gibraltar.....	178,637
Japon	17,986
Autres pays.....	19,700	46,322
Total	\$5,211,221	\$10,841,661

Afin d'aider au développement de cette industrie, des mesures efficaces de protection ont été mises en vigueur, dans ces dernières années. Le gouvernement fédéral dépense annuellement \$150,000 à \$160,000 en primes, réparties entre les vaisseaux, bateaux et les hommes qui font le service des pêcheries. Cette politique a eu pour résultat d'augmenter le nombre des bateaux de pêche, et la construction de vaisseaux supérieurs et mieux équipés, pour cette fin.

En 1885, deux ans après l'inauguration de ce système, le nombre des employés dans l'industrie des pêcheries était de 59,493, le nombre de vaisseaux 1,177, d'un tonnage de 48,728 tonnes et d'une valeur de \$2,021,633. Le nombre des bateaux-pêcheurs était de 28,472, d'une valeur de \$852,257 ; le nombre de brasses de filets employés 3,014,384, et la valeur \$1,219,284. La valeur totale des vaisseaux, bateaux, filets, rets, naces, trapes à homard, bâtisses à fumer et à conserver le poisson, bateaux et smacks à vapeur, en usage, dans les pêcheries, est de \$6,697,459. En 1897, le nombre des hommes était de

79,059 ; vaisseaux, 1,184 ; tonnage, 40,679 ; bateaux, 37,693 ; nombre de brasses de filets, 5,602,462, le montant total étant de \$9,370,794 placé dans le matériel de pêche.

Le nombre des pêcheurs employés a augmenté d'un tiers. Le tonnage des vaisseaux a diminué d'un sixième, le nombre lui-même reste stationnaire. Le nombre des bateaux a augmenté d'un tiers, et la valeur du matériel de pêche a augmenté d'un peu plus d'un tiers.

Le nombre des pêcheurs, employés sur les vaisseaux, a diminué de 560 ; le nombre de ceux employés sur les bateaux-pêcheurs a augmenté de 16,800.

Ceci prouve que l'augmentation a été tout en faveur des bateaux-pêcheurs.

Le gouvernement de la puissance a pris sur lui, d'inaugurer des établissements de pisciculture, au nombre de 15 actuellement répartis un peu partout. De ces établissements datant de 1874, on a distribué 2,428 millions d'alevins,—une moyenne annuelle de 93 millions. La distribution annuelle durant les cinq années 1894-98 a été en moyenne de 230 millions.

La distribution consistait principalement en alevins de poisson blanc, homard, saumon de l'Atlantique, truite des grands lacs et truite saumonée.

L'alevin distribué, en 1898, consistait :

En Saumon.....	12,452,000
En Truite saumonée.....	2,778,000
En poisson blanc des lacs.....	118,000,000
En Homards.....	100,000,000

Le Gouvernement a pris sur lui, d'établir et d'approvisionner les couches d'huitres, et fait tout en son pouvoir, pour la préservation et le développement des pêcheries du Canada.

INDUSTRIE DU BOIS.

La troisième grande industrie, dont nous avons à nous occuper, est celle du bois.

Les forêts de l'est du Canada comprenaient autrefois presque toute cette étendue de terrain, à partir de l'Océan

Atlantique, jusqu'à la tête du lac Supérieur, soit une distance de 2,000 milles.

Les grandes plaines du Nord-Ouest, ont toujours été, depuis, mémoire d'homme, çà et là, couvertes d'arbres. Mais sur le versant des Montagnes Rocheuses, jusqu'au littoral de l'océan Pacifique, on trouve des arbres géants qui peuvent être avantageusement comparés avec ceux d'aucun autre pays du globe.

Depuis la première prise de possession du pays par les Français, la richesse forestière des régions arrosées par le St-Laurent, a attiré l'attention du Gouvernement de la France, qui a de suite apprécié les avantages qu'il pouvait retirer de ces ressources considérables, pour ses chantiers de construction de navires. On a fabriqué nombre d'espars et de mâts du bois de ces forêts, et le gouvernement a mis en vigueur des règlements sévères, pour la préservation des arbres, entr'autres du chêne.

Lors de la cession du Canada à la Grande Bretagne, on avait d'abord prêté peu d'attention à l'approvisionnement considérable de bois qu'on pouvait tirer de ces forêts, parceque tout le commerce de la Baltique se faisait dans les eaux britanniques, et le bois du nord de l'Europe suffisait à la consommation d'alors. Cependant lorsque les troubles de l'ère Napoléonienne commencèrent, et principalement lorsque le blocus continental eut été mis en vigueur, l'approvisionnement du bois devint incertain et insuffisant. C'est alors que les importateurs de bois de l'Angleterre ont porté leurs regards sur les colonies de l'Amérique Britannique du Nord, et ont trouvé du coup non seulement le bois dont ils avaient besoin, mais encore de l'emploi pour tous les vaisseaux qui restaient inactifs dans les ports, faute de chargements. Et le résultat a été une augmentation dans la quantité de bois exporté, laquelle augmentation a été de 2,600 tonnes, en 1800, à 125,000 tonnes, en 1810 et à 308,000, en 1820.

Lorsque les droits de guerre imposés sur le bois de provenance européenne commencèrent à diminuer, il y eut à craindre que le Canada ne put pas continuer plus longtemps à

faire la concurrence sur les marchés anglais, à raison de la courte saison de navigation, du coût élevé du fret océanique, des taux de courtage et primes d'assurance, etc. Mais ces craintes n'avaient pas leur raison d'être, ainsi que l'on pourra en juger, par le tableau suivant :

1850 bois exporté dans le Royaume-Uni.....	1,052,817 tonnes
1859 “ “ “ “	1,248,069 “
1872 “ “ “ “	1,211,772 “
1881 “ “ “ “	1,301,301 “
1891 “ “ “ “	1,044,641 “
1898 “ “ “ “	1,741,000 “

Ces chiffres représentent des années de commerce dans son état normal ; car le commerce de bois comme tout autre commerce a ces périodes de dépression et de progrès.

Un fait à noter, dans les rapports, est la diminution constante dans la quantité du bois équarri exporté en Angleterre, et la quantité croissante du bois scié et manufacturé.

Ainsi dans la première année de la Confédération, (1867), le bois équarri expédié du Canada formait 42 pour cent du bois équarri et manufacturé exporté. En 1897, il n'était plus que de 15 pour cent, pour les deux espèces.

Ceci parle en faveur du propriétaire de limites à bois et ses employés, au Canada ; la plus grande somme de travail utilisée dans la manufacture y étant tout à la fois à l'avantage du capital et du travail.

Durant la première partie du siècle, l'exportation du bois de commerce du Canada se faisait uniquement avec le Royaume-Uni et les Indes Occidentales. Il s'est opéré cependant, un grand changement depuis ce temps-là.

Les pinières des Etats du nord est de la république voisine ont été dépeuplées de pins, et incapables de répondre aux exigences du commerce, dans ces états. De sorte que les ressources du Canada, sous ce rapport, ont été mise à une telle contribution, que les exportations aux Etats-Unis, durant la période de la Confédération, se chiffrent dans les 350 millions de dollars, une moyenne de \$11,300,000 par année ; la moyenne des dix premières années, étant de \$8,100,000, et celles des

dernières années \$12,000,000 ; ceci ne prouve-t-il pas la confiance toujours croissante que l'on a dans les richesses forestières du Canada.

Le bois a été longtemps le principal article d'exportation du Canada, mais depuis le développement du pays, l'exportation des produits de la ferme a pris le premier rang.

L'exportation du bois comprenant les billots, le bois de construction et les autres produits forestiers, a été en 1868, de \$18,000,000, et en 1898, de \$26,650,000. Dans les mêmes années, les exportations des produits de la ferme ont augmenté de \$19,700,000 à \$77,400,000.

Bien que l'industrie du bois soit loin d'être comparativement ce qu'elle était autrefois, sous le rapport du commerce d'exportation du Canada, n'empêche pas que cette industrie contribue encore, pour une large part, aux revenus et à la prospérité du pays. A part les sommes considérables placées dans les limites de bois, le capital engagé dans les moulins à scie et les autres industries, dont le bois est en grande partie la matière première, s'élevait, d'après le recensement de 1891, à près de \$100,000,000, les salaires à plus de \$30,000,000, et le produit annuel à près de cent vingt millions et demi de dollars.

Le nombre des employés dans ces diverses industries forme le chiffre de 12,750 que nous donne le recensement de 1891.

La richesse forestière du Canada est immense. La consommation annuelle par tête, y compris les exportations, est de 300 pieds cubes. Pendant plusieurs années le flottage des billots de pin, sciés, en amont et en aval d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, a été de près de quatre millions annuellement. L'année du recensement, la production des billots de pin, épinette et autres, fut de 33,538,000 mesure de planche, de 100 pieds chacun.

En ajoutant les produits forestiers du Canada, tels que donnés dans le recensement de 1891, la valeur totale est de plus de \$80,000,000, ou environ \$16 par tête, de la population.

Depuis le recensement il s'est fait pratiquement une révolution, dans l'industrie du bois, surtout dans la valeur relative de l'épinette. Le développement de l'industrie de la pulpe de bois a donné à l'épinette du Canada, une valeur, qui dépasse de beaucoup la valeur du pin, si l'on prend en considération l'immense étendue de terrain que couvre l'épinette.

Le capital placé dans les manufactures de pulpe, au Canada, en 1891, s'élevait à \$2,800,000. En 1899, ce chiffre était monté à \$15,000,000. La production totale, en 1891, était environ \$1,000,000. Le rendement des manufactures, en 1899, était d'au-delà de 1,200 tonnes par jour.

Le Canada possède aussi une grande variété d'arbres de toutes sortes, tels que, pin, épinette, pruche, chêne, orme, érable, hêtre, merisier, noyer tendre, noyer, bois blanc, cerisier, etc.

La superficie des forêts et terres à bois du Canada, est de près de 38 pour cent, de toute l'étendue de son territoire ; elle est donc plus grande, que la superficie d'aucune des contrées de l'Europe, la superficie des forêts de la France n'étant que 18 pour cent, de sa superficie totale.

La Colombie Britannique passe pour posséder le pays le plus densément couvert de bois, du monde entier. Le littoral, vers le nord, jusqu'à l'Alaska, est fortement boisé ; la chaîne des forêts suit les sinuosités des rivières et des prairies et boise le versant des montagnes. La superficie des forêts est évaluée à 285,000 milles carrés et contient plusieurs sortes de bois. Le sapin Douglass est l'arbre géant, non-seulement de la Colombie Anglaise, mais de tout le Canada.

Sur les 340 espèces d'arbres que l'on trouve, sur le continent nord Américain, 123 poussent au Canada, dont 94, à l'est des Montagnes Rocheuses, et 29 sur les côtes du Pacifique.

Outre l'étendue des forêts de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, du sud de Québec, et d'Ontario, du Manitoba et de la Colombie Anglaise, il y a encore la grande forêt septentrionale du Canada qui s'étend du détroit de Belle-

Isle, en contournant l'extrémité nord de la Baie James, jusqu'à l'Alaska, sur un parcours d'environ 4,000 milles de longueur sur 700 milles de largeur. De cette chaîne de forêts, voici, en quels termes, nous en parle le Docteur Robert Bell, assistant directeur de la Commission de Géologie :—“ Cette vaste forêt offre partout les mêmes caractéristiques. Les arbres, en règle générale, sont petits, et ils se composent inmanquablement des neuf espèces suivantes ; l'épinette noire et blanche, le pin gris ou cyprès, l'épinette rouge, le sapin-baumier, le tremble, le peuplier-baumier, le bouleau blanc, le cerisier, le cèdre blanc, le pin blanc et le pin rouge, le frêne noir est rare dans le sud de cette région.”

Avec une étendue si considérable de forêts comme patrimoine, le peuple du Canada n'a pas cru devoir se préoccuper de la sylviculture, croyant que la nature est de taille à opposer ses forces à celles de la destruction. En conclusion, nous pouvons dire, que les forces respectives de ces deux adversaires sont aujourd'hui, à peu près égales.

Le Docteur Bell, ajoute :

“ Le tronc des plus gros arbres reste généralement debout plusieurs années, après un grand feu de forêt. L'été suivant la conflagration, la terre noircie se trouve en partie couverte par la croissance de plantes herbacées telles que : groseilliers et bourgeons provenant des racines et des souches des arbres décidus qui ont gardé un reste de vitalité, à raison d'un nombre considérable de rejetons émergeant tout autour. Les bouquets de framboisiers sauvages qui viennent en abondance les premières années, surtout dans un terrain pierreux et silicieux, sont chargés de fruits. Ils ont poussé sur de vieilles racines se trouvant, en abondance, dans les épais fourrés, bien qu'invisibles et dépourvus de fruits. Dans 15 ou 20 ans, la terre est couverte de peupliers, merisiers et saules, etc., de trente pieds environ

de hauteur. Durant cet intervalle, les vieux troncs d'arbres de l'ancien brûlé, ont perdu presque toutes leurs branches, et les plus petites sont tombées. En regardant sous cette croissance, on aperçoit plusieurs rejetons conifères pleins de sèves couverts par des arbres désidus, d'une venue plus rapide. Au bout de cinquante ans les conifères, émergent partout de la tête, sous la forme de cône, dont la couleur foncée est d'un contraste frappant avec les nuances plus pâles des autres arbres. Dans leurs efforts, pour dépasser les arbres décidus, leurs troncs ne s'allongent que pour développer leurs branches, qu'à une grande hauteur. Dans cent ans, les peupliers meurent, puis tombent, et le bouleau blanc ayant atteint sa maturité, donne bientôt des signes de décrépitude. Cependant les vieux conifères dépassent de la taille tous les autres arbres et donnent à la forêt une apparence toute nouvelle. Les plus jeunes conifères de différents âges, poussés des graines tombées tous les ans, prennent la place des arbres disparus, et dans 150 ans, la forêt est devenue presque entièrement conifère, pour une seconde fois. Telle est l'évolution qui s'opère dans la transformation des arbres et qui va se perpétuant dans ces régions. Un tiers, peut-être, de toute cette vaste région se compose d'arbres de seconde venue, de moins de 50 ans, un autre tiers de 50 à 100 ans, le reste peut avoir 100 ans et plus."

L'INDUSTRIE MINIÈRE.

La quatrième grande industrie dont il est question, à la page 89, sous le nom d'industrie extractive, est l'industrie minière. D'après le recensement, le nombre des employés dans les mines à l'exclusion des employés supérieurs et carriers, était en 1890, de 13,417.

Ce chiffre constitue une augmentation de 6,876, sur celui du recensement, de 1881, et dénote un grand développement, dans les industries minières du pays.

Voici comment se distribuent, par province, les ouvriers de mines :

PROVINCES.	1881	1891	AUGMEN- TATION.
Colombie Anglaise.....	2,792	4,591	1,799
Manitoba	6	9	3
Nouveau-Brunswick	121	97	
Nouvelle-Ecosse	2,728	5,660	2,932
Ontario	463	1,034	541
Ile-du-Prince-Edouard	4	18	14
Québec	391	1,534	1,143
Territoires du Nord-Ouest	5	474	468
Total.....	6,541	13,417	6,900

Le nombre des mineurs est une indication certaine des endroits du Dominion où le développement de l'industrie des mines a été le plus ou moins considérable.

La Colombie Britannique et la Nouvelle-Ecosse sont depuis des années les provinces minières par excellence de la Confédération ; plus de 76 pour cent des mineurs appartiennent à ces deux provinces.

La comparaison des chiffres fournis par les deux recensements, fait voir, cependant, que les autres provinces, avaient fait plus de progrès que les deux précédentes, puisqu'en 1891 ils employaient 23½ pour cent du nombre des mineurs, contre 15½ pour cent en 1881.

Le développement de l'industrie des mines, depuis 1891, a été plus rapide que durant la décade précédente. L'exploitation est plus économique. L'administration est sous le contrôle d'hommes disposant de lumières et de procédés scientifiques plus parfaits, les résultats obtenus en sont la preuve. Ainsi, dans la Colombie Britannique, en 1888, la production du charbon donne une moyenne de 339 tonnes par tête, en 1894, une moyenne de 370 par tête, et, en 1898, 500 tonnes par tête.

Les rapports annuels fournis à la Commission géologique, donne la statistique minérale du Canada, depuis 1886.

Le montant total, depuis 1886 jusqu'à 1898 inclusivement, s'élève à \$250,161,200.

On pourra juger de la moyenne du développement de la production minérale, par période de trois ans. repartie comme suit :—

1886-88	Moyenne Annuelle	\$11,355,500
1889-91	“	“	16,584,627
1892-94	“	“	18,532,452
1895-97	“	“	23,995,525

Le tableau suivant donne la valeur totale des produits métalliques et non métalliques :

	1886-88	1889-91	1892-94	1895-97	1898
Produits métalliques...	2,275,225	4,095,815	4,339,247	9,329,909	28,622,601
Produits non métalliques	8,830,280	12,205,485	14,273,204	14,415,615	18,441,795

Depuis 1886-8, produits métalliques, gain.....	\$26,558,492
Depuis 1886-8, produits non-métal- liques, gain.....	9,611,515

Ainsi la plus grande augmentation est dans la production des substances métalliques.

Parmi celles-ci, les plus importantes sont : le cuivre, dont l'augmentation de valeur a été de \$454,629 à \$2,655,319 ; l'or de \$1,202,563 à \$21,050,000 ; le plomb de \$12,230 à \$1,206,399 ; le nickel de zéro à \$2,067,840 et l'argent de \$317,932 à \$1,834,371.

Dans le groupe des substances non métalliques, les plus grands gains ont été : charbon, de \$5,000,000 à \$9,040,000 ; graphite, de zéro à \$16,180 ; mica, de \$29,677 à \$163,000 ; gaz naturel, de zéro à \$387,271.

La richesse minière du Canada est telle qu'un auteur Américain a pu dire : “ Il faudrait des volumes pour décrire les ressources inexploitées de cette terre du nord.”

Comme on pouvait s'y attendre, en regard de sa vaste étendue et de la diversité de ses formations géologiques, le Canada est merveilleusement riche en métaux et minéraux, les plus importants desquels, au point de vue économique, d'après les renseignements contenus dans le rapport du service géologique, se repartissent, comme il suit :

- o. Métaux et leurs minerais.
- o. Minéraux employés dans certaines fabrications.
- 3o. " utilisés dans la culture.
- 4o. " usités comme colorants.
- 5o. Matières combustibles et carbonacées.
- 6o. Minéraux réfractaires.
- 7o. Minéraux propres à la construction.
- 8o. Minéraux propres à la mouture et le polissage.
- 9o. Minéraux diversément utilisables.

Métaux et leurs minerais.—Sir William Dawson, en écrivant sur les mines de fer et de charbon de la Nouvelle-Ecosse, s'exprime ainsi : " On a fait souvent remarquer que les minerais de fer du Canada, tout riches et précieux qu'ils sont, perdent beaucoup de leur valeur économique, à raison de leur éloignement des mines de charbon, dont l'emploi est si considérable, dans la fonte du minerai pratiquée sur une grande échelle. Jusqu'à un certain point des voies de communications plus faciles, et l'exploitation sur des bases plus larges et plus économiques doivent suppléer à ce désavantage. On ne doit pas oublier, cependant, que les grandes mines de fer de la Nouvelle-Ecosse, égales en superficie et en valeur à toutes les autres du Dominion, n'ont pas à souffrir, le moins du monde, d'un pareil inconvénient : au contraire, elles sont à proximité des plus riches mines de charbon du monde."

Dans le cours des dernières années, les hommes d'affaires attachèrent une bien plus grande importance qu'autrefois, aux mines de fer situées dans l'est du Dominion.

Des usines, pour la fonte du minerai sont en voie de construction à Sydney, Cap Breton, au coût de \$10,000,000, à proxi-

mité des fameux gisements carbonifères, et des grands dépôts de pierre à chaux qui font la richesse de cette île.

Il y a, en outre, à la Nouvelle-Ecosse, les fonderies de la Nova Scotia Steel Co., d'une capacité annuelle de 25,000 tonnes de fer de coke, celle de la " Londonderry Iron Co.," et de la " Bridgeville Charcoal Iron Co."

Dans les autres provinces, il y a les hauts-fourneaux de la " Canada Iron Furnace Co.," manufacturant le fer de coke et les forges de Drummondville, dans la Province de Québec ; la " Hamilton Blast Furnace Co., manufacturant le fer de coke, et d'une capacité de 40,000 tonnes par année ; la " Desoronto Iron Works," d'une capacité de 12,000 tonnes ; et la Midland Furnace Works, 18,000 tonnes ; ces trois dernières situées dans Ontario.

L'emploi, dans la Puissance, de fer en gueuse et en saumons, et de vieux fers et aciers, pour la consommation domestique, a été en 1898, de 114,035 tonnes. De ce chiffre, 72,039 tonnes, ou 63 pour cent, étaient de fabrication domestique.

En vue de stimuler l'industrie du fer, le parlement fédéral, en 1883, décréta le paiement d'une prime de \$1.50 par tonne, de fer en gueuse produit en Canada. Plusieurs changements se sont opérés depuis dans le montant de la prime et son mode d'application.

De ce moment, les meilleurs résultats se sont faits sentir, dans le développement de cette industrie.

La production, en Canada, du fer en gueuse, en 1884, était de 36 pour cent, de la consommation totale ; en 1898, elle était de 63 pour cent.

Les minerais de fer magnétique se trouvent en abondance dans plusieurs comtés d'Ontario ; et la Législature de la province a créé l'octroi, ou fonds, de \$125,000, pour promouvoir l'industrie du fer, sur lequel le secrétaire-trésorier était autorisé à prélever \$1.00 par tonne de fer en gueuse, tiré des minerais de fer extraits et fondus, dans la province d'Ontario.

Les minerais de fer hématite se trouvent dans toutes les parties du Canada.

Au point de vue géologique, l'hématite du Canada a une

ère très étendue, on la trouve sous les couches laurentiennes, huroniennes, siluriennes, dévoniennes, lias et carbonifères.

Dans le Nouveau-Brunswick, de forts dépôts d'hématite se rencontrent près de Woodstock, le fer qu'on en tire est de la meilleure qualité et ne le cède en rien aux meilleurs produits. Convertie en fer battu, d'après Sir William Fairbairn, l'hématite est éminemment propre au blindage des cuirassés en fer, ainsi qu'à l'acier en général.

Des gisements considérables de fer chromique et titanique ont été trouvés dans la province de Québec. La limonite et les minerais limoneux se trouvent sur une grande étendue.

Les minerais d'argile ferrugineux se trouvent dans les rochers de différents âges, dans nos différentes provinces.

On rencontre ceux de la période tertiaire, à l'ouest de la rivière Rouge, dans les couches renfermant de la lignite. Voici comment s'exprime, à ce sujet, le Dr George M. Dawson, directeur de la Commission de Géologie : " Si jamais l'on faisait l'exploitation de ce minerai, on pourrait se procurer en quantités considérables, des cailloux de la période silurienne qui couvrent la plaine, la pierre à chaux dont on se sert pour la fonte du minerai."

A quelques milles, plus haut que la rivière St-Maurice, dans la province de Québec, est le lac de la Tortue de 4 milles de long, sur $1\frac{1}{4}$ mille de large, au centre d'une vaste savane couverte de sable en grande partie. Ces terrains sablonneux engendrent toute une végétation de mauvaises herbes qui, une fois décomposées, se dissolvent au contact de l'eau, en acides organiques et viennent se jeter dans le lac. Mais ces eaux en filtrant à travers le sable, ont attaqué la rouille de fer qui s'y trouve, l'on dissoute et emportée avec elle dans le lac.

L'air, à son tour, mis en contact avec la surface du lac, transforme ce sel moins oxygéné en un sel plus oxygéné, matière insoluble dans l'eau formant une pellicule à la surface de l'eau, au fond de laquelle elle finit par disparaître, pour y former ce qu'on appelle les couches de minerais. Ces produits apportés aux forges de Radnor, sont fondus à l'aide de charbon de bois, et produisent, mêlés avec des minerais limoneux et

magnétiques, un fer oxygène de première qualité. Cependant le lac continue constamment à s'enrichir de nouveaux dépôts de fer, l'action chimique poursuit, sans relâche, sa marche naturelle ; c'est donc une mine de fer inépuisable qui s'alimente elle-même.

Les minerais de fer de la Colombie Britannique sont abondants ; le Dr George M. Dawson, C. M. G., décrit le gisement de l'île Texada, comme étant un riche minerai magnétique donnant à l'analyse 68.4 de fer métallique, et une bien petite moyenne de phosphore et d'autres alliages. Cette île se trouve à vingt milles seulement des eaux navigables du détroit de Georgie qui la sépare des mines de charbon de Comox. Ce fer et ce charbon se trouvent tous deux presque à fleur d'eau.

Le seul minerai de plomb que l'on trouve en Canada, est le sulfure de plomb ou galène.

Il y a des gîtes nombreux et précieux de ce minerai à la baie du Tonnerre et dans la région du Nepigon, au nord du lac Supérieur. Les statistiques, sur l'exportation, nous renseignent suffisamment, sur le progrès de cette industrie et les provinces où elle reçoit son plus grand développement.

Sur les 43,957,021 livres exportées du Canada, en 1893, 43,827,776 provenaient de la Colombie Britannique ; et le reste se divisait également, entre les Territoires du Nord-Ouest et la Province de Québec. Dans la Colombie Britannique on fait l'exploitation du plomb, dans le but principal d'y extraire l'argent contenu. On trouve encore quelques gisements de plomb de peu d'importance, dans les provinces d'Ontario, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

LE CUIVRE.

Le cuivre se trouve en Canada à l'état natif ou cuivre métallique, ou en combinaison avec le soufre. Le premier ne se présente, que dans les couches les plus élevées des rochers cuivreux de la région du lac Supérieur. Les sulfures de cuivre au contraire, sont très dissimulés.

Dans Ontario, sur les rives nord-occidentales du lac Huron, des gîtes de riches minerais de cuivre ont été exploités depuis des années, et souvent avec profit. Au lac Supérieur, le cuivre natif, exploité en grand et avec profit, sur la côte du Michigan, existe en grandes quantités, sur la rive canadienne.

Dans Québec et les autres provinces de l'est et spécialement à l'île du Cap-Breton, des gisements de cuivre ont été trouvés, et dans bien des cas, exploités. Dans les Townships de l'Est de Québec, on découvre le cuivre en petites quantités, dans les pyrites exploitées uniquement, pour la production de l'acide sulfurique. Dans la province d'Ontario, les gisements les plus considérables sont dans le voisinage de Sudbury. La Colombie Britannique n'a fait que tout dernièrement son apparition sur le marché dans la production du cuivre. Le cuivre de cette province provient surtout du district minier Nelson, à l'ouest de Kootenay. Le minerai tire sa valeur de l'or et l'argent qu'il renferme. Quelques centaines de tonnes de cuivre d'assez bonne qualité ont été expédiées de l'île Texada.

Dans la lecture d'un document faite, en septembre 1899, par Mr. Wm. M. Brewer, devant l'institut des ingénieurs des mines, il disait : " On peut dire, avec certitude, que la partie ouest de l'île de Vancouver, a, suivant toutes les apparences, un brillant avenir devant elle, à raison de ses gisements de cuivre."

L'état suivant indique les exportations de cuivre, depuis la Confédération; 26,864 tonnes de pur cuivre et 135,822 tonnes de minerai de cuivre, tel est le chiffre de l'exportation. La valeur totale est de \$7,662,908, une moyenne annuelle de \$244,000. En 1898, la valeur de l'exportation a été de \$864,778; par ce résultat il nous est permis de juger du développement qui s'est opéré, dans ces dernières années, dans la production de ce métal au Canada.

Nickel.—Le Canada n'a pas d'autre rival sérieux dans la production de ce métal,—si ce n'est la colonie Française de la Nouvelle Calédonie.

En 1883, pendant que la Compagnie du Pacifique Cana-

dien opérait sa tranchée, à travers une colline, dans le voisinage de Sudbury, district d'Algoma, Ontario, on fit la première découverte d'un gisement de pyrrhotite nickelifère. Depuis l'inauguration des travaux remontant à dix ans passés, 35,000,000 de livres ont été extraites, une moyenne de 3,500,000 livres, par année. L'exportation de 1898, s'est chiffrée dans les 5,500,000 livres, ce qui donne une idée de l'extrême développement dans la production de ce métal.

L'or.—Ce métal se rencontre sur divers points du Canada, dans toutes les provinces, comme dans tous les territoires. En pratique, toutefois, sa production n'a lieu, que dans les provinces de la Colombie Britannique, la Nouvelle-Ecosse et le nouveau district du Yukon, qui comprend la région du Klondike, est arrivé au premier rang depuis deux ou trois ans.

Des \$108,285,000 d'or que le Canada a fournis pour sa part au commerce du monde, la Colombie Britannique compte pour \$60,000,000 ; la Nouvelle-Ecosse \$14,000,000 ; Ontario \$265,890 ; Québec \$272,352, tandis que les Territoires du Nord-Ouest ont contribué pour \$17,000,000 dont la part du Yukon est de \$10,000,000 pour l'année 1898. Depuis 1896 le développement a été très considérable, la production pour cette année là, avait été de \$2,754,000 ; la production pour 1898, de \$13,775,000 et pour 1899 de \$21,050,000, le district du Yukon a contribué pour sa part \$16,000,000.

Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, l'exploitation de l'or, a toujours été une industrie d'un rendement très satisfaisant, la moyenne annuelle de la production, depuis la découverte de l'or, en 1862, étant de \$366,000, et s'élevant à \$538,500, en 1898.

La production de l'or, à la Nouvelle-Ecosse se fait, par l'exploitation du quartz aurifère, aucun placer d'aucune importance ayant jamais été découvert.

Dans les premières années, le quartz aurifère a rarement rapporté moins de \$12 la tonne. En 1898, 26,963 onces d'or ont été le produit de 76,560 tonnes de quartz, l'équivalent de \$7 par tonne. La raison consiste dans les moyens d'exploitation plus économiques et plus scientifiques employés aujourd'hui.

d'hui, et qui à l'inverse des premières années, permettent de tirer profit du minerai de qualité inférieure.

Dans la province de Québec, on a négligé l'exploitation de l'or.

Depuis plusieurs années Ontario s'était occupé de la production de l'or, mais ce n'est, à proprement parler, que depuis l'établissement du Bureau des Mines, que des efforts, faits sous la nouvelle direction ont amené des résultats sensibles. En 1891, le chiffre de la production de l'or à Ontario a été de \$2,000 et en 1898, de \$265,889.

Sur les ressources aurifères de cette province, M. Archibald Blue, directeur du Bureau des Mines du gouvernement, s'exprime ainsi : " Les industries minières, dans le nord et le nord-ouest d'Ontario, offrent, probablement, autant d'avantage aux mineurs et aux capitalistes, que celles de n'importe quel pays du monde, et il n'y a pas de doute à entretenir sur leur étendue et leur durée."

Dans la Saskatchewan, district des Territoires du Nord-Ouest, on trouve aussi une petite quantité d'or, dans les barrages de la rivière Saskatchewan, près d'Edmonton. Le montant varie annuellement, et le maximum jusqu'ici a été de \$55,000. Le montant total de la production, depuis 1887, est de \$248,000.

La Colombie Britannique a toujours été reconnue, pour ses mines d'or, depuis 1862 ; la moyenne de la production annuelle est évaluée à \$1,600,000 ; seule, la production de 1899, est évaluée à \$4,000,000.

La récolte de l'or se fait aussi depuis 1885, dans le district du Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce n'est que tout récemment, cependant, que les gisements d'or de cette région, ont attiré l'attention du monde entier. Le chiffre du rendement de \$300,000, en 1897, est monté, d'un bond, à \$16,000,000, en 1899.

On peut se procurer tous les renseignements voulus sur les gisements d'or au Canada, soit au Département de l'Intérieur, Ottawa, pour ce qui concerne les Territoires du Nord-Ouest, soit aux bureaux des divers Gouvernements provin-

ciaux, savoir : pour la Nouvelle Ecosse, à Halifax ; pour Québec, en la cité de Québec ; à Toronto pour la province d'Ontario et à Victoria pour la Colombie Britannique.

Argent.—Les provinces, dont la production de l'argent indique le plus ou moins d'accroissement, sont Ontario, Québec et la Colombie Britannique.

De 1870 à 1880, une mine d'Ontario, " Silver Islet, près de l'embouchure de la baie du Tonnerre, lac Supérieur, a attiré l'attention publique, par son rendement considérable d'argent.

La production annuelle de l'argent, à la Colombie Britannique, se réduit à quelques milliers d'onces. Cependant en 1895, le rendement a été de plus d'un million d'onces. Le rapport de la Commission Géologique du Dominion fixe le chiffre de la production, de 1897, à 5,472,971 onces. La production totale de la province, de 1887 à 1898, s'élève à 15,673,370 onces. La production totale des trois provinces, pour le même espace de temps, est de 18,500,000 onces.

Autres métaux.—Parmi les autres métaux du Canada, sont : le cobalt, le zinc, le platine.

Entr'autres corps propres, à la fabrication de composés chimiques, sont : les pyrites de fer, le fer chromique, les oxides de manganèse, l'oxide titanique et la magnésite, l'apatite, etc., etc.

Parmi les engrais minéraux, sont largement répandus : le sel, la marne coquillière, la pierre à plâtre, etc.

Le gypse se trouve, en grande abondance, dans la province d'Ontario, et couvre 150 milles d'étendue, à partir de la rivière Niagara, jusqu'au lac Huron. Dans la province de Québec, tout l'approvisionnement vient principalement des Iles de la Magdeleine. Des gisements considérables et, pour ainsi dire, inépuisables se rencontrent, dans le Nouveau Brunswick et la Nouvelle Ecosse.

Le sel de production canadienne est tiré presque entièrement de la province d'Ontario ; celle-ci, d'après le recensement, possède 19 des 20 établissements en existence dans le pays. Les dépôts salins d'Ontario ouest couvrent une étendue de 2,000 milles carrés. On en fit la première découverte à

Goderich, en faisant des sondages pour le pétrole, et, à partir de ce moment des puits ont été percés à une douzaine d'autres endroits. A Kincardine le premier dépôt est atteint à une profondeur de 900 pieds ; à Goderich, 1000 pieds ; à Court-right, 1600 pieds.

Un puits percé à Windsor, en 1892, atteignit le sel à une profondeur d'un peu plus de 1,127 pieds. Plus tard, la Compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien, perça un second puits tout près du premier. Dans chaque cas, on rencontre d'abord 40 pieds d'épaisseur de sel gemme, puis 23 à 30 pieds de roche, puis un second lit de sel de 23 pieds d'épaisseur, puis 5 pieds d'épaisseur de roche, puis 38 pieds de sel.

Parmi les matières colorantes, sont les ochres ferreux que l'on trouve et manufacture, sur une grande échelle, dans Québec et Ontario, et en moindres quantités dans les provinces de l'est.

Les barytes se rencontrent aussi en beaucoup d'endroits.

La cinquième sub-division comprend les matières combustibles et carbonacées. On estime à 97,200 milles carrés la superficie des gisements houillers du Canada, abstraction faite de ceux du grand nord, connus mais non exploités. Il y a, 1o. les terrains houillers de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. 2o. ceux des territoires du Nord-Ouest. 3o. ceux des Montagnes Rocheuses et 4o. ceux de la Colombie Britannique. Les terrains houillers de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick couvrent à peu près 18,000 milles carrés. Les superficies productives dans la Nouvelle-Ecosse sont :

- (a) Les houillères du Cap-Breton.
- (b) Celles de Pictou.
- (c) Celles de Cumberland.

Le Nouveau-Brunswick, autant qu'on en peut juger aujourd'hui, ne possède pas de dépôts carbonifères suffisamment étendus pour que l'exploitation en puisse être faite économiquement, en compétition avec les mines de Cumberland. Les houillères si bien connues de la Nouvelle-Ecosse occupent une superficie d'environ 685 milles carrés, dont 600 milles

carrés, pour ceux de Sydney et de Cumberland. Le reste est à diviser entre Pictou, Antigonish et le Cap-Breton. Le nombre des mines se divise comme suit :

Cumberland 3, viz: Joggins, Jubilee et Springhill.

Pictou 2, viz: Intercolonial et Acadia.

Cap-Breton 6, viz: Cap Breton, Dominion, Sydney, North Sydney, Mabou, New-Campbellton et Broad Cove.

Le produit de toutes ces mines a atteint, en 1898, le chiffre de 2,281,454 tonnes, sur lesquelles le 3½ % pour le Cap Breton et le reste, en nombre égal, pour Pictou et Cumberland. Dans l'espace de vingt-cinq ans, la production totale des mines de la Nouvelle-Ecosse s'est élevée à 43,000,000 de tonnes, une moyenne de 1,600,000 tonnes par année. La production de 1898, a été de 2,563,180 tonnes. La " Dominion Coal Company," manufacture de fer et d'acier, a commencé ses opérations, sur une large base, et il en résultera un immense développement, dans la production de la houille.

Les couches du bassin du Cap-Breton varient d'une épaisseur de 5 à 9 pieds. Dans celui de Pictou, les couches varient d'une épaisseur de 6 pieds à 34 pieds et sept pouces.

L'analyse suivante donnera une idée de la composition de la houille, de trois districts de la Nouvelle-Ecosse :

	MINES		
	Sydney, C.B.	Albion, Pictou.	Spring Hill, Cumberl'd.
	p.c.	p.c.	p.c.
Eau	3.04	1.29	1.40
Combustible volatil.....	31.14	25.44	31.25
Carbone fixe.....	61.50	61.54	61.58
Cendre	4.32	10.25	5.76

A partir du Nouveau-Brunswick, allant vers l'ouest, on ne trouve plus de mines de charbon qu'arrivé au Manitoba.

Du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, le Dr George M. Dawson, directeur de la Commission de Géologie, dit : " Les régions houillères et de lignite connues, pour leur qualité, longent la base des Montagnes Rocheuses, des frontières internationales, au voisinage de la rivière de la Paix—une distance de 150 milles, sur une largeur, en moyenne,

de 100 milles, donnant une superficie totale de 50,000 milles carrés.

Loin de nous l'idée d'affirmer que toute cette superficie se compose de charbon, mais les gisements à l'affleurement sont d'une occurrence si commune, que rapprochés de la nature et la régularité des strates, on peut avancer sans crainte de se tromper, que toute cette superficie constitue un immense terrain houiller. Une autre région qui s'étend vers l'est, jusqu'à la rivière Souris et les Montagnes de la Tortue, ne rapporte que des lignites, mais qui sont parfois d'excellente qualité et propres à l'usage domestique ; cette région couvre une superficie d'environ 15,000 milles carrés."

La troisième région houillère du Canada est celle des Montagnes Rocheuses. Bien que ne couvrant pas une grande étendue superficielle, elle renferme beaucoup de houille de la meilleure qualité. Plusieurs veines d'antracite de qualité supérieure ont été trouvées. Le bassin des Cascades mesure une superficie de 60 milles carrés. Le "Crow's Nest Pass," quoique de peu d'étendue, est reconnu pour la richesse de sa houille. Les rapports pour la production du charbon dans les Territoires, donnent pour l'année 1898, le chiffre de 456,000 tonnes, dont 20,000 tonnes d'antracite.

La quatrième région est celle de la côte du Pacifique. L'île de Vancouver contient deux régions houillères, Nanaimo et Comox, mesurant, la première 200 et la seconde 300 milles carrés, en superficie. Les régions houillères de l'île Charlotte ont une superficie, d'à peu près 800 milles carrés.

Au point de vue pratique, les houilles bitumineuses de l'île de Vancouver, sont supérieures à toutes les variétés de charbon de la côte du Pacifique. A San Francisco, on les place au même rang, que les houilles de "West Hartley." Ces houilles, de si vaste étendue, de l'île de Vancouver, ont mérité à cette province le surnom de la Bretagne du Pacifique Nord.

La Colombie Britannique qui ne produisait, en 1874, que 10,000 tonnes de charbon, a vu le chiffre de sa production s'accroître en 1898, à 1,272,000 tonnes.

Dans le district de Comox, les gisements forment des

lits ou filons, d'une épaisseur totale de 29 pieds et trois pouces, le plus profond mesurant dix.

La qualité de la houille est démontrée par l'analyse suivante :

	Cuisson lente.	Cuisson rapide.
Eau.....	1.47	1.47
Combustible volatile.....	28.19	32.69
Charbon fixe.....	64.05	59.55
Cendre.....	6.29	6.29

Asbeste.—Le minéral produit, en Canada, sous ce nom n'est pas précisément de l'asbeste, mais une forme de serpentine appelée chrysotite. Il forme des veines sur certains points de la zone de roche serpentine des townships de l'Est de la province de Québec.

Les parties soyeuses et fibreuses doivent être séparées de la roche, avec soin. Le produit de l'asbeste, en 1898, a été de 23,785 tonnes, de la valeur de \$486,227.

Puis viennent ensuite, dans l'ordre que nous avons indiqué, les minéraux réfractaires que possède le Canada, savoir la plombagine, le mica, la pierre de savon, le grès.

La plombagine est un pur cristallin qui se rencontre partout, de même que les autres que nous avons mentionnés.

L'argile à brique, à potterie et à verre abondent. La chaux commune est abondante, de même que la chaux hydraulique, etc., etc.

Les minéraux propres à la mouture et le polissage se rencontrent dans toutes les provinces. Le corundum a été trouvé récemment en grande quantité, et le Bureau des Mines d'Ontario, (statistiques de 1897) a publié un rapport de 40 à 50 pages sur ce sujet.

Le Canada possède, en abondance, comme minéraux propres à la construction, le granit qui ne le cède en rien au meilleur des autres pays. Les grès, de toutes sortes, sont en grand nombre. Les collections de marbres, dans le musée de géologie, à Ottawa, sont en profusion. Les ardoises, les dalles, les pierres à lithographier, en abondance, sont d'excellente qualité.

Les agates, l'améthyste et le jaspé se rencontrent dans la région du lac Supérieur, et ailleurs, en Canada.

Le Canada possède un grand nombre de sources d'eau minérale : une grande partie est embouteillée, et la Commission de Géologie constate, dans son rapport, que près d'un million de gallons sont ainsi mis en bouteilles, pour la consommation.

MANUFACTURES.

L'Augmentation dans le nombre des établissements industriels, au Canada a été très considérable.

Lors de l'exposition de Paris en 1855, le Canada ne pouvait alors montrer à son crédit, qu'un nombre de 28 à 30 établissements industriels, par tout le pays, tels que : moulins à scie, moulins à farine, moulins à carder, et fabrique de laine, distilleries, tanneries, brasseries et fonderies, et encore en petit nombre et de peu d'importance. Quant aux autres, ils étaient de moindre conséquence et moins nombreux encore. Tout ce que le pamphlet, de 1855, pouvait dire de mieux, c'est que la plus importante industrie du pays, consistait dans la construction des navires, donnait le site du principal chantier de construction, le nombre de navires construits dans la cité de Québec, savoir : 48 en 1853, évalués à \$2,500,000. De la même source, nous apprenons encore que les mines de fer de la rivière St-Maurice employaient 300 hommes, qu'il y avait eu un progrès marqué dans le nombre des manufactures employant le fer et l'acier, comme base de leur industrie, tels que : locomotives, voitures, instruments tranchants et aratoires, etc., etc ; que les fabriques de coton étaient rares ; que les lainages étaient d'assez grande importance ; que 1,631 moulins à scie produisaient 722,600,000 de pieds de bois, par année, et que les moulins à farine étaient au nombre de 1,200 avec un capital de \$5,000,000.

Le chiffre total de la classe industrielle était d'un peu plus de 71,000.

En 1891, les 30 différentes manufactures de 1851, se chiffraient dans les 300, et la classe industrielle, dans les 370,000.

Le recensement de 1891, qui est le dernier, (le recensement se faisant tous les dix ans,) démontre que le nombre total des industries manufacturières et mécaniques a augmenté de 49,722 qu'il était en 1881, à 75,968 en 1891, une augmentation de 53 pour cent; que le capital placé a augmenté de \$164,958,000 à \$354,621,000, une augmentation de 115 pour cent, et que le chiffre de la production s'est élevé de \$399,700,000 à \$476,200,000, une différence de 53 pour cent nonobstant une grande dépréciation, dans les prix, entre 1881 et 1891.

Comme il est naturel, pour un pays si densément boisé, comme le Canada, les industries manufacturières exploitant le bois, forment une large proportion du capital placé dans l'industrie manufacturière : cette proportion est de 28 pour cent du total.

Le développement des établissements industriels concernant les aliments végétaux et animaux, a été naturel.

Le seul rapport de 1855, que nous ayons sur ce sujet, a trait aux moulins à farine, avec un capital de \$5,000,000. Les boulangeries étaient en petit nombre et éloignées les unes des autres, on faisait surtout usage du pain de ménage.

Il n'y avait pas alors de fromageries au Canada : on fabriquait bien peu de fromage pour la consommation domestique ; et d'après le recensement de 1851, le chiffre total de la production annuelle est de 4,182,000 livres.

Beaucoup du fromage employé dans la consommation, était alors importé des autres pays.

En 1891 le montant du capital placé, dans l'industrie manufacturière ayant pour base l'aliment végétal et animal, est de \$42,700,000, les moulins de blé et à farine ayant augmenté d'au delà de \$18,000,000 le chiffre de leur capital, depuis 1851.

Sous le rapport du fromage, la fromagerie est venue s'ajouter à la fabrication domestique et les deux réunies donnèrent en 1890, un total de 114,982,000 livres ou près de 30 fois le montant de 1851. Après avoir été un importateur de

fromage, le Canada est devenu, à son tour, le plus grand exportateur parmi les pays du monde, nos exportations de 1898 s'étant chiffrées dans les 198,000,000 de livres.

Les industries de conserves, sont de création comparative-ment récente. Toutefois le capital placé dans cette industrie, en 1891, était d'environ \$9,000,000 qui a considérablement augmenté depuis lors.

Dans l'imprimerie et la publication, la lithographie et fabrique de billets de banque et autres du même genre, le capital placé en 1891, s'élevait à \$10,500,000 ; dans la carrosserie, \$11,000,000 ; dans les breuvages et stimulants, \$27,500,000 ; les brasseries, \$8,533,000, et les raffineries de sucre, \$6,000,000.

Le nombre des établissements pour la préparation des eaux gazeuses s'est accru considérablement, la valeur du produit annuel étant de près de \$1,000,000. Dans l'industrie du tabac, le montant du capital placé était de \$2,160,000.

Toutes les industries mentionnées dans le groupe du cuir, chaussures et harnais, se sont considérablement développées, le capital engagé, en 1891, s'élevant à près de \$19,000,000.

Nos plus grandes villes et cités étaient depuis quelques années éclairées au gaz, lors de l'exposition de Paris, en 1855, cependant l'usage du gaz commençait seulement à se répandre. Tout naturellement l'électricité était encore inconnue. Le montant du capital placé dans les appareils d'éclairage, en 1891, était de \$21,335,000, une augmentation durant la dernière décade, de 1881-91, de \$13,500,000.

Dans les fabriques de tissus et de robes, le Canada ne comptait guère dans l'exposition de 1855. Depuis, un grand changement s'est opéré, pour le mieux, et en 1891, le capital mis dans ces deux branches, était de \$43,100,000, dont \$13,200,000, dans les fabriques de coton et \$9,500,000 dans les fabriques de laine.

On peut juger, par ce qui précède, que le Canada d'aujourd'hui, en tant que pays manufacturier, n'est plus celui de 1855.

A tout prendre, le développement de notre industrie manufacturière et de mécanique à marché de pair, avec le développement de nos industries d'extraction et les ressources toujours croissantes du pays.

XI

SERVICE DE TRANSPORT.

A mesure que se développaient nos industries agricoles, forestières, minières, nos pouvoirs d'eau et nos usines, nos moyens de transport, pour faciliter l'écoulement des marchandises, avaient été considérablement améliorés.

Le St-Laurent de Montréal, à son embouchure était une voie suffisante de communication, aux premiers habitants du Canada. Mais, lorsque la vieille politique de concentration fit place à la politique d'expansion, on résolut de surmonter les obstacles qui s'opposaient aux moyens rapides de transport. Les portages furent améliorés, les rapides rendus plus praticables, et les bateaux, vieux modèles, furent remplacés par de meilleurs bateaux.

Avec les progrès de la colonisation, les grandes routes du pays furent ouvertes et améliorées. On avait adopté un système régulier à cette fin, et pendant des années les chemins et la navigation étaient les seules voies de communication. Bientôt, l'idée d'améliorer nos rivières, au moyen de canaux, prit racine. La nature avait fait du St-Laurent une voie navigable jusqu'à Québec, pour les navires du plus fort tonnage. Les vaisseaux avec un chargement de 500 à 600 tonnes pouvaient bien se rendre à Montréal, mais au delà, les rapides de Lachine s'offraient comme une barrière infranchissable et un obstacle à tout progrès.

Au delà des rapides St-Louis, de larges vaisseaux, pouvaient naviguer une longue distance, mais quarante milles de rapides les arrêtaient bientôt, dans leur course avant qu'ils pussent atteindre Kingston, au pied du lac Ontario.

De là encore, le grand lac offrait une course ininterrompue aux navires, jusqu'au point où la pente, sur une distance de 27 milles est de 300 pieds d'inclinaison, entre les lacs Ontario et Erie. Une fois entré dans les eaux du lac Erie, le bateau Durham pouvait filer sans interruption, à travers les lacs Erie, Huron et Michigan, mais il était impossible pour lui de se rendre au lac Supérieur, à cause du Sault Ste-Marie.

Le peuple du Canada eut à cœur de surmonter tous ces obstacles, afin de permettre aux cargaisons de fret provenant des greniers de l'ouest du lac Supérieur, d'être transportées sans arrêt.

Les premiers canaux furent construits, pour éviter les rapides des Cèdres, des Cascades et du Côteau, qui se trouvaient immédiatement au-dessus des rapides de Lachine. Ces canaux commencés en 1779 et terminés en 1781, suffirent pour les besoins du moment,

Mais ces canaux primitifs attestaient de l'inexpérience du Canada naissant.

Quelques années plus tard, un système perfectionné de canaux avec tout l'outillage moderne fut mis à l'étude. Les grandes lignes de ce plan consistaient dans : (a) les améliorations du fleuve Saint-Laurent ; (b) de la rivière Ottawa ; (c) de la rivière Rideau ; (d) de la rivière Richelieu, du lac Champlain ; (e) et plus tard du parachèvement d'un canal dans l'île du Cap-Breton.

Des canaux se rattachant à la ligne du fleuve Saint-Laurent, 55 sont pourvus de 48 écluses, variant de 150 x 26½ pieds à 900 x 60 pieds, dont l'eau sur le heurtoir a une profondeur de 14 à 20 pieds. La plupart des écluses, sont celles du plan d'agrandissement, 270 x 45 pieds, et l'eau, sur le heurtoir a 14 pieds de profondeur.

Les travaux pour l'achèvement de ce système de canaux, sont en marche, depuis nombre d'années : ceux du canal Lachine, pour éviter les rapides du même nom, près de Montréal, datent de 1821, et ceux du canal Welland, pour éviter les chutes Niagara, de 1824.

En rapport avec ce système de développement de canaux,

on résolut de construire un canal immergé, entre Montréal et Québec, afin d'éviter les battures, qui couvrent un parcours d'environ 50 milles, réparties en vingt endroits différents, la plus grande étant dans le lac Saint-Pierre, de (17.47 milles). Ces battures se composent de gravier, sable, argile, galets ronds et pierres schisteuses.

Ces travaux datent de 1844. Dès 1869, la profondeur était augmentée de 9 pieds, donnant un chenal de 20 pieds, jusqu'à Montréal. En 1878, la profondeur en était de 22 pieds : en 1882, elle était de 25 pieds, et à la fin de la navigation de 1888, elle était portée à 27½ pieds. Durant la saison de 1898, la profondeur de l'eau a varié, de 27 pieds 5 pouces à 32 pieds.

Le coût total de ces travaux, comprenant ceux de la partie où le chenal qui suit une ligne droite a été abandonnée, à venir au 31 décembre 1898, s'élevait à \$5,130,000 et la quantité de matériaux enlevés à 23,234,000 pieds cubes.

Ce travail a fait de Montréal, un port remarquable par le fait que c'est un port fluvial intérieur accessible aux navires océaniques du plus fort tonnage, cette ville étant éloignée de 986 milles de l'Atlantique, de 250 milles de l'eau salée et près de 100 milles du point extrême du flux de la marée. Au fond d'un lac, dont l'eau était de 11 à 18 pieds audessus du gallet, un canal submergé de 17 milles de long, a été creusé au moyen des dragues à vapeur, et, au point le plus difficile, le paroi de ce canal submergé a plus de 16 pieds de hauteur.

Le tonnage du port de Montréal s'est accru avec le développement du chenal. En 1850, le nombre des vaisseaux océaniques était de 210, avec une moyenne de 220 tonnes. En 1880, le nombre des navires s'est élevé à 710 avec une moyenne de 900 tonnes. En 1890, le nombre des vaisseaux entrés dans le port était de 746, avec une moyenne de 1,250 tonnes. En 1898, les navires océaniques entrés dans le port, furent de 868, avec un tonnage total de 1,584,072, une moyenne de 1,825 tonnes, et le plus grand navire entré dans le port, avait un tonnage de 6,725 tonnes.

Montréal est à la tête des ports de l'Atlantique sur ce continent, pour la moyenne des plus gros navires entrant dans

ce port, puis vient celui de New-York, avec une moyenne de 1,769 tonnes, et Philadelphie avec celle de 1,660 tonnes.

Pour la moyenne du tonnage des navires océaniques sortant du port, les chiffres officiels constatent que Montréal rivalise avec la Nouvelle-Orléans, et n'est dépassé que par New-York, Boston, Philadelphie et Baltimore.

Les plus récents travaux d'expansion se rattachant à la ligne des canaux du St-Laurent, sont ceux du canal Ste-Marie et du canal de Soulanges.

Le premier relie le lac Supérieur au lac Huron, et est de première nécessité à raison de la différence de 18 pieds de niveau, entre les deux lacs. Le premier canal fut construit à cet endroit en 1797, par la compagnie de fourrures du Nord-Ouest, pour le transport de leurs fourrures et provisions à travers le territoire des sauvages de cette région. Le premier canal avait 40 pieds de long sur 9 de large, et l'eau sur le heurtoir avait 9 pieds de profondeur. Les bateaux étaient remorqués à partir de l'écluse, par des bœufs, sur tout le reste du parcours, jusqu'au lac Supérieur. C'est le premier canal, sur le continent nord américain qui fut pourvu d'écluses. Le site où fut construite cette écluse primitive est entretenu avec soin, et sert de piscine, et le tablier de chêne paraît en aussi bon état qu'il y a cent ans. Des écluses de différentes dimensions ont été construites, de temps à autre, et à l'heure qu'il est, il y a 3 écluses en opération, deux du côté des Etats-Unis et une du côté canadien. La plus large du côté des Etats-Unis a 800 pieds de long et 100 pieds de large. Celle du Canada a 900 pieds de long et 60 de large, la plus longue, paraît-il, qu'il y ait au monde. Des navires tirant 20 pieds d'eau peuvent passer, à travers ces trois dernières écluses, indistinctement.

Le nombre de navires qui passent par ces canaux est très considérable. En effet, peu de personnes se forment une idée du montant de marchandises transportées par le canal du Sault Ste-Marie.

Le canal de Suez est la grande route internationale, pour l'Europe et l'Asie. A travers le canal de Suez, flotte le pa-



Edifice de la Législature, Province de la Colombie-Britannique



Edifice de la Législature, Province d'Ontario

villon de toutes les nations : anglais, français, allemand, danois, italien, autrichien, hongrois, norvégien, espagnol, russe, portugais, japonais et chinois.

Le nombre de navires qui ont passé par le canal de Suez, en 1897, est de 2,986, ayant un tonnage net de 7,899,373 tonnes, et en 1898, le nombre est de 3,503 navires, d'un tonnage de 9,238,600 tonnes.

A travers les canaux du Sault Ste Marie, en 1897, ont passé 17,170 navires, d'un tonnage de 17,319,933 tonnes, d'après les rapports officiels, et en 1898, ont encore passé 17,761 navires, de 18,622,754 tonnes. L'électricité est la force motrice employée. De sorte que la moyenne du temps qui s'écoule pour le passage d'un navire, à travers une écluse, depuis l'entrée jusqu'à la sortie, est de quatorze minutes et quatorze secondes, tandis que le temps écoulé, à travers les écluses américaines munies d'un pouvoir d'hydraulique, est de 36 minutes et 31 secondes.

Le coût total de la construction du canal du Sault Ste-Marie est de \$3,684,227.

L'ouverture du canal de Soulanges, a eu lieu dans l'automne de 1899 ; sa longueur est de 14 milles. La pente de $82\frac{1}{2}$ pieds, entre le lac St-Louis et le lac St-François, est surmontée au moyen de quatre écluses. Pour trois d'entr'elles la hauteur est de $23\frac{1}{2}$ pieds chacun ; elles sont situées dans le rayon d'un mille de la rivière Ottawa. De là, il y a un parcours de deux milles et demi à la quatrième écluse, dont l'eau est de 12 ou 13 pieds, égale au niveau du lac St-François à l'eau basse. Ce canal pour les fins de la navigation, est une voie ininterrompue et en ligne droite. L'électricité est la force motrice employée.

La quantité de terre et de pierre enlevée, pour la construction de ce canal, est d'environ 8,000,000 de verges cubes.

Les autres canaux du St-Laurent ont été mis sur un même pied d'égalité.

Le canal Welland peut porter des navires de 250 à 260 pieds de longueur, depuis le lac Ontario au lac Erié dont la différence de niveau est de 327 pieds. Ce canal commencé en

1824, fut partiellement ouvert au trafic, en 1829, et fini en 1832. L'élargissement du canal date, de 1841 ; ces travaux furent exécutés pour permettre aux navires des grands lacs, dont plus de la moitié n'y pouvaient avoir accès, d'entrer dans le canal. Ces premiers travaux d'élargissement n'étaient pas plus tôt terminés, qu'il fallut de nouveau agrandir le canal pour donner passage aux vaisseaux qui dès lors augmentaient constamment en tonnage. En 1859, la route du St-Laurent ne paraissant pas avoir sa part légitime du commerce de l'Ouest, et en particulier du grain, dont bénéficiaient, à son détriment, les routes rivales, on fit une minutieuse enquête à ce sujet, qui amena un second élargissement du canal. Ce dernier a maintenant vingt-six écluses, dont les dimensions sont celles du plan d'agrandissement—270 x 45 pieds, et l'eau sur le heurtoir, est de 14 pieds.

La ligne du canal Ottawa et Rideau a pour objet de relier Montréal à Kingston, à la sortie du lac Ontario, en suivant le cours des rivières Ottawa et Rideau. La distance totale de Kingston à Montréal, par cette route, est de 245 milles. Les plus grandes écluses ont 200 par 45 pieds, et les plus petites 134 par 32. La nécessité de ces canaux fut, à l'origine, suggérée par le besoin d'une voie de communication intérieure.

Le point de partage est le lac Rideau qui a une altitude de 292 pieds au-dessus du niveau de la rivière Ottawa, au pied de la colline du parlement.

La ligne du Richelieu et du lac Champlain, commence à Sorel, au confluent du St-Laurent et du Richelieu, 46 milles, en aval de Montréal, et s'étend de l'embouchure du Richelieu jusqu'au bassin de Chambly ; de là, par le canal de Chambly jusqu'à St Jean ; puis jusqu'au lac Champlain, à l'extrémité sud, duquel, par le moyen du canal du même nom, on atteint la rivière Hudson qui nous ouvre le port de la cité de New-York, sur le littoral de l'Atlantique. Le canal de Chambly a douze milles de long.

On peut voir, par ce qui précède, que dans le premier mouvement de la canalisation en grand, des canaux du Canada, on s'était d'abord proposé : 1o de faire une route intérieure

de transport de Montréal au lac Ontario, devant être utilisée surtout, pour des fins militaires ; 2o d'aplanir les obstacles que présentait le fleuve St-Laurent, et d'obtenir, par ce moyen, une voie navigable et ininterrompue, entre les grands centres des lacs Laurentiens, reconnus pour leurs immenses productions de blé, et Montréal ; 3o de faire de Montréal un port fluvial intérieur, pour les navires océaniques, du plus fort tonnage et 4o enfin, de relier Montréal et New-York, par une voie de transport navigable.

Le montant total du coût de la construction de nos canaux, au 30 juin 1898, est de \$75,040,000. Si, à ce montant on ajoute celui dépensé, pour le canal submergé, entre Montréal et Québec, le montant total s'élève à 80 millions.

Le nombre des navires qui ont passé par les canaux, en 1897, a été de 30,398, avec un tonnage total de 874,622 tonnes, ou trois quarts de plus de tonnage que le canal de Suez, la même année.

La proportion du fret transporté, prenant le canal Welland pour base est : produits forestiers, 14 pour cent ; produits de la ferme, 65 pour cent ; marchandises et objets manufacturés, 21 pour cent.

Il y a d'autres affluents du St-Laurent qui n'ont pas eu besoin ou bien peu de canalisation. Ainsi le Saguenay est un des plus grands tributaires du St-Laurent. Il est navigable pour les plus grands navires, sur un parcours de près de 90 milles.

La rivière Ottawa est accessible, au moyen de l'écluse de Ste-Anne, d'un huitième de mille de longueur, et qui assure une voie navigable sur un parcours de plus de 200 milles aux vaisseaux de 200 pieds de long, sur 45 de large.

Conjointement avec les canaux, la nécessité des chemins de fer, se fit sentir de bonne heure au Canada.

En 1832, une charte de la législature canadienne fut obtenue, pour un chemin de fer, dont le but était d'unir les eaux du St-Laurent, près de Montréal, et celles du lac Champlain, en prenant pour bases les lignes isocèles triangulaires,

au lieu des deux côtés des eaux, jusqu'alors employés, utilisant à cette fin, de plus rapides communications, entre Montréal et New-York, par une ligne mixte, par eau et par terre. Ce chemin fut ouvert en 1836. On se servit de chevaux tout d'abord, puis de locomotives, l'année suivante.

Deux chemins de fer furent incorporés, en 1834, dans le Haut Canada.

Un chemin de fer fut construit, en 1839, à la Nouvelle-Ecosse, pour mettre en communication les mines houillères de Pictou, avec les ports de chargements, sur le golfe St-Laurent.

Ce fut cependant en 1851 que le pays sentit la nécessité d'avoir un système de réseaux de chemins de fer proportionnés aux besoins du pays. En cette année la législature canadienne adopta un acte pourvoyant à la construction d'une ligne principale à travers les deux Canadas. La même année, des délégués des provinces de l'Amérique Britannique du Nord se rendirent en Angleterre, afin de prendre des arrangements, pour la construction d'un chemin de fer, de Québec à St-Jean et Halifax ; et en 1851, un bill, pour la construction d'un chemin de fer à travers le territoire anglais, dans l'Amérique du Nord, fut présenté devant la législature.

En 1855, il y avait 563 milles de chemins de fer exploités, dans tout le Canada, désigné aujourd'hui, sous le nom de Puissance du Canada. La compagnie du Grand Tronc avait aussi construit 292 milles de chemin de fer, sur le territoire des Etats Unis, pour relier Montréal à Portland. C'était donc sous ce rapport, avec des projets pour l'avenir, plutôt qu'avec des faits accomplis, que le Canada se présentait, devant l'exposition de Paris, en 1855. Le progrès fut lent au début. En 1865, les 563 milles de chemins de fer, s'élevaient à 1,290, et, en 1867, l'on comptait, dans le pays, environ 2,000 milles de chemins de fer. L'union des quatre provinces du Haut et du Bas Canada, la Nouvelle Ecosse et le Nouveau Brunswick, eut lieu en 1867. Dans les dix années suivantes, il y eut une augmentation de 3,218 milles de chemins de fer.

En 1887, il y avait 8,575 milles de chemins de fer exploités, et, en 1899, ce chiffre s'élevait à 17,250.

Ainsi, depuis 1867, les 2,000 milles de chemins de fer que le Canada, possédait, lors de la Confédération, ont augmenté plus de huit fois.

Jusqu'à l'Union, les différentes provinces avaient dépensé \$150,000,000, pour les chemins de fer, et la part fournie par le Gouvernement fut de \$31,400,000 ; d'autres provenances \$118,600,000. Depuis cette époque, le Gouvernement Fédéral ou Général a contribué, pour sa part de dépenses dans les chemins de fer \$120,110,000, et d'autres provenances \$672,700,000, ce qui formait un capital versé pour les chemins de fer de \$941,297,000, dont la part de contribution du gouvernement était de 16 pour cent, y compris les chemins de fer du gouvernement dont le coût s'élevait à \$59,437,000.

En plus, le gouvernement général avait fait des octrois considérables en terre, s'élevant à 40,000,000 d'acres, le chiffre accordé au C.P.C. d'après les derniers comptes tirés, étant de 18,200,000 d'acres.

Voici la part, telle que répartie, entre les différentes provinces, sur ce chiffre de \$941,000,000, à la date de 1899 :

	Milles.	Milles carrés de superficie par mille de voie construite.
Ontario	6,779	33.3
Québec	3,312	104.7
Nouveau Brunswick	1,420	19.5
Nouvelle Ecosse	909	22.1
Ile du Prince Edouard.....	210	9.5
Manitoba	1,563	45.6
Territoires du Nord-Ouest	1,928	223.7
Colombie Anglaise.....	1,129	429.7

Si l'on prend en considération le chiffre de la population, et le nombre de milles des chemins de fer du Canada, les provinces de l'ouest du Dominion ont plus de milles de chemins de fer proportionnellement à la population que les plus anciennes provinces.

Ainsi, la Colombie Britannique, les quatre Territoires et Manitoba possèdent $6\frac{1}{2}$ pour cent de la population et plus d'un quart du nombre total de milles des chemins de fer de la Puissance, tandis que Ontario, Québec et la Nouvelle Ecosse n'en possède qu'un peu moins que 65 pour cent, malgré leur $83\frac{1}{3}$ pour cent de population.

La raison de cette différence, c'est que les chemins de fer dans les nouveaux centres du Dominion, ont été construits en vue du transport des colons et de la colonisation, tandis que dans les vieilles provinces les mieux peuplées, les chemins de fer sont venus après les établissements, au lieu de précéder la population.

Ceci explique, en grande mesure, les subventions considérables en terre et en argent, faites par le Gouvernement aux chemins de fer, en dehors du coût de construction des chemins de fer appartenant et mis en opération par le Gouvernement.

Si l'on compare l'étendue entière du pays par mille carré, avec chaque mille de chemin de fer, il est clair que le Canada, sous ce rapport, n'est pas encore arrivé à son entier développement, mais au fur et à mesure que l'augmentation de la population l'exigera, il faudra bien pourvoir à augmenter les réseaux de ces chemins de fer.

Même à l'heure qu'il est, toutes les compagnies de chemins de fer en existence peuvent à peine suffire à transporter aux ports de mers, pendant les moissons, tout le surplus du grain du Manitoba. Il faudrait 72,000 wagons d'une capacité de 25 tonnes chaque, pour transporter toute la récolte de 1899.

En 1855, il n'y avait pas encore de système de chemins de fer en opération. L'idée était en germe dans le cerveau de nos hommes publics, prête à être convertie en fer et en acier aussitôt que les capitalistes et les fonds seraient trouvés.

En 1867, il n'y avait pas encore beaucoup de changement. Cependant, on constatait un progrès assez sensible. On avait besoin, par exemple, de 491 locomotives, pour les 2,089 milles de chemins de fer, alors en opération. Il y avait un roulant de près de 8,000 voitures de toutes espèces. Le nombre des voyageurs s'élevait à 2,784,600 et le montant du fret était

de 2,272,000 tonnes. Les recettes s'élevaient à la jolie somme de \$12,000,000, et les dépenses à celle de \$8,000,000.

Le coût moyen du transport d'un voyageur en chemin de fer était de \$1.63 et celui du fret, par tonne, de \$3.19. A ce taux, le voyageur était transporté quelque peu rudement, d'un chef-lieu à l'autre, sans aucun confort, d'aucune sorte.

Les rails en fer étaient en usage. Il n'y avait qu'une seule voie ferrée, et les voitures se ruaient d'un rail à l'autre, comme si chacun eut protesté contre le poids du rail précédent. Les trains au départ donnaient un contre coup capable de séparer la tête du corps, et stoppaient avec des secousses qui menaçaient à chaque instant la partie supérieure de la colonne vertébrale de dire un adieu soudain à l'autre moitié, en détruisant du coup les forces vitales nécessaires à l'existence.

En 1898, le nombre des voyageurs fut de 18,444,049, et celui du fret de 28,785,903 tonnes. Les recettes des chemins de fer furent de \$59,715,105, et les dépenses d'exploitation de \$39,137,549. Le coût moyen de transport d'un passager était de 85 centins et celui du fret \$1.33 par tonne. Le coût moyen du transport d'un passager, est tombé à 78 centins et celui du fret, pour les hommes d'affaires, engagés dans le commerce, à \$1.86 la tonne, la diminution étant d'environ 50 et 60 pour cent, respectivement.

Et, au prix réduit de 85 centins, le passager a tout le confort désirable, il est logé, nourri, etc. Il voyage sur un chemin de fer uni, pourvu de rails en acier, reliés ensemble avec toutes les améliorations modernes. Il s'aperçoit à peine du départ ou du stoppage du train, excepté par le sens de la vue. Il part de Montréal ou d'Ottawa dans la soirée, se met au lit et s'éveille le matin à Toronto ou déjà bien près de St-Jean. La vitesse des trains a été augmentée, dans la stricte mesure permise par les améliorations modernes de toutes sortes. Quelques unes des compagnies les plus importantes, faisant le service des grands centres de population, donnent au public une vitesse moyenne annuelle de 45 milles à l'heure, pour les trains à passagers. Plusieurs autres compagnies ont un service annuel de 40, 35, 30 milles à l'heure.

La cie du chemin de fer Pacifique Canadien a un service de passagers, de 100 heures, de Montréal à Vancouver, sur l'océan Pacifique, une distance de 2,906 milles—dont 600 milles, à travers un pays de montagnes.

La moyenne annuelle de la vitesse, pour les trains de fret, sur tous les chemins de fer du Canada, en 1898, était de 17 milles, la moyenne plus élevée étant 25, 24 et 20 milles respectivement.

En 1898, le matériel roulant des chemins de fer comprenait 2,112 locomotives, plus considérables et plus puissantes que les 491 qui faisaient le service en 1867 ; et 64,800 voitures de toutes sortes, et bien supérieures, sans comparaison aux 8,000 en usage en 1867.

Les chemins de fer actuels sont pourvus de chasse-neige et de chasse-pierres,—qui réduisent au minimum le risque des retards pendant les mois d'hiver. Le public voyageur se servant des chemins de fer était dans la proportion de 8,000 par chaque 10,000 de population en 1867. En 1898, les compagnies de chemins de fer, comptaient 35,000 voyageurs par 10,000 de population, tant le trafic était considérable.

Outre les chemins de fer, comme moyen de transport, le Canada a un total de 635 milles de chemins de fer électrique, et ce mode de transport a tellement été patronisé en 1898, que le nombre des passagers se chiffre dans les 95 millions, ou l'équivalent de 18 passagers pour chaque homme, femme ou enfant en Canada. Ainsi chaque personne en Canada représente vingt et un passages et demi par chemin de fer ou électrique. Le Canada possède 166 chemins de fer. Les compagnies exploitant 25 de ces chemins de fer se sont fusionnées et forment ce qu'on appelle le système du Grand Tronc. La réunion de 23 autres compagnies a produit le réseau du chemin de fer du Pacifique Canadien. Des 118 autres, quelques-unes se sont également fusionnées, de sorte que nous avons, en tout, 82 organisations distinctes, dont le matériel roulant représente 2,116 locomotives et 65,251 voitures de toutes sortes, pour passagers et fret, et les réfrigérateurs, etc Trente-cinq chemins de fer non inclus dans ce nombre

emploient l'électricité comme pouvoir moteur. Ils sont en usage principalement dans les cités et les villes, bien que dans l'ouest d'Ontario ils desservent quelques fois les cantons ruraux.

Le réseau du Pacifique Canadien est de 7,001 milles ; celui du Grand Tronc 3,162 ; l'Intercolonial 1,355 et l'autre chemin de fer 5,732.

Les chemins de fer du Gouvernement Canadien, généralement connus sous le nom de l'Intercolonial, sont les seuls possédés et exploités par le gouvernement, les autres sont administrés par des compagnies. Les chemins de fer du gouvernement ont coûté \$60,000,000 pour la construction et le matériel roulant, et les frais pour leur mise en opération ont excédé les recettes de \$8,468,000, représentant en moyenne, une perte annuelle de \$273,170.

Leur valeurs, cependant a fait plus que compenser le montant qu'ils ont coûté au pays. Comme une rivière, ils ont contribué, pour une large part, au développement des régions qu'ils ont traversées, et à l'augmentation du commerce de l'intérieur dont il existait à peine de trace avant l'Union de 1867 ; et si l'on réunit le montant total du commerce annuel par exemple, des provinces de Québec et Ontario avec les autres provinces, le chiffre dépasse \$100,000,000. Ontario et Québec ont avec les autres provinces de l'est et de l'ouest un échange de commerce presqu'inconnu il y a trente-deux ans.

La Marine Marchande est le troisième grand distributeur qui aide à l'expansion du commerce d'un pays.

Le tonnage des vaisseaux canadiens engagés dans le commerce maritime est de 12,585,485 tonnes. Pour la marine marchande engagée dans le commerce du Canada et des Etats-Unis, sur les Grands Lacs Laurentiens et sur les eaux de l'intérieur, entre ces deux pays, le montant du tonnage en 1898, a été de 12,160,000 tonneaux, dont la majeure partie était canadienne. Et, durant 31 ans, la moyenne annuelle a été de 60 pour cent, en faveur du tonnage canadien.

A part la marine marchande engagée, dans le commerce

océanique, et celui des lacs, comme moyen de transport, entre le Canada et les autres pays, il y a aussi la marine marchande, pour le commerce côtier du Canada.

Cette marine transporte les marchandises, d'un port à l'autre, en Canada, et est appelée marine côtière, bien que ce nom ne rende pas tout le sens qu'il comporte. Ainsi un vaisseau qui fait voile de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, pour Boston, en passant par l'embouchure de la baie de Fundy, est enregistré, comme navire faisant le commerce océanique ou maritime, tandis qu'un navire partant de Québec ou Montréal, pour Vancouver ou Victoria, dans la Colombie Britannique, en passant par le Cap Horn, est enregistré comme côtier.

Le tonnage, pour le commerce côtier du Canada, en 1898, a été de 29,633,950 tonnes. Ainsi, pour le commerce par eau à l'intérieur, au Canada, il a fallu une marine marchande d'un tonnage de 54,380,066.

Le développement dans les trois branches ci-dessus énumérées est un critérium suffisant de la prospérité du pays. En 1868, le tonnage requis, pour transporter notre commerce d'un caractère international, entre les autres pays et le nôtre, à travers l'océan, s'élevait à 4,320,000 tonnes, enregistrées d'après les chiffres officiels, contre 13,237,000 tonnes, en 1899. Le tonnage de notre marine marchande, sur les grands lacs, faisant le transport des marchandises entre le Canada et les Etats-Unis, était de 8,663,500 tonnes en 1868, contre 12,184,000 en 1899. Les exigences du commerce côtier, nécessitaient une marine de 8,000,000 tonnes en 1868, contre une marine de 30,000,000 de tonnes en 1899. La première et la troisième classes ci-dessus ont donc triplé leur tonnage, et la seconde classe a augmenté, dans la proportion d'environ 40 pour cent; et la raison de cette disproportion, dans l'augmentation, est due à la plus grande compétition de la part des chemins de fer, qui ont plusieurs ramifications dans le Canada et les Etats-Unis, et contre laquelle ont eu à lutter nos bateaux de commerce, sur la voie des grands lacs.

Le développement de notre commerce intérieur s'établit, mais partiellement seulement, par le chiffre du tonnage en-

gagé dans le commerce côtier ; car, par suite de la construction des chemins de fer du Gouvernement et du Pacific Canadien, reliant Montréal et Québec avec Halifax et St-Jean, une bonne partie du fret abandonne maintenant la voie de la navigation pour celle des chemins de fer. Et le fret ainsi transporté par les chemins de fer du Gouvernement, reliant la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau Brunswick avec Montréal, se compose de charbon et bois de construction.

Le Dominion figure au septième rang sur la liste, pour le chiffre de sa marine marchande ; l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Allemagne, la Norvège et la France, dans l'ordre nommé, l'emportant sur elle, par le nombre.

Pendant plusieurs années, le Canada a fait de grands progrès dans l'augmentation de sa marine marchande, et en 1878, a atteint son chiffre maximum le montant de son tonnage officiel, pour cette année-là, s'élevant à 1,333,015 tonnes.

Durant les années précédentes, le tonnage des vaisseaux construits sur les chantiers du Canada avait même atteint en 1874, le chiffre élevé d'après les rapports officiels, de 191,006 tonnes enregistrées. Depuis cette dernière année, il y a toujours eu diminution jusqu'en 1896, où le chiffre est descendu à 16,146 tonnes. En 1898, il y eut un semblant de prospérité relative, le tonnage sous construction, s'élevant à 24,522 tonnes.

Il est vrai que sur ce chiffre 17,210 tonnes ont été vendues aux pays étrangers.

La principale cause qui a déterminé la presque complète cessation des travaux de cette industrie, c'est le fait que les vaisseaux en bois ont été en grande partie remplacés par les vaisseaux en acier. Les raisons de la grande diminution du tonnage des vaisseaux possédés par le Canada, sont la fermeture des chantiers de navires, et la vente de nos vaisseaux à la Norvège.

Le tableau suivant indique la diminution, dans le nombre des vaisseaux construits en Canada, entre 1878 et 1898.

VAISSEaux CONSTRuITS EN CANADA.

PROVINCES.	TONNAGE.			
	1878	1898	Augmentat'n.	Diminution.
Nouveau Brunswick	27,368	790	26,578
Nouvelle Ecosse.....	49,784	4,962	44,822
Québec	10,870	4,139	6,731
Ontario	2,409	1,872	537
Ile du Prince Edouard.....	10,382	372	10,010
Colombie Britannique.....	45	12,228	12,183
Manitoba	15	159	144
	100,873	24,522	12,327	88,678
• Diminution totale.....	76,351

Le pays s'est mis énergiquement à l'œuvre pour remédier à cet état de chose, et pour arriver à ce but, il a entrepris le développement de l'industrie du fer en encourageant la manufacture du fer en gueuse, le gouvernement accordant une prime à cet effet. Et ce point capital a été si bien mis en pratique que, au lieu d'avoir seulement la proportion de 36 pour cent sur la consommation totale du fer en gueuse manufacturé au Canada, comme en 1884, cette proportion était de 63 pour cent de la consommation totale en 1898.

En même temps, nous sommes à compléter les travaux d'installation d'usines d'acier importantes et avantageusement situées, près de l'ancien site de Louisbourg au Cap Breton. C'est là le premier pas pour rencontrer les exigences de la nouvelle industrie, qui a rendu inutile nos forêts pour la construction des navires.

XII

BANQUES, Etc.

Après avoir traité des agents distributeurs de notre commerce, nous abordons maintenant la question des auxiliaires dans le service de transport.

Ils consistent dans la disponibilité des ressources pour la transaction des affaires sur un pied sûr, prompt et économique, à savoir : les banques, télégraphes, téléphones, bureaux de poste, assurances maritimes, etc.

Pour l'expédition des transactions commerciales intérieures et extérieures du pays, nous comptons, au Canada, trente-sept banques avec un capital payé de \$62,571,920. En outre, le fond de réserve des banques s'élève à plus de 27 millions de piastres. Le système des banques au Canada consiste en bureaux principaux avec succursales.

Ainsi les banques principales ont 630 succursales réparties par tout le pays ; 306 dans Ontario, 117 dans Québec, 69 dans la Nouvelle-Ecosse, 47 dans la Colombie Britannique, 6 dans l'Île du Prince Edouard, et 20 dans les Territoires du Nord-Ouest. La banque de Montréal avec son bureau principal à Montréal, possède 46 succursales, 24 dans Ontario, 4 dans Québec, autant à la Nouvelle-Ecosse, 1 au Manitoba, 8 dans la Colombie Britannique et 3 dans les Territoires du Nord-Ouest.

Ces succursales sont en constante communication avec le bureau principal, de sorte que le gérant général est au courant de l'état du commerce dans tous les centres du pays.

L'or et les billets de la Puissance sont la base de notre système financier.

Les différents actes des banques exigent que le gouvernement fédéral qui a le contrôle des banques et des espèces en argent, en vertu de l'acte fondamental de l'Union, garde, 1^o, 15 pour cent de \$20,000,000 en or ; 2^o, 10 pour cent additionnel, en or ou sûretés de la Puissance, garanties par le gouvernement impérial ; 3^o, et la balance en obligations non

garanties de la Puissance; 4°, tout excédent audessus de \$20,000,000 devant entièrement être couvert en or.

Avec ces garanties en sa possession, le gouvernement canadien peut émettre des billets de la Puissance, rachetables à certaines places, et toute banque est tenue de garder comme fonds de réserve un certain montant de ces billets. Elles doivent de plus garder en réserve, un certain montant en or.

Dans ces conditions les banques peuvent émettre des billets, mais d'aucune dénomination moindre que \$5.00 et n'excédant pas le chiffre de son capital intégral versé.

Pour garantir les porteurs des billets, chaque banque est tenue de verser entre les mains du ministre des finances, une somme égale à 5 pour cent du chiffre moyen de ses billets en circulation. Les sommes ainsi versées forment un fonds de réserve, pour garantir les porteurs de billets qui sont encore protégés par une clause de l'Acte des banques qui pourvoit à ce que, dans le cas des banques insolvables, les billets portent intérêt à 6 pour cent par année, de la date de la suspension jusqu'à avis public du remboursement. Le gouvernement a le monopole pour l'émission des billets de \$1, \$2 et \$4.

Le montant de la moyenne des billets de toute dénomination en circulation, en 1898, était: billets du Dominion, \$23,230,000; billets de banque, \$37,874,000. Pour couvrir le montant des billets de la Puissance en circulation, le gouvernement avait en garantie les effets suivants: en espèces, \$13,244,347, en obligations garanties et non garanties, \$19,196,667, en tout \$32,441,060; tandis que les banques possédaient en espèces \$9,283,000 et \$15,214,500 en billets du Dominion, en tout \$24,497,500.

Ainsi, à la base du système est la somme de \$22,527,000 en or, avec une somme additionnelle d'obligations garanties et non garanties d'une valeur égale à \$19,200,000. La moyenne de l'émission totale des billets est d'environ \$61,100,000 et le fonds de réserve en or et en obligations garanties et non garanties est en moyenne de 57 millions de dollars.

La moyenne du passif à l'actif des banques en général,

est demeurée en pratique, la même; environ 71 pour cent durant une période de dix ans.

Le public se sert des banques pour faire ses dépôts et pour obtenir de l'escompte. L'escompte représentant le montant de l'argent disponible, en tout temps, pour les opérations commerciales du jour, est un thermomètre presque infailible de l'activité des affaires. Pendant chacun des mois de l'année 1898, la moyenne quotidienne de l'escompte s'est élevée à \$223,806,000. Tel était le chiffre de l'escompte nécessité par les besoins du commerce. La moyenne, en 1868, n'était que de \$52,300,000.

Durant la même période les dépôts ont été de \$33,653,000 en 1868, contre \$236,161,063 en 1898.

Les billets des banques et du Dominion en circulation ont augmenté de \$12,102,000 en 1868, à \$61,200,000 en 1898.

En sus du montant de leur capital payé, les banques ont augmenté leurs fonds de réserve, qui consiste en un surplus en caisse, mais non payé en dividendes. En vertu d'un amendement à l'Acte des Banques adopté, en 1883, et les obligeant à faire rapport sur ces fonds de réserve, il appert, en 1887, que le montant provenant de cette source s'élevait à \$17,883,000 contre \$27,627,000 en 1898. Le montant de capital en banques du Canada est réellement au-delà de \$90,000,000.

D'après les bureaux de liquidations le montant des affaires des banques a été considérable. En 1890, Montréal occupait le douzième rang parmi les villes de ce continent, aujourd'hui d'après le rapport des bureaux de liquidation elle occupe le neuvième rang.

Le système fonctionne bien, en ce que nos banques sont toujours prêtes à fournir les fonds nécessaires au temps des récoltes, fonds qu'elles sont toujours bien aise de reprendre une fois les moissons finies.

Outre les facilités accordées par les banques, il fallait encore donner au public des moyens pratiques pour la transmission de l'argent. Le gouvernement a encore compris cette nécessité et a doté le public d'un système de mandats poste et d'enregistrement de lettres facilitant l'expédition des affaires.

Le nombre total des lettres enregistrées aux bureaux de poste en 1899, a été de 3,675,000, contre 704,700 en 1868, une augmentation de cinq fois par tête sur toute la population. En 1869, le nombre des mandats-poste est de 550, et le montant du chiffre d'affaires de \$3,664,468, provenant des mandats-poste du Canada, moins \$100,800. En 1899, le total des mandats était de \$14,476,997, dont \$12,001,224 du Canada et \$2,466,773 de l'étranger payables au Canada.

Le montant des déboursés sur les mandats d'argent locaux, est de 3 centins, pour les mandats d'un dollar à \$2.50, ce taux augmentant graduellement jusqu'à 40 centins pour les mandats de \$90 à \$100.

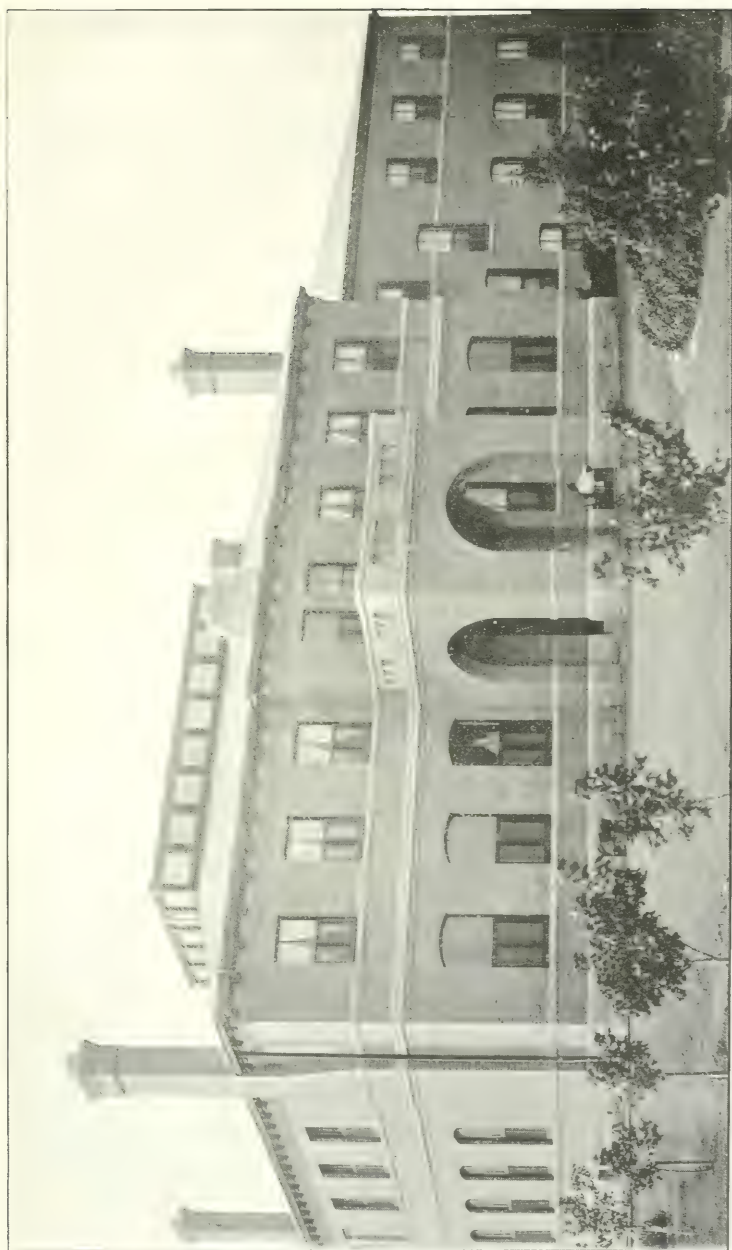
Les banques et les compagnies de messageries émanent aussi des mandats d'argent, payables en Canada et dans les autres pays, le taux exigé par ces derniers est de 3 centins par \$3.00, ce chiffre variant jusqu'à 30 centins pour les mandats de \$75 à \$100.

Nombreux sont donc les moyens de transmissions monétaires, à la portée de la bourse populaire, comme à celle du capitaliste.

TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

Pour l'expédition des affaires et la commodité publique, le pays est couvert d'un réseau considérable de télégraphes et téléphones.

Les lignes télégraphiques appartiennent à des compagnies. Le gouvernement ne possédant seulement et n'exploitant que celles de ces lignes qu'il a construites dans l'intérêt du service public, entre les places où l'on pouvait supposer que le trafic serait insuffisant, pour indemniser une entreprise privée : mais où les intérêts publics exigeaient qu'il y eut des communications spéciales, en rapport avec les stations de signaux et autres établies par le département de la marine, le long des côtes du golfe St-Laurent, des Provinces Maritimes et de la Colombie Britannique, et des confins éloignés des Territoires du Nord-Ouest.



HOTEL DU GOUVERNEMENT, TERRITOIRES DU N. O.

En 1899 on comptait 2,990 milles de lignes télégraphiques sur terre, dont 239 milles de câble appartenant au gouvernement.

Pour le service de la quarantaine, le gouvernement en possède 53 milles. Pour les îles situées dans le golfe St-Laurent, 455. Dans les Territoires du Nord-Ouest, 700 milles, la Colombie Britannique et le Yukon, 1,361 milles.

Les lignes du gouvernement sont utilisées par ce dernier, pour des fins concernant la quarantaine, les pêcheries et la protection de ces dernières. On a expédié des rapports journaliers de 53 stations donnant des informations sur les pêcheries des différentes provinces de l'est, à une station centrale.

Les mouvements du poisson sont suivis ; et les câbles rendent ainsi d'immenses services aux pêcheurs des différentes provinces en les informant, sans perdre de temps, de la position des rassemblements de poissons.

Les différentes compagnies ont un réseau de lignes télégraphiques d'une longueur de 29,548 milles et 76,013 milles de fils télégraphiques, 2,591 bureaux dont le nombre de dépêches, se chiffre dans les 4,407,265. Le Canada, sous le rapport des facilités, est aussi bien favorisé, que n'importe quel autre pays ; il possède un bureau télégraphique par chaque groupe de 2,026 personnes ; les Etats-Unis ont un bureau par chaque groupe de 3,349, la France 3,273 pour chaque bureau, contre 3,834 en Angleterre, et 2,842 en Allemagne.

Le système téléphonique est sous le contrôle de différentes compagnies, au nombre de 62 qui suffisent pour répondre à la demande générale. Les rapports de 1898 donnaient à ces compagnies 1,369 bureaux, 43,747 instruments, 70,430 milles de fils téléphoniques, 19,211 poteaux, et le nombre des dépêches était d'environ 9 millions.

L'emploi du téléphone est en grand usage dans les districts ruraux du Canada ; les fermiers suivent ainsi les prix du marché et en tirent de grands avantages.

ASSURANCES.

Les propriétaires de navires ou de bâtisses de prix, ceux qui veulent assurer le bien être de leurs familles, et qui sont en moyens, prennent des assurances contre le feu, les sinistres maritimes, sur la vie et contre les accidents, etc.

Les progrès de la richesse peuvent tout aussi bien être estimés par le montant d'assurances.

Les compagnies d'assurances, au Canada, sont tenues d'obtenir une licence du Gouvernement fédéral, les autorisant à ouvrir un bureau d'affaires. Avant l'obtention de cette licence, les assurances incorporées, au Canada, étaient tenues de déposer \$50,000 et les compagnies étrangères \$100,000, entre les mains du gouvernement, comme garantie de l'exécution de leurs obligations.

Le surintendant des assurances en 1899, avait sous sa surveillance 100 différentes compagnies, dont :

44	assurances sur la vie.
7	“ “ “ (méthode de cotisation).
36	“ contre le feu.
6	“ de navigation intérieure.
2	“ “ maritime.
9	“ contre les accidents.
5	“ indemnitaires de crédit.
1	“ sur chaudières à vapeur.
4	“ sur les vitres-panneaux.
1	“ contre les vols avec effraction.
3	“ sur les lettres enrégistrées.
3	“ sur les maladies.

Les Canadiens ne s'assurèrent contre le feu qu'en 1804.

La Phoenix, de Londres, fut la première assurance contre le feu qui s'établit au Canada, en 1804.

Le premier "Acte" relatif aux assurances fut passé en 1831, à Ontario, ci-devant le Haut-Canada.

Pour la première année de la Confédération finissant le 30 juin 1868, le nombre des risques, dans les différentes assurances, d'après le rapport officiel, était égal à \$56, par tête de la population, ce chiffre, en 1871, était de \$65; en 1881, \$107; en 1891, \$158; et en 1898, \$170 par tête de la population.

Le montant total des risques fut de \$188,000,000, en 1869, contre \$95,395,000 le premier janvier 1899, un gain annuel moyen de \$24,400,000.

Les compagnies effectives d'assurance, contre le feu, au Canada, sont au nombre de 33; 6 canadiennes, 20 anglaises et 7 américaines. Ces compagnies ont perçu, en primes, pendant 31 ans:

Les compagnies canadiennes.....	\$ 34,947,000
Les compagnies anglaises.....	97,823,000
Les compagnies américaines.....	15,709,000
Total,.....	148,479,000

Elles ont payé pour pertes encourues: les compagnies canadiennes, \$24,545,000; les compagnies anglaises, \$66,566,000; les compagnies américaines, \$10,533,000 un total de \$101,634,000. Le montant payé pour pertes encourues est de \$68.63, pour cent du montant des primes. En l'année 1877, le feu détruisit presque toute la ville de St. Jean, et le montant payé, cette année là, pour pertes encourues, excéda de \$4,727,000, le montant des primes perçues.

En 1881, la moyenne du montant des assurances contre le feu, sur les logements, a été de \$626, contre \$883, en 1891, une augmentation de 21 pour cent dans la decade. De ce fait, il appert que l'habitude de s'assurer est générale au Canada.

En 1899, les principales compagnies d'assurance, sur la vie, étaient au nombre de 33, 15 canadiennes, 8 anglaises et 10 américaines.

Le montant total d'assurances en vigueur, s'élevait à la fin de 1899, à \$404,135,593, une augmentation pour l'année, de \$34,227,000, les nouvelles polices en 1899, étant de \$67,400,000.

Le montant total effectué, en 1869, fut de \$12,854,132, de sorte que, depuis la Confédération, les assurances effectuées

sur la vie, sont cinq fois plus fortes. Dans la même période, le montant total des assurances en vigueur, s'est élevé de \$35,700,000, en 1869, à \$404,136,000, ou, dans la proportion de onze fois le montant.

La raison de cette disproportion n'existe pas tant dans l'augmentation du montant de la police, pour chaque assuré, comme dans le nombre toujours croissant des assurés.

En 1878, le nombre des polices, en vigueur, était de 50,781, d'une valeur moyenne de \$1,670 ; en 1898, le nombre des polices en vigueur, était de 214,700, d'une valeur moyenne de \$1,659.

La forte augmentation, dans le montant des affaires des différentes branches d'assurances, témoigne de la prospérité du Canada, car si l'on considère que cette augmentation est en proportion de la valeur de la propriété, on doit admettre que le progrès fait, dans le cours de cette période a été très considérable.

En 1869, le montant des premiums payés pour l'assurance sur le vie et sur la propriété, fut audessus de quatre millions. En 1898, il excéda 22 millions de dollars.

Depuis la confédération, le montant total payé de ce chef par le peuple du Canada, est de 330 millions de dollars.

Le montant total des dépôts faits au Gouvernement par les assurances, pour la protection des assurés, s'élevait à la fin de 1899, a la somme de \$36,733,000, divisés comme suit : feu et marine intérieure, \$6,855,000 ; vie, \$28,951,000 ; accidents, garantie, etc., \$927,087.

Pour la protection de la marine marchande fréquentant nos ports, et le développement du St-Laurent, non seulement route intérieure de ce continent, mais aussi internationale, entre l'Europe et l'Asie, le pays s'est pourvu de tous les appareils modernes indispensables à la sureté de la navigation, afin de rendre les approches du Canada, du côté des océans

Atlantique et Pacifique aussi sûres que celles des plus grands ports océaniques du monde entier.

Le système des phares du Canada, est pour le bénéfice de toutes les nations du globe, sans droits ni charges quelconque C'est un vaste système qui s'accroît tous les jours et qui possède tous les perfectionnements modernes.

En 1867, il y avait 198 stations de phares, 227 phares, 2 sifflets de brume, dans le Dominion, tel qu'alors constitué. En 1899, on comptait 674 stations de phares, 846 phares, 23 sifflets de brume et 40 cornets de brume automatiques. Le service en dehors de ces stations est fait par 1,907 employés:

Avec cette armée d'employés et une dépense moyenne annuelle de \$870,000, les ports et hâvres des côtes maritimes, les rivières et les grands lacs, sont pourvus de la lumière et de tous les appareils voulus, pour la sûreté de la navigation dans les temps de brume et de tempête. Il y a 3,200 milles de côtes maritimes et 2,600 de côtes dans l'intérieur, pourvues de sifflets de brumes, bouées-cloches, cornets de brume automatiques, bouées et balises. Des bouées en acier pour les côtes ont été substituées aux bouées en bois; il y a 300 districts possédant 3,000 bouées. Des bouées à gaz ont été mises dans le St-Laurent, au passage Pelée, dans le lac Erié et à Parry Sound.

Sept à huit steamers sont chargés du service et sont constamment en mouvement pour l'examen des bouées, visite des phares, transport des provisions et pour l'inspection des stations de sauvetage.

Il va sans dire que plusieurs mille milles de la ligne des côtes du Canada comprise dans la baie d'Hudson, et certains autres endroits ne sont pas encore pourvus d'appareils lumineux, pour la raison que les besoins de la navigation ne se font pas encore sentir dans ces régions.

XIII.

TRAFFIC ET COMMERCE.

L'année fiscale du Canada finit le 30 juin. Durant les 31 années de la Confédération, de 1868 à 1898, les deux années comprises, le montant total du commerce d'exportations et d'importations du Canada a été de \$6,311,796,483, une moyenne de \$203,606,340 par année.

Le montant total du commerce extérieur, pour l'année finissant, le 30 juin, 1899, a été de \$321,661,213, une augmentation de 58 pour cent, au-dessus de la moyenne.

Le tableau suivant donne une idée du développement progressif du commerce extérieur :

Moyenne annuelle pendant 10 ans, 1868-1877.....	\$176,014,619
“ “ “ “ 1878-1887.....	195,384,782
“ “ “ “ 1888-1897.....	229,312,671
Année 1898.....	304,475,736
Année 1899.....	321,661,213

Pendant les premiers dix ans, la moyenne des importations a été de \$27.06 par tête ; durant la seconde \$24.15 ; durant la troisième \$24.28 ; en 1898, la moyenne fut de \$26.74 par tête, et, en 1899, de 30.64, par tête.

Les importations sujettes aux droits furent, en moyenne, de \$17.26 par tête, durant la première décade ; de \$18.11, dans la seconde ; et de \$15.65 dans la troisième ; en 1898, ils furent de \$16.03, par tête ; et, en 1899, de 18.51. Les importations exemptes de droits furent, en moyenne, de \$9.81, par tête, pendant les premiers dix ans, \$6.04, dans la seconde, et 8.63 dans la troisième décade ; en 1898, de \$10.71 par tête, et en 1899, de \$12.13.

Le pourcentage des importations totales sujettes aux droits fut, dans la première période, de 66.2 pour cent. ; dans la seconde 75.9 pour cent, dans la troisième, de 65.2, pour cent. En 1898, il fut de 60 pour cent, et, en 1899, de 62.22 pour cent.

Si nous récapitulons les articles importés, en les divisant par classes, nous aurons le résultat suivant :

A—Articles, alimentaires et animaux, moyenne annuelle,			
			21 ans.....\$20,470,000
do	do	do	année 1898..... 23,798,422
do	do	do	do 1899..... 29,001,195
B—Articles à l'état brut, moyenne annuelle.....			
			21 ans..... 18,879,223
do	do	do	année 1898..... 25,627,068
do	do	do	do 1899..... 29,241,888
C—Articles en partie ou complètement manufacturés pour l'usage de ses propres manufactures.....			
			21 ans..... 15,442,002
do	do	do	année 1898..... 23,858,106
do	do	do	do 1899..... 26,116,487
D—Articles manufacturés prêts pour la consommation, moyenne.....			
			21 ans..... 38,408,800
do	do	do	année 1898..... 43,750,240
do	do	do	do 1899..... 53,132,914
E—Articles de luxe et d'usage volontaire, moyenne annuelle,			
			21 ans..... 8,967,080
do	do	do	année 1898..... 9,273,326
do	do	do	do 1899..... 11,843,975
Dans la 1ère classe (A) les marchandises exemptes de droit, moyenne.....			
			21 ans..... 7,445,661
do	do	do	année 1898..... 11,236,381
do	do	do	do 1899..... 13,986,995
Dans la 2ème classe (B) les marchandises exemptes de droit, moyenne.....			
			21 ans..... 14,239,620
do	do	do	année 1898..... 21,333,213
do	do	do	do 1899..... 24,968,022
Dans la 3ème classe (C) les marchandises exemptes de dr it, moyenne.....			
			21 ans..... 5,672,040
do	do	do	année 1898..... 11,139,533
do	do	do	do 1899..... 11,678,294
Dans la 4ème classe (D) les marchandises exemptes de droit, moyenne.....			
			21 ans..... 5,291,820
do	do	do	année 1898..... 7,591,085
do	do	do	do 1899..... 8,504,932
Dans la 5ème classe (E) les marchandises exemptes de droit, moyenne.....			
			21 ans..... 282,833
do	do	do	année 1898..... 381,862
do	do	do	do 1899..... 775,044

Les taxes douanières sont perçues, en Canada, d'après la valeur des articles mentionnés à la facture.

Par classe, les droits de douane sont les suivants :

Classe A—Droits de douane, moyenne annuelle 21 ans	83,850,057
“ année 1898.....	3,247,735
“ “ 1899.....	4,086,568
Classe B— “ moyenne annuelle 21 ans	878,700
“ année 1898.....	1,173,296
“ “ 1899.....	1,220,453
Classe C— “ moyenne annuelle 21 ans	2,355,870
“ année 1898.....	2,850,158
“ “ 1899	3,219,483
Classe D— “ moyenne annuelle 21 ans	8,444,147
“ année 1898.....	9,986,684
“ “ 1899.....	11,361,269
Classe E— “ moyenne annuelle 21 ans	3,954,988
“ année 1898.....	4,899,915
“ “ 1899.....	5,846,456

Les principaux articles d'importation dans la classe A sont les céréales, les fruits, provisions, sucre, thé.

Les principaux articles dans la classe B sont : le charbon, coton, laine, drogues, teintures, peaux de fourrure, peaux, minéraux et métaux, chanvre (non préparé), billots (non équarris et manufacturés), bois de service, caoutchouc brut, graines, soie grège, tabac non manufacturé et laine brute.

Les principales importations sous la classe C sont : le cuivre jaune, ciment, cuivre, cotons, drogues et produits chimiques, peaux à fourrures, fer et acier, toile de jute et jute, plomb, cuir, bois de service et de construction, marbre, métaux, huiles, peintures et couleurs, tresses (en paille), potasse, fil élastique et caoutchouc, sel, pierre, bois, effets en laine et zinc.

Les principaux articles dans la classe D sont : les instruments aratoires, livres imprimés et productions périodiques, articles en cuivre jaune, balais et brosses, boutons, carrosses, wagons, bicycles, horloges et boîtes d'horloge, peignes, articles en cuivre, bouchons de liège, cotons, poteries et porcelaines de Chine, électromètres et moteurs, lignes et filets à rets, articles de lin, chanvre et jute manufacturés, articles en fourrures, gants et mitaines, poudre à fusil et autres matières explosives, articles en gutta-percha, chapeaux, casquettes et bonnets, articles en

fer et en acier, en plomb, en cuivre jaune, en métal, en cuir, instruments optiques, papier de toutes sortes, presses à imprimer, chaudières pour navires, savons, instruments de téléphone, fils de fer, montres, fil, articles en bois et lainage.

Dans la classe E les principales importations sont : bière et porter, tapis, tissus en coton non colorés, rideaux, articles de fantaisie, articles en or et en argent, bijouteries, instruments de musique, peintures, dessins et gravures, soies, spiritueux, vins et tabac manufacturé.

Les principales importations du Canada se font avec les pays suivants : la Grande Bretagne et les autres parties de l'Empire Britannique, et les Etats-Unis. De ces deux pays le Canada a importé en 1899 \$141,568,585, la différence de \$21,195,723 étant distribuée parmi les autres pays, savoir : l'Allemagne \$7,382,499 ; la France \$3,879,872, et le reste des autres pays, \$9,933,352, dont \$5,590,085 viennent de la Chine, du Japon, de la Belgique et de l'Espagne.

Dans la période de dix ans, de 1889 à 1899, la proportion de chaque pays aux importations apparait dans le tableau suivant :

1889	Importation de l'Empire Britannique.....	49.61	pour cent.
do	do des pays étrangers.....	59.39	do
1899	do de l'Empire Britannique.....	35.90	do
do	do des pays étrangers.....	64.10	do

En 1897 le Dominion du Canada inaugura un traité préférentiel, en vertu duquel les marchandises venant de la Grande Bretagne et d'autres pays ayant avec le Canada des traités de commerce, seraient admises sujettes à moins de droits que les marchandises des autres pays. Le Parlement du Canada en 1898, modifia ce tarif préférentiel, en décrétant que les importations de la Grande Bretagne, les Indes Occidentales anglaises et d'autres parties de l'Empire Britannique, à leur entrée au Canada, paieraient 25 pour cent moins de droit que celles des pays étrangers. Cette clause préférentielle vint en force le 1er août 1898.

Le montant total du commerce d'exportation du Dominion pendant trente-deux ans, s'élève à \$3,075,216,073, com-

prenant les produits du Canada et ceux de l'étranger ainsi que les monnaies et lingots. De ce montant, \$299,614,727 représentent l'exportation étrangère et \$178,522,376 les monnaies et lingots et montant approximatif non spécifié, laissant \$2,597,078,970, en faveur des exportations domestiques du Canada qu'il faut analyser.

Ce commerce d'exportation se divise comme suit :

Exportation des minéraux.....	\$	155,418,071
“ “ pêcheries.....		224,948,542
“ “ forêts.....		192,988,750
“ “ animaux.....	} \$924,600,822	{ 420,893,849
“ “ agriculture.....		
“ “ industries.....		1,078,008,380
“ “ divers.....		11,114,405
Total.....		2,597,078,970

Les industries d'extraction, comme l'agriculture, les mines, les forêts et les pêcheries du Canada, ont eu, pendant 32 ans un surplus d'exportations de \$1,507,956,185 ; et les industries de mécanique, un surplus d'exportations de \$1,078,008,380.

Ainsi les industries d'extraction ont contribué, pour 58.11 pour cent et les industries de construction 41.1 pour cent, de la valeur des exportations du pays.

Considérées chacune, dans leurs branches respectives, les mines ont contribué 6 pour cent, les pêcheries 9 pour cent : les forêts, 7 pour cent : les animaux et leurs produits, 16.2 pour cent, l'agriculture, 19.4 pour cent.

Le tableau suivant fait voir ce qui constitue l'exportation de nos articles manufacturés :

L'exportation du fromage.....	\$	235,018,077
“ “ beurre.....		62,172,477
“ “ fleur.....		64,445,470
“ “ bois.....		581,936,071
“ “ vaisseaux.....		17,264,450
“ “ autres.....		117,171,875
Total.....	\$	1,078,008,380

Du montant de ces exportations, \$361,635,984 se composant de beurre, de fromage et de fleur, forment partie et découlant de l'agriculture, et \$599,200,521 sont basées sur le produit de nos forêts.

En d'autres termes, la somme de \$1,286,236,806, représente la valeur des exportations du Canada, en rapport avec la ferme, et la somme de \$792,189,271, la valeur des exportations, en rapport avec la forêt, laissant \$518,652,893, comme valeur de l'exportation des mines, pêcheries, y compris les manufactures et divers autres produits.

Ainsi 50 pour cent de notre surplus d'exportation est dû au développement de notre agriculture; 30 pour cent à la richesse de nos forêts et 20 pour cent à nos dépôts de minerais, à nos pêcheries et à d'autres sources.

Le progrès du pays, sous ce rapport a été rapide.

Le montant total de l'exportation de nos produits domestiques, en 1868, s'élevait à \$45,500,000, et, en 1899, à \$133,000,000.

L'exportation du fromage, en 1868, n'était que de \$620,543, contre \$16,776,765 en 1899; celle de la fleur en 1868, était de \$2,284,488, contre \$3,105,288, en 1899.

Les exportations du blé et de la fleur, en 1868, représentaient 3,500,000 minots, contre 14,000,000, en 1899. La valeur de l'exportation du quartz aurifère, pépite et poussière d'or, en 1868, était de \$15,814, contre \$3,272,702, en 1899.

L'exportation totale du produit des mines, en 1868 représentait une valeur de \$1,276,000, contre \$13,368,150, en 1899.

Les exportations à la Grande Bretagne sont de 61½ pour cent, ou beaucoup plus que la moitié des exportations de nos produits domestiques et manufacturés.

Si l'on désire savoir les variations opérées pour une période de dix ans, les chiffres qui suivent l'indiquent :

	1889.	1899.
Exportations à la Grande Bretagne....	41.7 p.c.	65.5 p.c.
do aux pays étrangers.....	58.3 p.c.	34.5 p.c.

En 1889 les exportations du Canada à l'Empire Britannique ont été beaucoup moindres que celles aux pays étrangers.

En 1899 environ 13-20ième des exportations des produits du Canada ont été expédiés aux autres parties de l'Empire Britannique.

L'exportation du Canada équivalait à \$17 07 par tête de la population en 1868, contre \$29.91 par tête en 1899.

L'Empire a acheté du Canada et lui a vendu, en 1877, \$80,980,225 contre \$130,460,934 en 1899, une augmentation de commerce absolue et relative, le commerce ayant augmenté plus rapidement que la population.

XIV.

LES CITÉS DU CANADA.

Le tableau suivant donne le nom des cités et villes du Canada avec une population de 5,000 et plus; le but est de démontrer le développement de la population urbaine au Canada.

	1871	1881	1891
Montreal	107,225	155,237	216,650
Toronto	56,092	96,196	181,220
Québec	59,699	62,446	63,090
Hamilton	26,716	35,960	48,980
Ottawa	21,545	31,307	44,154
St. John, N.B.	28,805	41,353	39,179
Halifax	29,582	36,100	38,556
London	15,826	26,266	31,977
Winnipeg	241	7,985	25,642
Kingston	12,407	14,091	18,264
Victoria	3,270	5,925	16,841
Vancouver	13,685
St-Henri	6,415	13,415
Brantford	8,107	9,616	12,753
Charlottetown	8,107	11,485	11,374
Hull	6,890	11,265
Guelph	6,878	9,890	10,539
St. Thomas	2,197	8,367	10,370
Windsor	4,253	6,561	10,322
Sherbrooke	4,432	7,227	10,110
Belleville	7,305	9,516	9,914
Peterborough	4,611	6,812	9,717

	1871	1881	1891
Stratford	4,313	8,239	9,501
Sté-Cunégonde	4,849	9,293
St. Catharines	7,864	9,631	9,170
Chatham	5,873	7,873	9,074
Brockville	5,102	7,009	8,793
Moncton	5,032	8,765
Woodstock	3,982	5,373	8,612
Trois-Rivières	7,570	8,670	8,334
Galt	3,827	5,187	7,535
Owen Sound	3,369	4,426	7,497
Berlin	2,743	4,054	7,425
Lévis	6,691	7,597	7,301
St-Hyacinthe	3,746	5,321	7,016
Cornwall	4,468	6,805
Sarnia	2,929	3,874	6,693
Sorel	5,636	5,791	6,669
New Westminster	1,500	6,641
Fredericton	6,006	6,218	6,502
Dartmouth	3,786	6,249
Yarmouth	3,485	6,089
Lindsay	4,049	5,080	6,081
Barrie	3,398	4,854	5,550
Valleyfield	3,906	5,516
Truro	3,461	5,102
Port Hope	5,114	5,581	5,042

MONTREAL.

Montréal est la première cité du Canada; elle est bâtie en amphithéâtre, sur une série de plateaux qui indiquent les anciens niveaux du fleuve; elle a quatre milles de longueur sur deux de largeur. Le Mont Royal à sept cents pieds au-dessus du niveau du St-Laurent, et situé à l'arrière plan du quartier de commerce, offre à la vue un panorama sans pareil. La valeur foncière de Montréal est estimée à \$180,000,000.

La population de Montréal a augmenté depuis 1891 et s'élève aujourd'hui à, à peu près 250,000 âmes, y compris l'annexion des municipalités voisines.

Les hôtels et édifices publics sont de toute beauté. Les quais, d'après le Dr. W. H. Russell, "ont les proportions d'un empire,"

Quinze lignes de steamers réguliers font le commerce avec le port de Montréal.

Le tableau suivant indique le chiffre officiel du commerce océanique de Montréal,

ANNÉES	VAISSEAUX Océaniques ENTRÉS ET SORTIS.	TONNEAUX ENREGIS- TRÉS.	EXPORTA- TIONS.	IMPORTA- TIONS.
1850.....	211	46,156	\$ 1,744,772	\$ 7,174,780
1880.....	710	628,271	30,234,904	37,103,869
1885.....	629	683,854	25,274,898	37,403,250
1890.....	746	930,332	32,027,176	45,159,124
1895.....	640	1,069,386	40,348,197	41,996,686
1898.....	868	1,584,072	62,729,180	61,117,703
1899.....	801	1,517,611	64,040,982	64,939,785

Montréal est le centre des grands systèmes de chemins de fer du Canada. Le Grand Tronc, le Pacifique Canadien et les chemins de fer du Gouvernement ont leurs quartiers généraux dans cette cité.

Les compagnies de chemins de fer Vermont Central et South Eastern relient les deux premiers chemins de fer, avec ceux de l'est et du centre des Etats-Unis. Plusieurs autres chemins de fer de moindre importance ont aussi leur centre d'affaires à Montréal. C'est la cité manufacturière la plus importante du Dominion, ayant un grand nombre d'industries considérables qui donnent de l'emploi à plusieurs milliers d'ouvriers.

TORONTO.

Toronto est la plus grande cité sur le côté canadien des Grands Lacs. C'est le chef-lieu des cours de justice, et le grand centre d'éducation pour la province d'Ontario. Toronto sert d'entrepôt à six chemins de fer venant des quatre points cardinaux. Son port est excellent, situé au centre d'un riche district agricole, à la tête à la fois du mouvement religieux, intellectuel, politique, littéraire et le centre légal et commercial de la province la plus peuplée de la Confédération, Toronto a fait des progrès rapides. En 1898, sa population était de 186,500. Les chiffres suivants sont une preuve manifeste de la prospé-

rité de Toronto. En 1878, d'après le rôle d'évaluation, la valeur de la propriété foncière était de \$49,053,765, en 1886, elle était de \$72,721,559 et en 1898, de \$126,681,312.

QUÉBEC.

La cité de Québec traverse une période de son histoire, comme en ont traversée toutes les vieilles villes de garnison du Canada, après le retrait des troupes anglaises. De plus, Québec a laissé périliter son commerce et son industrie, tandis que Montréal donne un essor toujours plus grand à ses entreprises commerciales, entr'autre, le creusement du chenal, entre ces deux cités. Ceci explique la faible augmentation, dans le chiffre de sa population, en 1891, sur celui du précédent recensement. Il est juste d'ajouter, que la construction d'une nouvelle ligne de chemin de fer, le développement de nouvelles branches d'industries et le mouvement du commerce interprovincial des derniers douze et quinze ans, ont donné à la vieille Capitale une nouvelle impulsion. Les chiffres suivants nous disent, plus éloquemment que tout le reste, ce que Québec a perdu par l'absorption de son commerce, par Montréal.

En 1876, son tonnage enregistré pour l'étranger, était de 711,386 tonnes: en 1898, il tombait à 461,174 tonnes: celui de Montréal, pour la même période, de 368,925, en 1876, montait à 1,131,379 tonnes, en 1898. Le Pacifique Canadien vient de faire de Québec son terminus et mettre cette cité en communication directe, par voie ferrée, avec le Grand Nord-Ouest.

AUTRES CITÉS.

Halifax et St. John sont les deux principales cités des provinces maritimes. Le havre de Halifax est considéré comme le plus beau parmi tous les plus grands de l'Empire. Le port est d'un accès facile pour toutes sortes de bâtiments et suffisamment spacieux, pour permettre à toutes les flottes de l'Europe d'y jeter l'ancre à la fois. Il s'étend à plus de quinze milles à l'intérieur, et, en aval de la cité il forme le

bassin de Bedford, magnifique nappe d'eau d'une superficie de neuf milles carrés, complètement protégé par la rive de toutes parts. Le Gouvernement Impérial a fait d'Halifax sa grande base navale dans l'Amérique Britannique du nord ; c'est la seule cité maintenant occupée par les troupes anglaises. La cité et le port d'Halifax sont munis de onze différentes fortifications, pourvues de puissantes batteries. Le Gouvernement Impérial y tient de larges magasins militaires, avec des munitions de toutes sortes et même des torpilles. Halifax a fait, durant ces dernières années, des progrès rapides dans l'industrie manufacturière.

St. John, la capitale commerciale de la province du Nouveau Brunswick, admirablement située à l'embouchure de la rivière St. John, a un port ouvert à la navigation toute l'année, et est en communication par voie d'eau avec toutes les parties du monde et par chemins de fer avec l'est, l'ouest et le nord.

St. John a un commerce maritime et industriel très étendu, et est le grand centre du trafic de bois de cette partie du pays baignée par la rivière St. John. Cette cité fut durement éprouvée par le feu en 1877, toute la partie commerciale étant complètement réduite en cendres ; mais avec l'énergie indomptable qui caractérise ses citoyens, une nouvelle cité surgit des décombres et grâce à son esprit d'entreprise, St. John a pu faire des progrès rapides. La population d'Halifax est de 45,000 et celle de St. John 48,000.

D'après le recensement de 1891, Hamilton était par sa population la quatrième cité du Canada. C'est une des cités les plus progressives et entreprenantes du Dominion ; elle est magnifiquement située dans la courbe sud-ouest de la baie de Burlington, à l'extrémité ouest du lac Ontario ; elle a toutes les facilités de premier ordre pour devenir une large cité manufacturière, accessible de tous côtés aux chemins de fer et à la navigation, et pardessus tout se trouvant au centre de la région agricole la plus riche d'Ontario.

London, la dernière cité à l'ouest d'Ontario, est admirablement située, sur la rivière Thames dans le comté de

Middlesex. Il y a soixante ans, c'était un désert ; aujourd'hui c'est une magnifique cité, bien construite, sur des rues larges, alignées et propres, et renfermant plusieurs beaux édifices. Plusieurs chemins de fer relient la ville, avec toutes les parties du Canada. Le but de ses fondateurs était de conserver au Canada les noms populaires de Londres en nommant ses rues, Pall Mall, Oxford, Waterloo et Clarence, et ses ponts. Westminster et Blackfriars. London est environné d'un riche pays agricole, alimentant son commerce de grains et autres produits. Dans ses limites se trouvent des industries manufacturières, en grand nombre, moulins, usines, fonderies, brasseries, banques, asiles, collèges, etc.

Ottawa, le siège du gouvernement fédéral, est l'entrepôt du grand commerce de bois de la rivière Ottawa et de ses tributaires, et les immenses piles de bois autour des chûtes de la Chaudière sont toujours évaluées au bas mot, à 125,000,000 de pieds. Pour maintenir ce chiffre, à un taux aussi élevé, des moulins sont groupés, en grand nombre, autour des chutes, dont quelques-uns emploient un millier d'hommes ; ils sont pourvus de tout l'outillage moderne, sont éclairés à la lumière électrique, et fonctionnent jour et nuit, pendant toute la saison. L'étendue du commerce de bois de cette région ayant Ottawa pour centre, est immense ; ainsi pendant les derniers seize ans, une moyenne annuelle, de 3,785,000 billots de pins, est descendue du Haut de l'Ottawa et de ses tributaires. La cité elle-même est éclairée à la lumière électrique. Sa population est de 56,000. Un incendie qui a eu lieu, le 26 avril dernier, à Ottawa et à Hull, qui se trouve de l'autre côté de la rivière, a détruit pour une valeur de \$10,000,000 en propriétés et a mis sur le pavé 15,000 personnes.

Les édifices du Gouvernement Fédéral sont le principal centre d'attraction d'Ottawa. La bâtisse principale située sur un rocher dominant la rivière Ottawa, est le Parlement, dans lequel se trouvent les salles du Sénat et de la Chambre des Communes. Les dimensions de chacune de ces salles, sont les mêmes que celles de la Chambre des Lords à Westminster, savoir : 70 par 45 pieds ; elles sont éclairées par l'électricité

Cet édifice, qui a 500 pieds de longueur, est construit en pierre de sable gris, les murs et arcades étant soutenus par des garnitures en pierre de sable rouge. La Bibliothèque, édifice circulaire, construit sur le plan de la Bibliothèque du British Museum, a un dôme de 90 pieds de hauteur, qui se trouve en arrière de la tour centrale et qui s'élève à la hauteur de 250 pieds.

Aux deux extrémités de l'édifice central, à cent pieds environ de distance s'élèvent deux bâtisses départementales, ayant chacune 375 pieds de front.

A raison du développement du Nord-Ouest, il a fallu construire une troisième bâtisse départementale, de 287 pieds de longueur.

Toute cette agglomération de bâtisses d'une superficie d'environ quatre acres, a coûté plus de \$5,000,000.

Ottawa est aussi devenu un centre de chemin de fer et déjà plusieurs voies ferrées allant dans toutes les directions la rattachent au reste du Dominion.

Pour donner une idée de l'étendue du pays qui se trouve sous le contrôle du gouvernement d'Ottawa, qu'il suffise de donner la distance de quelques-unes des cités et villes du Canada de la Capitale: Battleford (Territoires du Nord-Ouest), 2,328 milles; Calgary (Territoires du Nord-Ouest, 2,141;) Winnipeg (Manitoba), 1,302; Victoria (Colombie Britannique), 2,871; Toronto, 261; London, 377; voilà pour les cités de l'ouest. Maintenant pour celles de l'est: Halifax est à 978 milles d'Ottawa; St. John, 835; Charlottetown (Ile du Prince Edouard), 1,060; Montréal, 120; et Québec 279 milles. A l'aide des chemins de fer et des lignes télégraphiques, des cités aussi éloignées que Charlottetown et Victoria sont en communication directe avec la Capitale.

Victoria, la capitale de la Colombie Britannique est une cité florissante avec une population d'hiver de 24,000. On y fait un grand commerce de peaux de phoques, saumons en conserve, poissons et bois de construction; commerces prenant des proportions considérables depuis quelques années; les

ports de Victoria et Esquimault sont encombrés par la marine marchande, chose inconnue jusqu'ici, et, qui présage d'un brillant avenir commercial pour cette partie du pays.

Le panorama de cette partie du Canada est merveilleux : le climat salubre, et le sport est en vogue. Victoria se vante d'être la ville la plus anglaise du Canada. Elle est en communication directe, par steamer, avec San Francisco. Un câble sous-marin à travers le golfe de Georgie, relie Victoria à la terre ferme, et de là, aux autres cités canadiennes. La lumière électrique et le téléphone y sont en usage, comme dans la plupart des autres cités du Canada.

Les chiffres officiels de l'évaluation foncière à part les exemptions, sont : en 1880, \$2,681,250 ; en 1885, \$5,178,800 ; en 1890, \$9,367,600 ; en 1895, \$16,757,805 et en 1898, \$17,051,010.

Vancouver est une des cités les plus florissantes du littoral de l'Ouest. En 1886, elle était à peine connue. En 1889, sa population était de 5,000 âmes et l'évaluation de sa propriété foncière de \$2,639,077. En 1898, sa population s'élevait à 25,000, et sa propriété foncière à \$14,949,000.

Rossland est encore une autre ville progressive de la région minière du Canada. Elle possédait à peine 1,000 âmes en 1895 ; en 1898, sa population était de 7,000 âmes, avec une valeur foncière de \$1,440,000.

La cité de Winnipeg a progressé rapidement ces derniers temps. Sa population en 1871, était de 241 ; en 1881, de 7,955, et, en 1891, de 25,600, en 1898, elle était de 45,000, et son évaluation de \$22,852,000. Cette capitale est éclairée au gaz et à l'électricité. Elle est pourvue de plusieurs banques, hôtels, tramways, aqueduc et d'un système d'égouts. La rue principale a 100 pieds de large sur deux milles de longueur ; elle est pavée en blocs de cèdre ; c'est une des plus belles rues du Canada. Comme la plupart des villes du Canada, Winnipeg est pourvue du système d'alarme électrique, et l'équipement de la brigade du feu est complet.

XV.

JOURNAUX.

Que le Canada fût doté d'une presse à imprimer avant la cession à l'Angleterre, en 1673, c'est possible. Dans tous les cas, on a dû la remporter en France, avant la prise de possession du Canada par les Anglais.

Halifax, capitale de la Nouvelle-Ecosse, possédait une presse à imprimer, en 1752, et de là, date la première publication au Canada. Dans Québec, le premier journal date de 1764; au Nouveau-Brunswick, de 1765; à l'Île du Prince-Edouard, de 1791. Dans le Haut-Canada, (maintenant Ontario), la première publication remonte à 1793. Le premier journal fit son apparition, à la Colombie Britannique, en 1858; au Nord-Ouest, en 1859, et au Manitoba, en 1872. Les premiers journaux parus, en 1898, dans le Territoire du Yukon, sont: le "Klondike Nugget," et le "Midnight Sun."

En 1855, il y avait au Canada, 100 journaux et publications périodiques, dont 30 dans le Bas Canada, et la balance, dans le reste du Dominion, la majeure partie dans Ontario.

Le recensement du Canada, en 1851, fixait le nombre des imprimeurs à 900; celui de 1891, à 6,550.

En 1885, le Canada comptait 646 journaux et publications périodiques, dont 71 quotidiens, 484 tri-hebdomadaires, bi-hebdomadaires et hebdomadaires; 13 semi-mensuels et 73 mensuels.

En 1898, le chiffre total de toutes les publications en Canada, était de 1,219, dont 113 quotidiens ou plus, 855 semi et bi-hebdomadaires et hebdomadaires et 251 mensuelles et semi-mensuelles.

En 1885, il y avait 7 journaux publiés en allemand, 51 (dont 15 quotidiens,) en français, le reste en anglais.

En 1898, il y avait 98 journaux, (dont 8 quotidiens), en français, 9 en allemand, et un dans chacune des langues suivantes: gaélique, scandinave et islandaise, etc., et 1 publié dans trois langues à la fois, savoir: le cris (Indien), le français et l'anglais.

Par provinces, le nombre de publications quotidiennes et périodiques est comme suit :

	1885.	1898.	Augmen- tation p.c.
Ontario	396	663	67.4
Québec	113	187	65.5
Nouvelle Ecosse.....	46	92	100.0
Nouveau Brunswick	38	56	47.4
Manitoba	26	101	290.0
Ile du Prince Edouard.....	11	15	37.0
Colombie Britannique.....	8	66	725.0
Territoires du Nord-Ouest.....	6	39	556.0

Naturellement l'augmentation se fait plutôt sentir dans les nouvelles provinces que dans les anciennes.

Les provinces de Québec et Ontario gardent à peu près leur position relative de 1885 sous ce rapport.

Le nombre de journaux publiés dans la langue anglaise dans la province de Québec est de 104, savoir : 8 quotidiens, 54 hebdomadaires, 7 semi-hebdomadaires, 32 mensuels et 3 trimestriels. Les journaux français de la province de Québec, sont au nombre de 82, dont 8 quotidiens, 42 hebdomadaires, 5 semi-hebdomadaires, 24 mensuels et 3 semi-mensuels

Ontario ne possède que trois journaux français. Nous avons la preuve de l'activité intellectuelle qui règne au Canada dans l'augmentation considérable des journaux traitant de sujets spécifiques. Les organes spéciaux ont aussi augmenté considérablement. En 1885, nous comptions 22 ordres de connaissance représentés par 44 journaux : en 1898 ces branches scientifiques avaient plus que doublées et comptaient 338 journaux du genre traitant de l'industrie du papier, d'épicerie, d'horticulture, de l'élevage du bétail, l'exploitation des mines d'or et du charbon, de l'industrie laitière, de l'industrie des abeilles, et celle du fer, etc.

D'après le recensement de 1871, le nombre des ateliers d'imprimeurs était de 308, celui des employés 3,497, et le chiffre du capital placé était de \$2,158,000. En 1881 l'on

comptait 394 ateliers, 5,311 employés et le montant du capital était de \$4,291,136.

En 1891 les ateliers étaient au nombre de 589, les employés de 7,705 et le montant du capital placé était de \$8,589,686.

Outre la publication des feuilles périodiques, beaucoup de livres, etc., sont aussi imprimés au Canada. Le nombre de droits d'auteur enregistrés donne une idée du mouvement intellectuel du pays ; ce nombre en 1868 était de 34 et en 1898 de 734. Parmi les livres imprimés avec droits d'auteur au Canada en 1898, on compte 23 ouvrages historiques, 15 biographiques, 30 scientifiques, 6 sur l'économie politique, 33 sur le droit et la jurisprudence, 25 sur la théologie, 52 sur l'éducation, 11 sur les voyages, etc., et 34 romans et nouvelles. Ces ouvrages sont loin de donner une idée complète du goût littéraire du peuple canadien. La nouvelle loi sur les droits d'auteur ne permet-elle pas la concurrence aux livres étrangers en ce pays ? C'est pour cela que l'importation étrangère s'est élevée en 1899 à la somme de \$750,000.

XVI.

CHASSE ET PÊCHE.

Le Canada a longtemps passé pour le paradis des chasseurs, à raison de son gibier. Les règlements de chasse ne sont pas aussi sévères que dans le vieux monde. Ils ne se rapportent qu'à la prohibition pendant la période "close" ou l'époque de la reproduction. Le gibier est propriété commune, on a le droit de chasse sans même posséder de fief. Le colon y trouve sa subsistance, le disciple de St. Hubert son plaisir, le chasseur et le trappeur leur gagne-pain. Les animaux sauvages ou carnassiers, comme la panthère, l'ours et le loup, autrefois si nombreux, ont été refoulés vers les profondeurs des grandes forêts septentrionales, ou se sont réfugiés sur le haut des chaînes de montagnes. Pour l'aventureux chasseur que n'effraient pas les sommets neigeux

des Montagnes Rocheuses et les chaînes du Selkirk, dans le Far West, nul doute qu'il abattrait encore de belles pièces et en abondance.

Les eaux du Canada fourmillent de gibier sauvage, le printemps et l'automne, lors de ses migrations, vers le sud où il passe l'hiver.

Quant à la gente poissonnière, nulle part ailleurs, sur le côté américain de l'Atlantique, la pêche n'est comparable à celle des eaux du Dominion.

Pour donner un avant-goût au chasseur du plaisir qui l'attend, dans nos parages, esquissons les différents animaux de nos forêts, et les endroits de chasse les plus fameux.

En tête des animaux sauvages figurent : la panthère, le chat sauvage, le lynx ou loup cervier, le renard, le loup, l'ours, le bison, l'orignal, le wapite, le caribou, le chevreuil, le cerf, l'antilope, la chèvre des montagnes, le bœuf musqué, le mouton des montagnes, l'écureuil, la marmotte, le lièvre, le porc-épic, le lapin, le chat sauvage, le blaireau. Font partie des animaux à fourrure, la belette, l'hermine, le rat musqué, la loutre, le castor, la martre, le putois, le carcajou, et sur les côtes maritimes, le phoque.

En fait de gibier à plumes, le Canada possède la perdrix, poule de prairies, bécasse, outarde, canard sauvage, oie sauvage, bécassine, caille, pleuvier, pigeon, cygnes, grues, héron, alouette ; puis les oiseaux de proie suivants : aigles, éperviers, hiboux, corneilles et autres ; et toute la tribu des chouettes et chats-huants. Parmi la gente ailée, n'oublions pas les oiseaux chanteurs ou renommés pour la rareté de leur plumage, ils sont légion pendant l'été, et l'ornithologiste enrichirait sa collection de spécimens rares et de toute beauté.

Les pêcheries par excellence, sont celles des baies et des havres du littoral où abondent le maquereau, la morue, le hareng, l'égrifin, le flétan (espèce de turbot monstre), la sardine, la truite de mer, l'alose, le saumon et l'anguille. La pêche des homards et des huîtres est aussi des plus fructueuse.

Les rivières tributaires de l'océan Atlantique et de l'océan Pacifique fourmillent d'excellents poissons, tels que

truite saumonée, poisson blanc, maskinongé, brochet, doré, perche, achigan, esturgeon ; et une variété infinie de poissons. Les montagnes sont sillonnées de ruisseaux peuplés de truites.

Les serpents fuient le Canada, à raison des longs froids d'hiver, à part les serpents à sonnettes, qui sont comparativement rares, il n'y a presque pas de serpents vénéneux. Les lézards sont rares, par contre les grenouilles et leurs congénères abondent. Le *menobronchus* des grands lacs, espèce de lézard d'eau menu d'ouïes extérieures, et le *siredon* des lacs du Nord Ouest sont deux espèces rares de la famille des reptiles. Les sangsues infestent les cours d'eau du Nord-Ouest, au grand ennui des explorateurs et arpenteurs qui traversent les marécages et les mares à eau basse.

Pendant les chaleurs, pullulent une infinité d'insectes ; le papillon est de toute beauté et l'escarbot remarquable par la variété de ses nuances. Autrefois des nuées de sauterelles du Far West, semaient la terreur dans les districts où elles venaient s'abattre par milliards. Se sentant des ailes elles s'envolaient du fond du grand désert aride, sur les ailes du vent et semaient la dévastation partout, sur leur passage ; pareille plaie ne s'est pas répétée depuis nombre d'années.

Les maringouins vous tourmentent jusqu'à l'été, les endroits marécageux sont leur empire. Une grosse mouche, le "bull dog," et une fourmi volante, sont très ennuyeuses pour le voyageur qui traverse les plaines de l'Ouest.

Nous faisons, faute d'espace, l'esquisse des principaux animaux ; ce pamphlet est publié à titre d'informations générales et non, comme œuvre scientifique.

La panthère, le couguar de l'Amérique, ressemble beaucoup au puma de l'Amérique du Sud. C'était le lion d'Amérique pour les premiers découvreurs du Nouveau Monde ; autrefois abondant, il a disparu, devant les pas de l'homme civilisé. Il se montre rarement, c'est à la suite d'un jeûne forcé, pendant un hiver excessif, qu'il sort pour chercher pâture des jungles inextricables ou des déserts septentrionaux. C'est un redoutable animal ; attaqué il se réfugie dans un arbre, prêt à s'élaner sur le chasseur et ses chiens.

On retrouve à peine des traces du chat sauvage et du lynx dans les anciennes provinces ; on les rencontre dans le Far West, sur les frontières de la rivière de la Paix.

Le renard rouge est de peu de valeur ; les renards noirs et argentés au contraire sont précieux. Ils sont tués ou pris au piège, sans merci ; cependant plusieurs clubs de chasse bien organisés, dans le Dominion, tiennent à honneur, de conserver ses anciennes traditions, et, à l'aide de *fox hounds* continuent le bon vieux sport. Le chenil du *Montreal Hunt* est un légitime sujet d'orgueil, pour le sport, dans cette cité, et tout amateur est toujours sûr d'y trouver bon accueil.

Dans les vieilles provinces, les loups ne se montrent que sur les confins des établissements. Ils sont lâches, à moins qu'on ne les rencontre, en troupes nombreux, pendant l'hiver. Le loup gris est un animal fort et puissant, et surtout très rusé. On le relance dans les plaines du Nord Ouest près des saules touffus ou blottis dans les hautes herbes des prairies, il habite surtout les forêts septentrionales en quête du cerf dont il est très friand.

Le loup des prairies ou coyotte est de petite taille et poltron. Ce quadrupède infeste les prairies de l'ouest ; ces loups se montrent en groupes, sur le haut des collines voisines, et viennent rôder autour des campements pendant la nuit.

La peau de cet animal ajoute au confort du colon dans sa cabane ; c'est à la fois un tapis soyeux et un joli trophée.

L'ours n'est pas rare dans plusieurs parties du Canada. Il n'est visible qu'aux chasseurs, car c'est un rôdeur nocturne. L'ours noir, le plus commun de son espèce est tout à fait inoffensif, il ne s'attaque à l'homme qu'après avoir été blessé. Il se nourrit de baies, de larves d'insectes et de fourmis. Il saccage les champs d'avoine lorsqu'ils sont en maturité, et c'est alors que le cultivateur ou le chasseur le tue souvent sur place. La peau de l'ours est très recherchée, et la viande est souvent étalée pour la vente sur nos marchés pendant l'hiver.

Le grizzly, le redoutable monarque des Montagnes Rocheuses, fait ses sorties dans la plaine ; il est le plus féroce et le plus dangereux de son espèce. Doué d'une force

et d'une agilité sans pareille, il pèse à sa pleine maturité 600 à 700 livres. Il ne peut pas grimper dans les arbres comme ses congénères, une fois attaqué il se retourne prêt à défendre chèrement sa vie. Cette chasse est dangereuse et requiert beaucoup d'habileté, ce qui rend le sport doublement émouvant.

L'ours brun des déserts du Nord-Ouest et des environs de la rivière de la Paix, ressemble beaucoup à l'ours noir par sa taille et ses habitudes. C'est un animal comparativement rare.

Parmi les animaux des grandes chasses, la famille du chevreuil est la plus nombreuse ; le plus gros de l'espèce, le caribou, est de la taille d'un cheval.

La chasse au caribou est un art : cet animal a une oreille très fine et le sens du flair très développé à raison de la longueur de son museau. Le bois gigantesque est très connu et en grande demande, et la chair de ce ruminant est très recherchée par les gourmets.

L'orignal, le wapite ou cerf canadien n'existent plus dans les vieilles provinces, ils sont rendus au sud du Manitoba et les environs de la rivière de la Paix, fuyant devant les pas de l'homme civilisé. Le bois de ce ruminant se divise en ceps palmés ou andouillers, trophée magnifique mais terrible moyen de défense pour l'animal attaqué dans ses derniers retranchements.

Le chevreuil se plaît dans les régions boisées, c'est la chasse par excellence des *sportsmen*. Le massacre en toute saison de ce noble animal jusqu'à ces dernières années, aurait causé son extinction complète, mais des lois sévères adoptées pour l'observance du temps pendant lequel la chasse est défendue, ont eu pour résultat de nous donner maintenant le chevreuil en abondance.

Le cerf mullet s'est réfugié au fond des bois du Nord-Ouest ; il se fait rare et difficile à approcher.

La chasse au chevreuil, excepté pendant la période *close*, se fait à l'aide d'un guide.

Farouche et d'un accès impossible, le caribou joint, à une merveilleuse agilité et une rapidité sans pareille dans sa

course ; il est le plus sauvage de son espèce. Il habite le Labrador et on le trouve en grande abondance dans le Nouveau-Brunswick. Dans la Nouvelle-Ecosse il tend à disparaître. Il se réfugie dans les montagnes Cobequid et sur les hauteurs du Cap Breton. Puis, en gagnant vers l'ouest on le retrouve dans Gaspé, la région située au sud-ouest de Québec et dans les districts au nord en arrière des rivières Ottawa et le St-Laurent jusqu'aux limites sud du territoire de la baie d'Hudson. Dans ces derniers parages nous trouvons un autre caribou appelé caribou du désert. Cet animal est beaucoup plus petit que le premier, ne pesant que 150 livres, tandis que certains cariboux des bois pèsent au delà de 400 livres.

La chèvre des montagnes est commune, au-delà de la ligne des arbres qui dominent les Montagnes Rocheuses, mais à l'approche de l'hiver, elle descend en dessous de cette ligne. Sa longue laine blanche est soyeuse et superbe. Le professeur Macoun la dit très nombreuse sur le Mont Selwyn, et très agile à sauter, de roche en roche. On la trouve, en grand nombre, dans la "Bow River Pass." La chasse de cet animal requiert beaucoup de soin ; ses habitudes sont celles du chamois de la Suisse.

Le mouton, à grandes cornes, de l'Amérique ou des Montagnes Rocheuses, se confine entièrement dans la chaîne des montagnes du Far West, où il vit en sûreté, sur le sommet des collines escarpées, sautant de roche en roche, sans danger. C'est un animal rusé et d'un accès difficile, plus difficile même que le chevreuil. Les cornes du mâle sont si grosses à sa base, qu'elles couvrent presque toute la partie supérieure de la tête, jusqu'à la hauteur des yeux et le crâne est excessivement dur. Ses cornes et la tête pèsent jusqu'à 50 livres.

L'antilope est le plus rapide, à la course, de tous les mammifères du Canada, une fois au repos, elle est à peindre, tant ses formes sont belles et gracieuses. L'immensité de la plaine est son empire, elle tend à disparaître devant les progrès de la civilisation. Elle distance facilement un cheval à la course, puis s'arrête, *subito*, après une certaine distance.

Si le chasseur a soin de se cacher, elle revient sur ses pas, pour tomber sous la balle du chasseur. On se sert quelquefois de chiens-lévriers pour lui faire la chasse; cependant, la chasse à l'affût est mieux goûtée.

C'est une chasse qui requiert beaucoup de soins et de patience. L'œil de l'animal est si perçant, qu'il faut tout l'art d'un chasseur émérite, pour l'approcher.

Le bœuf musqué est relégué maintenant au voisinage du cercle arctique, sur les frontières septentrionales du Dominion. Il est de la grosseur d'un bœuf de petite taille, est bas sur pattes, et cependant très léger, à la course. Il semble vêtu d'une double toison; sous une longue crinière de surface, abonde une laine de toute beauté et bien fournie. Une robe de fourrure, de bœuf musqué, est préférable à celle du buffle, qui du reste tend à disparaître complètement.

On rencontrait le bison ou buffle, autrefois, sur les frontières de l'est de Manitoba, à venir aux Montagnes Rocheuses, et depuis la frontière internationale à la rivière de la Paix. Avant l'apparition de l'homme blanc, le bison régnait en maître, dans les plaines de l'Ouest où on le rencontrait par milliers; cette race aujourd'hui est pratiquement éteinte. A l'instar du sauvage, il a fui devant la civilisation, et le cri strident de la locomotive à travers les prairies, a sonné le dernier glas du grand gibier de l'Ouest.

Au Canada, il y a toujours quantité de petits quadrupèdes, de toutes espèces, pour l'amateur qui veut faire le coup de feu. Dans les vieilles provinces, la chasse à l'écureuil donne de jolies émotions aux chasseurs; les gris et les noirs surtout, sont deux beaux spécimens de l'espèce.

Le lapin habite partout; mais, différent du lapin anglais qui fait ses propres trous en terre, il cherche refuge, alors qu'il est traqué par les chiens, sous des billots ou dans des arbres creux. En hiver, il échange sa livrée grise-brune, pour une fourrure d'un blanc pur comme la neige. Cet animal a les habitudes du lièvre, mais il ne ressemble au lapin anglais que par la taille. Le Nord Ouest en est tout plein; certaines

années, cependant, il brille presque complètement, par son absence.

Dans les plaines de l'Ouest, et près des Montagnes Rocheuses le lièvre des prairies ressemble à son congénère anglais par la taille et les allures.

Dans les anciennes provinces, le chat sauvage se fait plus rare. Il doit à ses habitudes nocturnes de ne pas avoir été complètement exterminé. La chasse au clair de la lune, avec des chiens, est très divertissante. On suit l'animal à la piste, sur la lisière d'un champ de blé où il vient pour se nourrir, et on le chasse ainsi avec succès.

Parmi la tribu des marmottes, la grande marmotte se tient sur le bord des clairières, et le chiendes prairies et le "gopher" sont aussi très communs. Les trous creusés par ces derniers, sont une source d'ennui pour le cavalier et sa monture ; ces quadrupèdes sont aussi ennuyeux, sous ce rapport, que le blaireau. Ce dernier, inconnu dans les vieilles provinces, habite le Far West. Il est à la fois très farouche et très curieux, il se réfugie dans le fourré à quelques mètres du sentier, où il se blottit, les oreilles droites, assis sur ses hanches et écoutant, puis sort de sa retraite, pour découvrir s'il est poursuivi.

Le porc-épic, plus gros que le hérisson anglais, se cache dans les talus et fourrés épais ; semblable à son congénère anglais, il est lent dans ses mouvements.

Les animaux à poil semblent rester le patrimoine exclusif du trappeur et du sauvage, et malgré qu'on leur fasse une chasse bien sévère ils sont toujours en abondance.

Le carcajou disparaît rapidement. Sa fourrure est un magnifique trophée, l'animal est de la grosseur d'un chien de forte taille.

Le castor se tient loin de toute habitation. Il forme toute une colonie, dans les régions de la rivière de la Paix ; d'après les explorateurs du pays, l'on est redevable aux castors des inondations périodiques des environs. Plusieurs petits lacs doivent leur existence aux écluses créées par ces rongeurs.

Presque dans tous les étangs, les mares et les rivières du Canada nous trouvons des rats-musqués; ces derniers sont de la famille des castors, mais de mœurs toutes différentes. Il se fait un grand commerce de peaux de rats-musqués. Cette race doit sa préservation à son extrême fécondité, car le fusil et le piège ne cessent de lui faire une guerre à mort.

Nous nous arrêtons sur cette courte esquisse des mammifères; ce qu'il importe surtout au public de connaître, ce sont nos animaux de grande chasse, le menu fretin n'est que secondaire.

L'énumération des volatiles ou gibier à plumes, remplirait des volumes; qu'il suffise de dire que nulle part on ne trouve une aussi grande variété de canards sauvages qu'au Canada.

Les outardes font leur ponte dans l'extrême nord; on ne les aperçoit qu'à l'époque de leur migration.

Les oies sauvages couvent au sein des lacs du nord. Les sarcelles abondent. Les butors se trouvent en quantité près des endroits marécageux, et les battures des rivières couvertes d'ajoncs.

Le héron n'est pas rare. Le Manitoba et le Nord Ouest regorgent de pélicans. Quant aux coqs de bruyère, pluviers, bécasses, bécassines et autres menus gibiers, nous en parlerons en faisant la nomenclature des principaux endroits de chasse des provinces.

Nos remarques sur le gibier s'appliquent aussi aux poissons du Dominion; leur nom est légion, et le pêcheur à la ligne, à la mouche artificielle ou à la ligne traînante, peut se donner tous les genres de *sport* désirables, tant les rivières, les lacs et les ruisseaux sont poissonneux.

Les principaux endroits de chasse et de pêche sont, d'abord la Nouvelle-Ecosse, renommée surtout pour l'orignal et le saumon. L'orignal est toujours abondant, malgré la chasse incessante qu'on lui fait, et les officiers anglais, en garnison à Halifax, ont d'agréables passe-temps, à ce *sport* quasi-royal. Les environs de la chaîne des lacs, entre Annapolis et Liverpool, la Petite Rivière et la rivière Jordan, passent pour

les meilleurs endroits de chasse, tandis que les guides indiens, sans lesquels il n'y a pas de véritable *sport* vous mettent habilement sur la piste du gibier. Le caribou se tient dans les montagnes de Cobequid, le coq de bruyère partout ; la chasse par excellence, est celle de la bécasse. Il se rencontre quelques pluviers, toutes les rivières abondent de saumon, le pêcheur qui ne connaît pas la Nouvelle-Ecosse, resterait stupéfait à la vue des milliers de truites qui fourmillent au sein des ondes.

Les principales attractions, pour le sportsman, au Nouveau-Brunswick, sont : l'orignal, le caribou, le saumon et la truite de Ste-Croix ou le saumon d'eau douce. L'orignal est plus rare qu'autrefois. il faut nécessairement l'aide d'un guide, pour le relancer. Le grand marais Tantamar dans le sud-est de la province est renommé pour la bécassine ; non moins célèbre est le Restigouche, surtout pour la chasse à l'outarde.

Les rivières du Nouveau-Brunswick sont excellentes pour la pêche. La Nipisiguit, Miramichi, Restigouche, St-Jean et autres rivières sont les endroits favorisés pour l'incomparable pêche au saumon. Une excursion au Restigouche donnerait à un amateur, des émotions telles, qu'il s'en rappellerait une partie de sa vie. Un sportsman Américain bien connu ne dit-il pas " que les contrées septentrionales de la province qui bordent la baie des Chaleurs, sont sans contredit les meilleurs champs de sport qui existent en Amérique, à l'est des Montagnes Rocheuses." Dans la rivière Ste-Croix et la splendide chaîne de lacs qui s'y jettent, la truite abonde, d'une espèce toute particulière appelée le saumon d'eau douce. Est-ce un saumon dégénéré ou d'une espèce différente ? C'est là une question de controverse. C'est un poisson alerte, aguerri, qui vous donne tout le sport désirable et dont la chair est excellente. La rivière Ste-Croix située dans un milieu très pittoresque et facile d'accès, est l'endroit favori des touristes.

La province de Québec est très appréciée par les chasseurs : outardes, oies sauvages, canards, bécasses et bécassines, orignal, caribou, saumon et truite semblent s'être donné rendez-vous dans ces parages. La chasse à l'orignal et au

caribou ne se fait qu'en hiver ; c'est une chasse émouvante autant qu'attrayante, mais pour celui qui veut s'y livrer résolument et sérieusement c'est une chasse qui en vaut la peine. Les tributaires du fleuve et du golfe St-Laurent regorgent de saumons, le roi des poissons, et la pêche ordinaire ou à la mouche artificielle est tout simplement grandiose. Le fleuve St-Laurent est le rendez-vous des outardes, oies et canards sauvages, bécassines et pluviers, courlis et poules-d'eau ; les forêts, les clairières et les fourrés épais abritent le coq de bruyère et la bécasse dans le temps de la ponte. La conservation du gibier qui tend à disparaître dans les anciennes provinces, est due à l'étendue du territoire qui reste encore à défricher.

Dans Ontario, les endroits de chasse diffèrent matériellement les uns des autres. Là, comme ailleurs, le gibier a disparu avec le défrichement, mais partout où restent debout de grandes étendues de forêts vierges, troublées seulement par la hâche des chantiers, le gibier de toutes sortes abonde. Tels sont les districts d'Ottawa, Nipissing, Muskoka et Témagami. Le Pacifique Canadien, avec ses embranchements, est à ouvrir cette partie du pays au défrichement, et bientôt cette région si giboyeuse deviendra chose du passé. On fait la chasse à l'orignal sur les rivières Dumoine et Coulonge et sur les rives nord de l'Ottawa, jusqu'au lac Témiscaming ; on y trouve aussi le chevreuil en quantité. La chasse au canard et à la perdrix est excellente, la bécasse et la bécassine, sont plus rares. Les rivières et les lacs fourmillent de maskinongés, dorés et achigans, surtout de truites, au nord de la rivière Ottawa.

Dans les vieux districts de Frontenac et Kingston, au centre d'Ontario, autrefois si renommés pour la chasse aux canards, perdrix et bécassines, les disciples de St-Hubert font encore quelques bons coups de fusil. Le pays, en arrière, peu propre à la culture, à raison de son caractère rocailleux et marécageux, est un endroit favori pour la chasse au chevreuil, surtout le long de la section de l'Opéongo et d'Hastings. Les Mille Îles qui couvrent une vaste étendue du fleuve St-Lau-

rent, d'une beauté incomparable et le rendez-vous favori des touristes, en été, sont très poissonneuses : on y prend beaucoup de maskinongés et d'achigans à la ligne traînante, sans compter le menu fretin. Le lac Rice, en arrière de Cobourg, et les lacs environnants sont fameux pour le maskinongé et l'achigan, sans compter le canard sauvage qui vient s'abattre par voliers, dans les champs de riz qui bordent ces nappes d'eau. Le marais Holland, entre Toronto et Collingwood, est très giboyeux en pluviers, bécassines et canards. Autrefois dans les environs, les tourtes, par milliers, s'y rendaient pour la ponte, et faisaient des incursions dans les champs voisins, pour leur pâture. Ces parages sont aujourd'hui déserts, et si une tourte isolée y fait de temps à autre son apparition, les beaux voliers d'autrefois semblent avoir pris, pour toujours, leur volée vers l'Amérique du sud. On les aperçoit encore, à l'automne, sur le bord des clairières, se nourrissant de blé, mais en petites bandes, jusqu'à ce qu'elles aient disparu pour ne plus revenir. Des endroits admirables, pour la chasse aux canards, sont les lacs Erié, Long Point et Point Pelee, les battures du lac St-Clair, sur la frontière ouest, et le "Baptiste Creek."

"Long Point," d'une moyenne de huit milles de largeur, s'avance jusqu'à vingt milles, dans le lac, bordée de chaque côté, par de larges marécages où domine le riz sauvage. Ce vaste domaine est strictement privé, sous le contrôle d'un club de *sportsmen*, qui le peuple constamment de gibier de toutes espèces. La caille et le coq de bruyère ont établi leur séjour, sur les hauteurs ; plus tard s'est joint à eux le dindon sauvage ; ce noble gibier s'abrite sous le dôme des chênes, érables, ormes et noyers qui couronnent le plateau s'étendant d'un bout de la pointe à l'autre. Le dindon sauvage ne fréquente que les comtés d'Essex et de Kent, encore y est-il passablement rare. Lors des premiers défrichements toute la péninsule de l'ouest d'Ontario abritait ce gibier ; la forêt clairsemée de broussailles, offrait un magnifique champ de sport. Un peu vers le nord, les bords du lac Huron sont couverts de pluviers, poules d'eau et courlis ; les îles Manitoulines sont

aussi très poissonneuses et très giboyeuses. Le détroit de Mackinaw et Sault Ste-Marie sont renommés pour la pêche ; la truite saumonée des lacs Huron et Supérieur est remarquable par sa grosseur ; tous les tributaires de la baie Georgienne et du lac Supérieur sont des endroits favorisés de pêche, la truite surtout est en abondance. Le pays est-il à l'état sauvage, le *sportsman* doit y frayer son chemin et vivre sous la tente, ayant soin d'apporter avec lui tout le nécessaire voulu, pour le campement, et des provisions en abondance.

Les rivières et les cours d'eau, qui se jettent, dans le lac Supérieur, surtout le Nepigon, sont un vrai Eden, pour les pêcheurs à la truite ; cette pêche est aussi abondante aujourd'hui que lors de sa découverte. Le chasseur peut abattre un ours, un chevreuil, et même un loup, au besoin : quant au gibier à plumes, son garde-manger en sera toujours bien pourvu.

Au Manitoba, à quelques milles de Winnipeg, la poule de prairie foisonne dans toutes les directions, à la satisfaction du chasseur le plus exigeant ; à l'automne, la surface des lacs et des étangs est littéralement couverte de canards et de poules-d'eau. Les voliers qui passent, tour à tour, au-dessus de vos têtes, vous tiennent constamment sur le qui-vive. En août, les canards gris et les plongeurs font leur apparition suivis, en septembre, par les canards de mer de toutes espèces : durant ces deux mois, les outardes, les canards et les poules de prairie font leurs incursions, dans les champs couverts de chaume, près des centres de colonisation, et tombent aisément sous le plomb du chasseur. Au temps de la chasse, on compte, d'après le professeur Macoun, quarante sortes de gibier, qui viennent s'abattre, dans ces parages.

L'élan se rencontre parfois dans le sud de Manitoba, près de la montagne de l'Original, (surnommée ainsi à tort, car ce ruminant colossal habite le pays plus au nord, entre les lacs Manitoba et Winnipeg et l'ouest du lac Manitoba). Ces deux lacs sont renommés pour la qualité et la dimension de leur poisson blanc ; à l'instar des rivières Rouge et Saskatchewan, leurs esturgeons sont énormes. Dans tous les ruisseaux qui

descendent des montagnes du Nord Ouest et forment la Saskatchewan Sud, l'on trouvera des multitudes de truites de toute beauté, dont la chair est colorée, comme celle du saumon. Pour l'âme qui se complait dans la grande nature, et pour le *sportsman*, il n'y a pas d'endroit plus pittoresque au Canada, que le panorama qui se déroule autour de la rivière Bow. A la chasse comme à la pêche, s'il porte ses regards vers l'ouest, il verra les cimes après les cimes s'élançant, comme pour escalader le ciel et former les montagnes éternelles. Si ce spectacle le lasse, il n'a qu'à se retourner vers l'est, et suivre du regard le cours de la plaine, jusqu'au pied du mur échancré des montagnes lointaines se perdant dans l'horizon, sans bornes. Le district de la rivière de la Paix est le repaire de l'ours noir et du grizzly : c'est aussi l'endroit de la grande chasse à l'élan, l'orignal et le chevreuil. Les lacs environnants foisonnent de poissons de toutes sortes ; les oies et les canards, pendant leurs migrations, se comptent par milliers : le fait, qu'à l'automne des milliers d'oies sont tuées et mises en conserve, pour l'hiver, au poste de la baie d'Hudson, Fort Chippewayan, en est la meilleure preuve. Chaque année, sont séchés pour l'hiver, près de 25,000 poissons blancs. Le pays a toute l'apparence d'un immense parc public, les ondulations de la plaine sont parsemées de bocages.

Près des Montagnes Rocheuses, outre la pêche, la chasse à la chèvre de montagne et à grosses cornes, est très divertissante. Le printemps et l'été, les mâles, par troupes de trois à vingt à la fois, montent brouter sur la pente des glaciers ou se reposent sur les rochers en forme de castel qui dominent la cime des monts. Qu'ils escaladent les pics sauvages ou paissent tranquillement, ils ne manquent jamais par la beauté de leurs formes et la noblesse de leurs mouvements, de frapper le spectateur d'admiration en face d'un tel tableau. En novembre et décembre, mâles et femelles, jeunes et vieux ne forment qu'un seul et même troupeau. Farouches à l'extrême, ils sont de difficile accès ; il faut avoir recours à toutes les ruses d'un chasseur consommé, pour avoir la chance de faire le coup de feu. Et encore ! L'animal devient de plus en plus sauvage

par suite des incursions de l'homme dans les montagnes ; n'était-ce les endroits inaccessibles qu'il peut gravir et les hauteurs vertigineuses qu'il atteint, sans crainte, et devant lesquels le chasseur reste impuissant, ses jours seraient bientôt comptés, et comme le buffle, il ne serait plus pour l'histoire, qu'un animal du passé.

A la Colombie Britannique, la première impression que ressent naturellement le sportsman à l'aspect général du pays, c'est qu'il se trouve dans une contrée excessivement giboyeuse. Les chaînes des monts sauvages, aux flancs couverts de forêts, sont tapissés de lacs, étangs et de prés naturels ; on y trouve des lacs de toute grandeur, depuis le minuscule étang jusqu'aux grands lacs de 100 milles de long, à l'eau transparente comme le crystal, souvent liés par des torrents ; les lacs se suivent et se pourchassent pour trouver un débouché vers l'océan, ou plutôt vers l'une ou l'autre des grandes rivières de cette province, et qui toutes abondent en poissons de toutes espèces.

Dans les terrains bas et près du littoral, le cerf à queue noire est très nombreux en hiver. Cet animal fréquente les forêts denses conifères des côtes du Pacifique, se délectant à l'ombre de ces retraites sombres et épaisses. Il se tient à portée de la forêt, ou près d'un fourré épais, prêt à s'y réfugier à la moindre alerte. Dans la direction nord, où il a été peu chassé, il descend assez souvent jusqu'à l'eau salée, pour se repaître d'une certaine herbe marine apportée par le flot sur le rivage ; c'est alors que l'indien, caché à portée de fusil, dans son frêle canot, les tue en grand nombre. Le chevreuil est abondant dans les îles et les montagnes du littoral ; mais il y a de vastes territoires, où à raison de l'épaisseur des menus arbres et des branchages inextricables, la chasse est hors de question, vu l'impossibilité d'avancer à travers les épais fourrés sans faire de bruit. L'élan se complait sur la ligne du littoral, surtout à l'est de la chaîne de la Cascade. La perdrix se trouve, partout sur la terre ferme comme dans les îles ; elle se tient parmi les épaisses fougères et les pinières ; le lagapède des saules ressemble beaucoup à la perdrix anglaise.

La poulé de prairie peuple les vallées à l'est de la région de la Cascade, et quelquefois le coq de bruyère, ce gibier devenu si rare, se retrouve au delà d'Osoyoos. En tout sens passent de nombreux voliers de canards, oies, bécassines et tourtes ; l'embouchure de la rivière Fraser est très giboyeuse, surtout pour le gibier sauvage.

Les vallées du Thompson, Okonagon et Cache Creek sont remplies de gros et menus gibiers. Dans les parties montagneuses, un chasseur expérimenté avec l'aide d'un guide peut avoir à se mesurer avec l'ours. Le grizzly et l'ours brun, le loup et le lynx ont leurs tanières dans ces parages ; c'est une chasse dangereuse et qui n'est pas sans fatigue.

La Colombie Britannique dépasse par la quantité de ses saumons tout le reste du Dominion, sur le littoral de l'Atlantique ; ils montent par millions de la mer, soit dit sans exagération. On en compte six espèces sur le littoral du Pacifique, dont quatre sont excellentes et d'une grande importance commerciale.

Des industries considérables de conserves sont établies sur les bords des rivières Fraser, Skeena et Bass. Tous les lacs et cours d'eau sont épais de truites ; le poisson blanc se tient dans les eaux du nord et de l'intérieur. Deux espèces d'éperlan fréquentent les côtes ; au printemps, un poisson succulent, le oolachan vient en grand nombre sur ces bords.

Dans quelques parties de la province le pays est déboisé et clairsemé d'arbres, ayant toute l'apparence d'un parc du vieux monde, où l'on peut se promener au petit trot de son cheval, sans crainte d'être arrêté par les broussailles. La neige ne tombe jamais en grande quantité excepté dans les montagnes ; le gibier séjourne dans ces parages et n'est pas chassé par le froid, comme dans les anciennes provinces.

Pour terminer, une dernière remarque d'application générale ; plus la civilisation poursuit sa marche en avant, plus l'animal est obligé de retraiter. Les plaines de l'ouest qui, naguère, regorgeaient de troupeaux d'élans, d'antilopes, où les bisons venaient rôder par bandes innombrables, ces mêmes plaines sont aujourd'hui désertées par le gibier, ouvertes

qu'elles sont à la colonisation. Collines, vallées, forêts et prés, la main de l'homme les a tous en son pouvoir, pourchassant, jusqu'à la presque-extinction, de leurs dernières retraites, plusieurs espèces d'animaux autrefois si nombreux. Mais pour le vrai chasseur, il y a encore abondance de sport, et les migrations de gibier sauvage sauvent ces derniers de la destruction universelle qui menace les quadrupèdes. Le Canada est facile d'accès, ses endroits de chasse ne le cèdent à aucun des pays de l'Europe, tous y ont un libre accès sans retribution aucune; le pittoresque et la beauté de son paysage, la majesté de ses forêts, les sauvages solitudes de ses montagnes, la limpidité de ses lacs intérieurs, font du Canada un pays sans rival.







PROVINCE OF QUEBEC

GULF OF
ST. LAWRENCE

NEW

NORTHUMBERLAND

PRINCE EDWARD IST

BRUNSWICK

CAPE BRETON IST

BAY OF FUNDY

NOVA SCOTIA

ATLANTIC OCEAN

MAP OF
NEW BRUNSWICK, PRINCE
EDWARD ISLAND AND CAPE BRETON

1850





YUKON DISTRICT

MACKENZIE DISTRICT

BRITISH COLUMBIA

ATHABASCA DISTRICT

COLUMBIA DISTRICT

ALBERTA

MAP OF
BRITISH COLUMBIA
AND
YUKON
1900







YORK
UNIVERSITY
LIBRARIES

BOOK CARD

YOU ARE RESPONSIBLE
FOR THE LOSS OF THIS CARD

938859

01

28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	
COPY NO.		SUBJECT		NO.		DATE																											

938859

